



Vers de Nouveaux Horizons

États Financiers et Gouvernement d'Entreprise 2003



The step beyond



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} avril 2004, conformément au Règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Avertissement

L'AMF attire l'attention du public sur le fait que :

La société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. (« **EADS** » ou la « **Société** ») est une société de droit néerlandais dont les titres sont cotés en France, en Allemagne et en Espagne. Compte tenu de cette spécificité, la réglementation applicable en matière d'information du public et de protection des investisseurs, ainsi que les engagements pris par la Société vis-à-vis des autorités boursières et du marché sont décrits dans le présent Document de Référence.

Ce document contient des informations faisant partie intégrante du Document de Référence EADS déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} avril 2004. Lorsqu'il est utilisé en tant que Document de Référence, il doit être lu en complément du document intitulé Activités, Structures et Capital – 2003 (Document de Référence Partie 2).

**Etats Financiers et Gouvernement
d'Entreprise – 2003**

Document de Référence (Partie 1)

Exercice 2003

| | | | |
|---|----|---|-----|
| Politique Financière d'EADS | 2 | 2.1.4 Comité Exécutif | 93 |
| Chapitre 1 – Actif Net – Situation Financière – Résultats | | 2.1.5 Procédures de Contrôle Interne | 95 |
| 1.1 Examen et Analyse par la Direction de la Situation Financière et des Résultats des Activités | 5 | 2.2 Intérêts des Administrateurs et des Dirigeants | 100 |
| 1.1.1 Introduction et Présentation | 5 | 2.2.1 Rémunération et Avantages en Nature Accordés aux Administrateurs et Principaux Dirigeants | 100 |
| 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables | 6 | 2.2.2 Options Accordées aux Deux <i>Chief Executive Officers</i> | 101 |
| 1.1.3 Mesure des Performances de la Direction | 10 | 2.2.3 Conventions Réglementées | 101 |
| 1.1.4 Résultats des Activités d'EADS | 15 | 2.2.4 Prêts et Garanties Accordés aux Administrateurs | 101 |
| 1.1.5 Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés | 22 | 2.3 Participation et Intéressement | 101 |
| 1.1.6 Liquidités et Ressources en Capital | 24 | 2.3.1 Plans de Participation et d'Intéressement Existant en Faveur des Salariés | 101 |
| 1.1.7 Gestion des Risques de Marché | 31 | 2.3.2 Offres d'Actions aux Salariés | 101 |
| 1.2 Etats Financiers | 33 | 2.3.3 Options Consenties aux Salariés | 103 |
| 1.2.1 Etats Financiers Consolidés | 33 | Chapitre 3 – Perspectives d'Avenir | |
| 1.2.2 Comptes Sociaux | 78 | 3.1 Perspectives Financières pour 2004 | 105 |
| 1.3 Honoraires des Auditeurs | 85 | 3.2 Calendrier Prévisionnel de Communication Financière pour 2004 | 106 |
| Chapitre 2 – Gouvernement d'Entreprise | | Table de Concordance du Document de Référence | 107 |
| 2.1 Direction et Contrôle | 86 | | |
| 2.1.1 Conseil d'Administration, <i>Chairmen</i> (Présidents) et <i>Chief Executive Officers</i> | 86 | | |
| 2.1.2 Comité d'Audit | 93 | | |
| 2.1.3 Comité des Rémunérations et des Nominations | 93 | | |

Politique Financière d'EADS

La Direction d'EADS a, une nouvelle fois, tenu ses engagements en créant de la valeur solide et durable pour l'ensemble des parties prenantes du Groupe : actionnaires, salariés et clients. Ce succès repose sur notre éthique des affaires, doublée d'une fiabilité et d'une rigueur financière, qui sont autant de valeurs auxquelles chacun adhère au siège et à travers l'ensemble des entités du Groupe. Nous en tirons une grande fierté.

Notre stratégie financière s'articule autour de trois priorités.

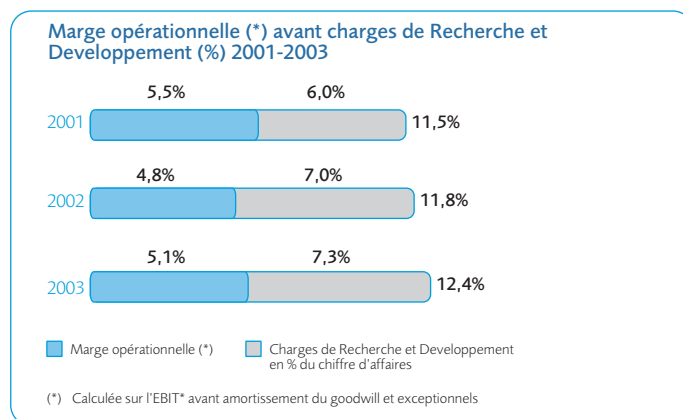
Tout d'abord, le Groupe cherche à accroître sa rentabilité globale et la trésorerie qu'il génère. Tous nos dirigeants se voient attribuer des primes sur réalisation ou dépassement de leurs objectifs qui sont autant d'étapes à franchir vers la réalisation de notre ambition de parvenir à un taux de marge opérationnelle (calculé sur l'EBIT*) à deux chiffres. Les plans d'adaptation de nos capacités, tel que celui que nous conduisons actuellement au sein de la Division Espace, ainsi que les initiatives en faveur d'une amélioration de la productivité ou d'une réduction des coûts, à l'instar du plan "Route 06" déployé chez Airbus, relèvent aussi de la mise en œuvre de notre stratégie financière.

Notre action ne se limite pas à notre structure de coûts puisque nous procédons également à des investissements substantiels destinés à assurer la pérennité de notre croissance. C'est ainsi que la morosité du marché de l'aviation civile n'a pas conduit à ralentir nos efforts en matière de Recherche et Développement et d'investissements pour le programme de l'Airbus A380, qui doit générer un fort accroissement de trésorerie et de bénéfices (Graphique 1).

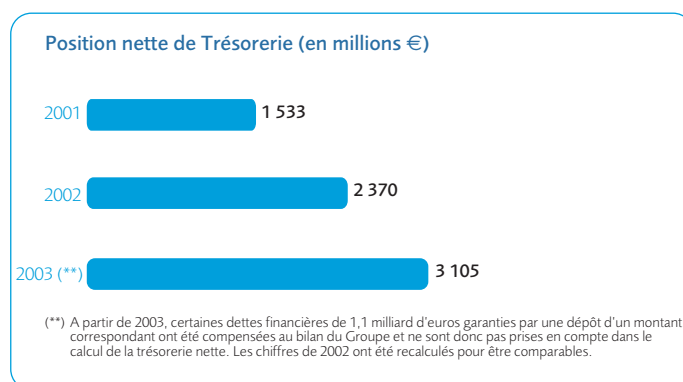
S'agissant de notre position de trésorerie nette largement positive (Graphique 2), nous sommes tout particulièrement satisfaits d'avoir clôturé l'exercice très au-dessus de nos prévisions. Cette performance manifeste l'accent mis par le Groupe sur la préservation de sa trésorerie. Le besoin en fonds de roulement fait l'objet d'une gestion rigoureuse tandis que les dirigeants de nos entités sont fortement encouragés à mettre en place des mesures d'économies de trésorerie.

Les agences de notation ont récompensé notre rigueur financière en maintenant notre notation de crédit (S&P : A-, avec perspective négative; Moody's : A3, avec perspective stable).

Graphique 1:



Graphique 2:



Ensuite, notre stratégie financière s'inscrit dans l'objectif d'EADS qui vise à opérer un rééquilibrage entre ses activités civiles et militaires afin d'atténuer l'effet de cycle de l'aviation civile et d'optimiser l'affectation des ressources.

Nous mettons notre compétence en matière d'ingénierie financière au service des fortes exigences de notre clientèle gouvernementale. Les activités de défense en Europe étant soumises à des pressions budgétaires, la capacité à concevoir des solutions financières avantageuses sur le plan des budgets étatiques et personnalisées en fonction de chaque client sera un atout majeur au service de notre stratégie de croissance sur ce segment. Ainsi, en 2003, nous avons rassemblé nos meilleures

compétences internes pour gagner d'importantes initiatives de financement privé (IFP). Le Ministère Britannique de la Défense a ainsi commencé par attribuer à notre filiale Paradigm un contrat, d'une valeur de 2,5 milliards de livres sterling, portant sur la fourniture de services de communications sécurisées par satellite sur les 20 prochaines années. Nous sommes par ailleurs actuellement en cours de négociation avec le Ministère Britannique de la Défense sur un autre contrat gigantesque de type IFP concernant la fourniture de services d'avions ravitailleurs. Nous espérons que d'autres perspectives verront le jour à travers le monde dans le domaine spatial militaire, les communications sécurisées, les avions de missions et les services liés à ces activités.

En outre, EADS n'a de cesse de se montrer à la hauteur de sa réputation en matière de transparence et de fiabilité financière, de plus en plus reconnue par les marchés, ses fournisseurs et ses clients.

Le contrôle qu'EADS exerce sur ses programmes est un élément fondamental au moment même où démarrent certains projets gigantesques, tels que le contrat portant sur l'avion militaire A400M qui s'élève à 20 milliards d'euros, la mise au point des satellites de télécommunications qui exigent de véritables prouesses technologiques ou encore l'homologation de la version 10 tonnes d'Ariane V, dont le premier lancement devrait intervenir en 2004. Afin de contrôler en toute efficacité l'état d'avancement des programmes, nous avons renforcé nos procédures en optant pour des reportings plus réguliers et méthodiques, qui comprennent le suivi de tous les aspects technologiques, commerciaux et financiers clés.

Le taux de change du dollar US par rapport à l'euro et à la livre sterling appelle à la plus grande vigilance. Alors que nous générons près de 20 milliards de chiffre d'affaires annuel en

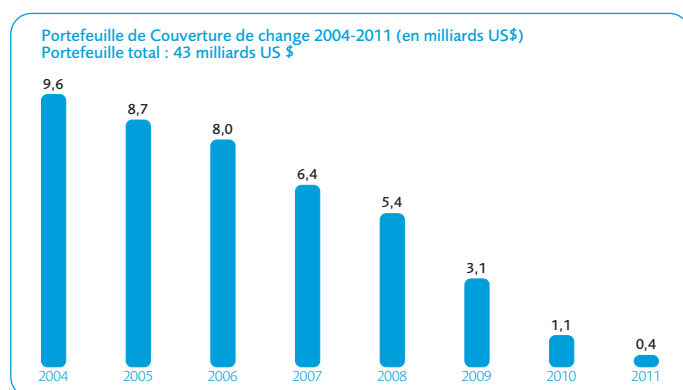
dollars US, provenant majoritairement de la vente de nos avions, une part importante de nos coûts est libellée en euros et en livres sterling. Ceci nous expose tous les ans à un risque net de l'ordre de 10 milliards de dollars US, que nous gérons grâce à une politique de couverture de change systématique et prudente.

A ce jour, nos résultats 2004 et 2005 sont entièrement couverts contre toute volatilité des taux de changes, tout comme une partie substantielle des flux de trésorerie provenant des livraisons prévues en 2006 et 2007 et ayant fait l'objet de commandes fermes. Les commandes fermes d'A380, qui s'étendent jusqu'en 2011, ont également fait l'objet d'opérations de couverture dès leur signature (Graphique 3). Cette politique de couverture nous permet "de maîtriser nos échéances" et d'améliorer notre fiabilité financière. En outre, nous sommes constamment à la recherche de moyens nous permettant de réduire notre exposition nette au dollar US et, pour ce faire, nous essayons de développer nos ventes en euros - le contrat de l'A400M en est d'ailleurs une excellente illustration. Nous veillons également à accroître la part de nos dépenses futures en dollars US, notamment dans le cadre du lancement de nouveaux programmes, du redressement des marchés civils et de nouveaux investissements.



Hans Peter Ring
Chief Financial Officer d'EADS

Graphique 3:



Chapitre 1

Actif Net — Situation Financière — Résultats

| | | | |
|--|----|---|----|
| 1.1 Examen et Analyse par la Direction de la Situation Financière et des Résultats des Activités | | 1.1.3.3 Niveau de l'EBIT* par Division | 12 |
| | 5 | 1.1.4 Résultats des Activités d'EADS | 15 |
| 1.1.1 Introduction et Présentation | 5 | 1.1.5 Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés | 22 |
| 1.1.2 Principaux Éléments, Politiques et Estimations Comptables | 6 | 1.1.6 Liquidités et Ressources en Capital | 24 |
| 1.1.2.1 Etendue et Modifications du Périmètre de Consolidation | 6 | 1.1.6.1 Variation de la Position de Trésorerie Nette | 24 |
| 1.1.2.2 Résultat Relatif aux Opérations de Dilution | 6 | 1.1.6.2 Éléments de Passif Financier Consolidé | 27 |
| 1.1.2.3 Réévaluations à la Juste Valeur | 7 | 1.1.6.3 Financements des Ventes | 28 |
| 1.1.2.4 Dépréciations des Actifs | 7 | 1.1.7 Gestion des Risques de Marché | 31 |
| 1.1.2.5 Frais de Recherche et Développement | 7 | 1.1.7.1 Risques de Taux d'Intérêt | 31 |
| 1.1.2.6 Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture | 7 | 1.1.7.2 Risques de Change | 31 |
| 1.1.2.7 Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les Etats Financiers | 8 | 1.1.7.3 Risques de Défaut de Contrepartie | 32 |
| 1.1.3 Mesure des Performances de la Direction | 10 | 1.1.7.4 Risques Liés au Portefeuille de Participation | 32 |
| 1.1.3.1 Carnet de Commandes | 10 | 1.2 Etats Financiers | 33 |
| 1.1.3.2 Utilisation de l'EBIT Avant Amortissement des Écarts d'Acquisition, et Éléments Exceptionnels | 11 | 1.2.1 Etats Financiers Consolidés | 33 |
| | | 1.2.2 Comptes Sociaux | 78 |
| | | 1.3 Honoraires des Auditeurs | 85 |

1.1 Examen et Analyse par la Direction de la Situation Financière et du Résultat des Activités

En plus de l'information historique, le présent document contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'usage de mots à caractère prospectif comme « anticiper », « s'attendre à », « estimer », « avoir l'intention de », « prévoir », « prédire », « croire », ainsi qu'à l'usage de verbes au futur ou au conditionnel, ou toute variante des mots précités, ou encore à des analyses de stratégies comportant des risques et des incertitudes. Ces déclarations visent nos perspectives d'avenir et nos évolutions et stratégies commerciales futures et sont fondées sur des analyses ou des prévisions de résultats futurs, ainsi que sur des estimations de montants qui ne peuvent pas encore être déterminés. Ces déclarations prospectives reflètent l'opinion d'EADS uniquement à la date à laquelle elles sont formulées et EADS décline toute obligation de les mettre à jour, sauf dans les cas où la loi l'exigerait. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document visent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations d'EADS soient significativement différents des prévisions formulées ou suggérées. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, des taux de change, ainsi que les facteurs exposés dans la Partie 2/1.5 Facteurs de Risque.

1.1.1 Introduction et Présentation

L'analyse ci-dessous est fondée sur les Etats Financiers consolidés audités d'EADS pour les exercices 2003, 2002 et 2001 (ci-après conjointement dénommés les « Etats Financiers »). Les Etats Financiers ont été établis selon les normes comptables internationales (« IFRS ») émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). En 2003, EADS a changé de politique comptable en matière de traitement des frais de développement afin d'être en pleine conformité avec les dispositions de la norme comptable internationale (« IAS ») 38. Voir « — 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables – Frais de recherche et développement » et « Etats Financiers Consolidés – Note 2 : Principales règles et méthodes comptables » et « Notes annexes aux bilans consolidés – Note 11 : Immobilisations incorporelles ».

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 30,1 milliards d'euros pour 2003, EADS est le leader européen de l'industrie aéronautique, de l'espace et de la défense et occupe le second rang au niveau mondial. En termes de parts de marché, EADS est l'un des deux plus grands fabricants d'avions commerciaux (dépassant Boeing en termes de livraisons et prises de commandes en 2003), d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux et de missiles. C'est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense. En 2003, EADS a réalisé environ 76 % de son chiffre d'affaires dans le domaine civil et 24 % dans le secteur de la défense. Au 31 décembre 2003, l'effectif d'EADS s'élevait à 109 135 employés.

Les activités d'EADS sont organisées en cinq divisions :

- **Airbus** : développement, production, commercialisation et vente d'avions commerciaux de ligne de plus de cent sièges et développement et production d'avions destinés à un usage militaire ;
- **Avions de Transport Militaire** : développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission ;
- **Aéronautique** : développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires, d'avions à hélices et d'avions commerciaux légers régionaux et de services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires ; aérostructures d'avions civils ;
- **Systèmes de Défense et de Sécurité** : développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles, d'avions militaires de combat et d'avions d'entraînement, fourniture de solutions électroniques de défense, de systèmes de télécommunications liées à la défense (et à des fins civiles) et services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres activités liées ; et
- **Espace** : développement, production, commercialisation, et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux, et prestations de services spatiaux.

En général, ces activités de fabrication sont caractérisées par des cycles de production de longue durée. Plusieurs de ces activités sont également marquées par leur forte dépendance aux budgets des Etats.

En 2003, dans le cadre de la restructuration de l'ancienne division Systèmes Civils et de Défense, l'unité opérationnelle Aviation Militaire de la division Aéronautique a été transférée à la nouvelle division Systèmes de Défense et de Sécurité (ci-après dénommée la « Division DS »). Les informations par segment pour 2002 relatives à ces deux divisions ont été ajustées en conséquence. Voir les « Notes annexes aux comptes de résultat consolidés – Note 5 : Informations sectorielles ».

EADS est actuellement notée A3 par Moody's avec des perspectives stables et A- assorti d'une perspective négative par Standard and Poor's.

Informations sur les Taux de Change

Les informations financières qui suivent sont exprimées en euros, en dollars US ou en livres sterling. Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, des informations relatives aux taux de change entre le dollar US, l'euro et la livre sterling, établis à partir du taux de change officiel communiqué par la Banque Centrale Européenne :

| Exercice clos le | Moyenne | | En fin de période | |
|------------------|-----------|--------|-------------------|--------|
| | Euro-US\$ | Euro-£ | Euro-US\$ | Euro-£ |
| 31 décembre 2001 | 0,8957 | 0,6085 | 0,8813 | 0,6219 |
| 31 décembre 2002 | 0,9451 | 0,6505 | 1,0487 | 0,6424 |
| 31 décembre 2003 | 1,1304 | 0,6919 | 1,2630 | 0,7048 |

1.1.2 Principaux Éléments, Politiques et Estimations Comptables

1.1.2.1 Etendue et Modifications du Périmètre de Consolidation

Les cessions et acquisitions de participations dans diverses sociétés peuvent expliquer en partie les différences constatées entre les résultats des activités d'EADS, d'un exercice à l'autre.

Airbus : Airbus S.A.S. a été créée en juillet 2001 afin d'intégrer la totalité des activités de conception, de production et de commercialisation et vente d'Airbus à la suite de l'acquisition par EADS d'Airbus UK et de la prise de participation de 20 % dans le GIE Airbus détenu auparavant par BAE SYSTEMS (le « **Regroupement Airbus** »). En contrepartie de cette opération, BAE SYSTEMS a reçu 20 % du capital d'Airbus S.A.S. en participant à une augmentation de capital réservée diluant la participation d'EADS dans Airbus S.A.S. ainsi ramenée à 80 %. Voir « — 1.1.4 Résultats des Activités d'EADS – Intérêts Minoritaires Consolidés » et « Partie 2/1.1.2 Airbus – Organisation d'Airbus – Intégration des Activités d'Airbus ».

Airbus est consolidée par intégration globale par EADS compte tenu du contrôle effectif qu'exerce EADS aux termes d'un accord conclu avec BAE SYSTEMS portant sur les actifs et les opérations d'Airbus, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001.

MBDA : EADS, BAE SYSTEMS et Finmeccanica ont créé MBDA le 18 décembre 2001. Cette société regroupe les activités de MBD et de AMM, ainsi que les activités systèmes de missiles d'AMS. EADS et BAE SYSTEMS détiennent chacun une participation de 37,5 % dans MBDA tandis que Finmeccanica détient le solde, soit 25 %. En vertu des pactes d'actionnaires relatifs au groupe MBDA, EADS et BAE SYSTEMS exercent ensemble certains droits de contrôle sur MBDA par l'intermédiaire de MBDA Holdings, dont le droit pour MBDA Holdings de nommer le *Chief Executive Officer*, le *Chief Operating Officer - Operations* et le *Chief Financial Officer* de MBDA.

En 2001, le compte de résultat consolidé faisait apparaître une consolidation de MBD à hauteur de 50 % et de AMM à hauteur de 100 % jusqu'à la création de MBDA le 18 décembre. A compter du 18 décembre 2001, le bilan consolidé d'EADS au 31 décembre 2001, consolidait MBDA selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 50 %, au sein de sa Division DS, afin de refléter la capacité d'EADS à influencer la conduite des opérations de MBDA, la participation de Finmeccanica étant traitée comme un intérêt minoritaire de 12,5 %. Depuis 2002, EADS consolide MBDA dans ses comptes annuels consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 50 %.

Acquisition d'Astrium, de Dornier GmbH, de Tesat Spacecom, de Cogent et de EADS Telecom France : Le 30 janvier 2003, EADS a acquis la participation de 25 % que BAE SYSTEMS détenait dans Astrium N.V., transférant à cette même

date à EADS l'intégralité du contrôle. Astrium est consolidé à 100 % par EADS depuis le début de l'exercice 2003.

Le 18 septembre 2003, EADS a acquis la participation de 41 % que détenait Nortel Networks dans EADS Telecom France S.A.S. dans le cadre d'un échange prévoyant également la cession par EADS de ses participations minoritaires dans Nortel Networks Germany GmbH & Co. KG et Nortel Networks France S.A.S. EADS détient depuis la totalité du capital d'EADS Telecom France S.A.S.

Le 21 octobre 2003, EADS a pris, par l'intermédiaire de sa filiale DADC, une participation supplémentaire de 17,7 % au capital social de Dornier GmbH pour la somme de 62 millions d'euros, portant ainsi sa participation totale dans Dornier GmbH à 94 %.

A l'issue de l'acquisition de Tesat Spacecom intervenue le 30 novembre 2001 et de Cogent Defence Systems le 1^{er} décembre 2001, les activités de ces deux sociétés ont été pleinement intégrées au compte de résultat d'EADS pour la première fois au titre de l'exercice 2002.

Cession d'Aircelle et d'EADS Matradatavision (« MDTV ») :

Le 6 mars 2002, EADS a cédé à Snecma la participation qu'elle détenait dans la société commune Aircelle, ce qui lui a permis de dégager une plus-value de cession de 63 millions d'euros. Le 20 novembre 2002, EADS a cédé MDTV (à l'exception des deux filiales de MDTV qui ont fait l'objet d'un traitement distinct) à IBM pour un montant de 12 millions d'euros. A compter de la date de leur cession, ces sociétés ne sont plus consolidées par EADS.

Voir « Etats Financiers Consolidés - Règles de Présentation – Note 4 : Acquisitions et cessions ».

1.1.2.2 Résultat Relatif aux Opérations de Dilution

Les opérations effectuées en 2001 ayant conduit à la formation d'Airbus S.A.S. et de MBDA ont dilué la participation économique d'EADS dans Airbus, MBD et AMM. Ces opérations ont nécessité une évaluation financière des activités apportées. La valeur de marché de ces activités, telle qu'estimée au cours des négociations, était supérieure à la valeur nette comptable des actifs nets consolidés dans les comptes consolidés d'EADS. EADS a donc constaté un gain de dilution d'une valeur de 2,5 milliards d'euros au titre de la dilution de sa participation de 20 % dans Airbus et de 0,26 milliard d'euros pour la dilution de ses participations de 12,5 % dans MBD et de 62,5 % dans AMM, étant précisé que ces montants sont nets des charges liées aux dites opérations. Ces gains de dilution ont été comptabilisés en 2001 au poste « Autres produits » et considérés comme des résultats de nature exceptionnelle par EADS. Voir « — 1.1.3 Mesure des Performances de la Direction — Utilisation de l'EBIT Avant Amortissement des Ecarts d'Acquisition et Eléments Exceptionnels ».

1.1.2.3 Réévaluations à la Juste Valeur

La fusion des activités d'ASM, de Dasa et de CASA qui a conduit à la formation d'EADS en 2000 a été traitée comme un regroupement d'entreprises en appliquant la méthode de l'acquisition d'entreprise, ASM étant considérée comme l'acquéreur. En conséquence, la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif — essentiellement les immobilisations et les stocks — a été revalorisée d'un montant total de 1,8 milliards d'euros, net d'impôts sur les bénéfices, pour tenir compte des valeurs de marché respectives de Dasa et de CASA au moment de la fusion (les « **réévaluations à la juste valeur** »). Ces compléments de valeur sont en général amortis sur une période de quatre à quinze années s'agissant des immobilisations et de 24 mois environ s'agissant des stocks. Par ailleurs, lors de la création d'Airbus S.A.S. en 2001, EADS avait réévalué la valeur comptable des immobilisations et des stocks d'Airbus pour un montant global de 0,3 milliards d'euros, nets d'impôts sur les bénéfices, afin de refléter leur juste valeur de marché. L'amortissement de ces réévaluations a donné lieu à un amortissement figurant dans le compte de résultat consolidé, au poste « Coût des produits vendus ». EADS considère ces charges comme des éléments non-récurrents de l'EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels. Voir « — 1.1.3 Mesure des Performances de la Direction - Utilisation de l'EBIT avant Amortissement des Ecart d'Acquisition et Eléments Exceptionnels ».

1.1.2.4 Dépréciation des Actifs

Lorsque la Direction d'EADS (la "Direction") estime qu'un événement, est de nature à affecter, de manière significative les marchés ou que les prévisions et hypothèses économiques doivent être réajustées, EADS effectue un test de dépréciation des actifs, groupes d'actifs, filiales, co-entreprises ou participations susceptibles d'être affectés. Le Groupe utilise, en général, la méthode des cash-flows actualisés pour déterminer la valeur des actifs. La méthode des cash-flows actualisés est sensible au taux de rendement interne choisi et à l'estimation que fait la Direction des cash-flows futurs. De légères modifications de ces paramètres peuvent, par conséquent, avoir un impact significatif sur l'évaluation des actifs qui en résulte et donc sur le montant de la dépréciation.

Comme elle l'avait déjà fait en 2001, EADS a effectué en 2002 des tests de dépréciation sur les actifs nets des activités de la division Espace. EADS a ainsi été amené à déprécier partiellement les écarts d'acquisition relatifs à l'activité spatiale commerciale en enregistrant une charge exceptionnelle de 0,4 milliard d'euros. La dépréciation des écarts d'acquisition affecte la rentabilité car elle est comptabilisée en "Autres charges" dans les comptes consolidés d'EADS.

Aucun nouvel actif n'a été déprécié au cours de l'exercice 2003.

Voir « — 1.1.4 Résultats des Activités d'EADS — Dotations aux Amortissements des Ecart d'Acquisition et Dépréciations Associées Consolidées » et « Notes annexes aux bilans consolidés — Note 11 : Immobilisations incorporelles ».

1.1.2.5 Frais de Recherche et Développement

En 2003, dans le cadre de l'application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », le groupe EADS (le "Groupe") a identifié certains frais de recherche et développement relatifs aux produits qui devaient être immobilisés en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne. Les critères de capitalisation ont été appliqués de manière stricte. En conséquence, tous les coûts de recherche et développement ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38 sont enregistrés en charges au compte de résultat consolidé au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les programmes actuels et passés de recherche et de développement ont été examinés pour déterminer dans quelle mesure les dépenses encourues lors de la phase de développement satisfaisaient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 38. Suite à l'adoption de la norme IAS 38 en 2003, EADS a comptabilisé en immobilisations incorporelles 4 millions d'euros de frais de développement de produits engagés en 2003.

EADS considère qu'en raison de la complexité de ses produits (notamment les avions civils comme l'A380), les processus mis en oeuvre au cours des diverses phases de recherche et de développement sont tellement interdépendants que la phase de recherche ne peut être distinguée nettement de la phase de développement qu'à un stade très avancé du programme. En outre, en ce qui concerne les programmes antérieurs, l'affectation rétroactive correcte des coûts telle qu'exigée par la norme IAS 38 n'a pas été possible car il n'y avait pas de système en place pour réunir les informations nécessaires. Les comptes des exercices antérieurs n'ont pas été affectés.

La plupart des coûts estimés de développement futur qui seront portés en immobilisations en application de la norme IAS 38 ont trait aux programmes de l'A380. La Direction prévoit que, jusqu'en 2008, environ 0,5 milliard d'euros de coûts de développement à engager pour l'A380 répondront aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IAS 38 en matière d'immobilisations incorporelles générées en interne, dont environ 0,1 milliard d'euros au titre de l'exercice 2004.

Depuis 2002, l'amortissement des outillages divers a été comptabilisé au poste « Coût des produits vendus », conformément aux normes IFRS. Au cours des exercices précédents, il avait été enregistré au poste « Frais de recherche et de développement ». A des fins de comparaison, le compte de résultat consolidé de l'exercice 2001 a fait l'objet d'un retraitement afin que l'amortissement des outillages divers (0,2 milliard d'euros) apparaisse au poste « Coût des produits vendus ».

1.1.2.6 Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture

Les deux tiers environ du chiffre d'affaires d'EADS sont libellés en dollars US alors que la plupart de ses coûts sont encourus en euros. Le Groupe souhaitant ne générer des bénéfices que de

son exploitation et non pas d'une quelconque spéculation sur les fluctuations de change, EADS met en œuvre des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des fluctuations des taux de change sur ses résultats. Voir « 1.1.7 Gestion des Risques de Marché – Risques de Change » et « Partie 2/1.5.1 – Risques de Marché – Exposition au Risque de Change ».

Par le passé, le portefeuille de couvertures du risque de change d'EADS comprenait des « microcouvertures » et des « macrocouvertures », qui ne sont pas comptabilisées de la même manière comme expliqué plus bas. Suite à l'application des dispositions de la norme IAS 39 « Instruments financiers : traitement comptable et évaluation » relatives au traitement de la couverture des flux de trésorerie à la majeure partie du portefeuille de couverture d'EADS depuis 2001, les importantes variations du résultat financier d'EADS constatées au cours des exercices passés se trouvent maintenant sensiblement réduites et les variations du résultat net reflètent désormais plus fidèlement les variations du résultat d'exploitation que lors des précédents exercices comptables.

Microcouvertures. Lorsque les instruments de couverture présentent une relation de couverture avec les commandes des clients auxquels ils se rapportent, ils sont soumis aux règles comptables de couverture de la norme IAS 39 et sont désignés par le terme de "micro-couvertures". Le chiffre d'affaires résultant de ces commandes est enregistré en euros au taux de change de l'instrument de couverture associé et l'impact des couvertures est constaté dans la marge brute et le résultat d'exploitation au moment de leur comptabilisation en chiffre d'affaires. A la fin de chaque période comptable, la valeur du portefeuille de couvertures non encore arrivées à échéance est réévaluée au bilan à la juste valeur, sur la base du taux de change à terme alors en vigueur. Voir « —1.1.5 Tableau de Variations des Capitaux Propres Consolidés ». Pour des produits tels que les avions, EADS couvre généralement les premiers flux prévus pour un mois déterminé, sur la base des paiements finaux dus à la livraison. Voir « —1.1.7 Gestion des Risques de Marché – Risques de Change ».

Les micro-couvertures associées à des commandes annulées au cours de l'exercice sont réputées annulées d'un point de vue comptable si ces annulations entraînent un excès de couverture. La somme (i) des variations de la juste valeur de ces couvertures depuis le 1^{er} janvier 2003 et (ii) de la reprise du montant inscrit en " autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés " correspondant à ces mêmes couvertures avant le 1^{er} janvier 2003 devrait être comptabilisée en résultat financier et l'effet des impôts différés au compte de résultat. En 2003, aucune écriture comptable de ce type n'a été enregistrée.

Macrocouvertures. Les instruments de couverture qui ne sont pas directement adossés à une commande spécifique sont désignés par le terme de « macrocouvertures » ; ils ne sont pas éligibles aux règles de traitement comptable des opérations de

couverture définies par la norme IAS 39. À la différence des microcouvertures, les macrocouvertures n'ont pas d'impact sur la marge brute, ni sur le résultat d'exploitation, même lorsque leur objet initial était de couvrir des flux de trésorerie liés à des livraisons. À leur échéance, elles sont comptabilisées et intégrées dans le « Résultat financier ». A la fin de chaque exercice comptable, chaque contrat de macrocouverture qui n'est pas encore arrivé à échéance est réévalué à sa juste valeur, sur la base du taux de change à terme du jour. Les variations des montants des macrocouvertures réévalués à leur juste valeur avant impôts d'un exercice à l'autre sont comptabilisées sous la rubrique « Autres éléments du résultat financier » du compte de résultat consolidé. Voir « Notes annexes au comptes de résultat consolidés — Note 9 : Résultat financier ».

Le 1^{er} janvier 2001, la plupart des macrocouvertures qui n'étaient pas encore arrivées à échéance ont été adossées à des commandes spécifiques et sont donc devenues éligibles aux règles de traitement comptable des opérations de couverture de la norme IAS 39. Il a été appliqué à ces couvertures spécifiques un taux de conversion implicite correspondant au taux de change à terme euro-dollar US, au 31 décembre 2000. Au 1^{er} janvier 2003, le portefeuille de couvertures ne contenait plus de macrocouvertures portant sur des ventes, qui ne soient pas adossées à des commandes spécifiques.

Les transactions réalisées en devises autres que l'euro et qui ne sont pas couvertes par l'intermédiaire d'instruments financiers sont converties en euros au taux de change à la date de la transaction sous-jacente.

1.1.2.7 Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les Etats Financiers

Afin de développer les ventes de ses produits, essentiellement à Airbus et ATR, EADS peut participer au financement de ventes pour certains clients, soit directement, soit par le biais de garanties données à des tiers. Voir « —1.1.6 Liquidités et Ressources en Capital – Financement des Ventes ». Le traitement comptable des opérations de financement des ventes varie selon la nature de l'opération de financement et du risque qui en résulte pour EADS.

Au bilan. Lorsque, à la suite d'une opération de financement, les risques et bénéfices tirés de la possession de l'avion financé sont acquis au client, l'opération est assimilée soit à un prêt, soit à une location-financement. Dans ce cas, le chiffre d'affaires résultant de la vente de l'appareil comptabilisé à la livraison de l'appareil et les intérêts financiers sont intégrés au résultat financier. Le solde du financement est comptabilisé en « Autres actifs financiers à long terme » au bilan, après déduction éventuelle des provisions pour dépréciation. Voir « Notes annexes aux bilans consolidés — Note 13 : Participations, autres participations et actifs financiers à long terme ».

Si, en revanche, les risques et bénéfices tirés de la possession de l'avion financé restent à la charge d'Airbus ou d'ATR, l'opération

est assimilée à une location simple. EADS a pour politique de ne pas conclure de location simple dans les cas de livraisons de nouveaux appareils à livrer aux clients. Cependant, de nouveaux leasings opérationnels peuvent survenir en cas de location d'appareils rachetés ou repris par Airbus ou ATR. Les loyers reçus des clients dans le cadre de ces leasings opérationnels sont comptabilisés en chiffre d'affaires tout au long de la durée du contrat. Les avions faisant l'objet de tels contrats sont comptabilisés au bilan à leur coût de revient, au poste « Immobilisations corporelles » et les dotations aux amortissements sont enregistrées en coût des ventes. La marge dégagée lors de la livraison de l'appareil est enregistrée en "Produits constatés d'avance" et constatée en résultat au rythme des loyers enregistrés. Voir « Notes annexes aux bilans consolidés — Note 12 : Immobilisations corporelles ».

Engagements Hors-Bilan. Certains engagements liés à des opérations de financement des ventes tels que les « lease in/lease out » ou certaines garanties de valeur d'actif (Asset Value Guarantee ou « **AVG** ») ne sont pas comptabilisés au bilan.

Dans le cas d'opérations de type « *lease in/lease out* », qu'Airbus et ATR utilisaient dans le passé afin de profiter des avantages fiscaux liés aux opérations de leasing dans certains pays, les risques et bénéfices tirés de la propriété de l'avion financé reviennent généralement à un tiers, en général qualifié de bailleur principal. Ce dernier loue l'avion à Airbus ou à ATR qui, à son tour, le sous-loue au client final. Dans la mesure du possible, les conditions de la sous-location sont alignées sur celles de la location principale, tant pour les échéances de paiement que pour les autres conditions financières. De tels encours d'Airbus et d'ATR sont reportés dans les engagements hors-bilan.

Garanties de Valeur des Actifs. Certains contrats de vente peuvent inclure une disposition de type AVG aux termes de laquelle Airbus ou ATR garantit une partie de la valeur de marché d'un appareil pour une durée limitée à compter de sa livraison. Voir « Etats Financiers Consolidés – Note 25 : Engagements Hors-Bilan ».

Si la valeur actualisée de l'AVG dépasse 10 % du prix de vente de l'appareil, la vente de l'appareil sous-jacent est comptabilisée

comme une opération de location simple dans les Comptes. Dans un tel cas, lors de la livraison de l'appareil, le paiement comptant reçu du client est constaté au bilan consolidé en tant que produit constaté d'avance repris de façon linéaire jusqu'à la date d'expiration de l'AVG. Le coût de production de l'appareil est enregistré parmi les immobilisations corporelles et la différence entre le coût de production et le montant de l'AVG est amortie jusqu'à l'expiration de celle-ci. La dotation aux amortissements est comptabilisée en coûts de ventes dans le compte de résultat consolidé. Voir « Notes annexes aux bilans consolidés – Note 12 : Immobilisations corporelles » et « Note 22 : Produits constatés d'avance ».

Si la valeur actualisée d'une AVG est inférieure au seuil de 10 % du prix de vente, la transaction couverte par l'AVG n'est pas comptabilisée au bilan consolidé, mais comme une vente. Pour réduire les risques associés aux AVG et pour limiter la probabilité de leur survenance, Airbus et ATR limitent les valeurs d'actifs garanties au titre des AVG et soumettent leur exercice à des conditions restrictives, en limitant notamment les fenêtres d'exercice. Les AVG n'ont pas vocation à être exercées.

Provisions et Dotations. Dans le cadre de sa politique de provisionnement des risques liés au financement des ventes, EADS enregistre des provisions destinées à couvrir entièrement son exposition nette en termes de financement et de valeur d'actif. Les provisions relatives au financement des ventes, qu'il s'agisse ou non d'éléments hors-bilan, sont comptabilisées comme provisions ou en tant que dépréciation des actifs auxquelles elles se rattachent. Les provisions enregistrées au passif concernent principalement des engagements hors-bilan. Voir « Notes annexes aux bilans consolidés – Note 19d : Autres provisions ». Les provisions sont comptabilisées en tant que dépréciation d'actifs dès lors qu'elles peuvent être rattachées directement à des actifs. Voir « Notes annexes au comptes de résultat consolidés – Note 12 : Immobilisations corporelles » et « Note 13 : Participations, autres participations et actifs financiers à long terme ». Bien que la Direction considère que les mécanismes de garantie qu'elle propose sont évalués prudemment, il convient de préciser que toute modification apportée aux provisions en vue de réviser leur évaluation pourrait avoir un impact significatif sur le résultat net des exercices futurs.

1.1.3 Mesure des Performances de la Direction

1.1.3.1 Carnet de Commandes

Le carnet de commandes en fin d'exercice représente le chiffre d'affaires à venir, au titre des contrats fermes signés à cette date. EADS se sert du carnet de commandes comme d'une mesure de performance commerciale et la croissance du carnet de commande d'EADS est un objectif continu de la Direction. Seules les commandes fermes sont incluses dans le calcul du carnet de commandes. Dans le cas d'un avion commercial, on entend par "commande ferme" une commande pour laquelle EADS reçoit un acompte non remboursable sur un contrat ne contenant pas de disposition de résiliation sans pénalité. Les commandes relatives aux activités de défense sont incluses dans le carnet de commandes à la signature du contrat

d'approvisionnement correspondant. Les engagements pris dans le cadre de contrats-cadres par des clients gouvernementaux ne sont pas compris dans le carnet de commandes tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une notification officielle à EADS.

Pour les contrats civils, le montant du carnet de commandes qui apparaît dans le tableau ci-dessous est déterminé sur des prix catalogue, ajustés à la date de livraison prévue et, dans la mesure où cela s'applique, convertis en euros au taux de couverture correspondant pour la partie des flux faisant l'objet d'une couverture à terme et au cours comptant de fin d'exercice pour le reste des flux. Le montant du carnet de commandes relatif au secteur de la défense est égal à la valeur des contrats prévus au titre des programmes correspondants.

Carnets de commandes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001

| | Exercice clos le 31 décembre 2003 | | Exercice clos le 31 décembre 2002 | | Exercice clos le 31 décembre 2001 | |
|--|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| | Montant en milliards d'euros | Pourcentage ⁽⁵⁾ | Montant en milliards d'euros | Pourcentage ⁽⁵⁾ | Montant en milliards d'euros | Pourcentage ⁽⁵⁾ |
| Carnets de commandes :⁽¹⁾ | | | | | | |
| Airbus ⁽²⁾ | 141,8 | 73% | 140,9 | 84% | 156,1 | 85% |
| Avions de Transport Militaire | 20,0 | 11% | 0,6 | 0% | 1,3 | 1% |
| Aéronautique ⁽³⁾ | 9,8 | 5% | 10,1 | 6% | 13,7 | 7% |
| Systèmes de Défense et de Sécurité ⁽³⁾ | 14,3 | 7% | 13,5 | 8% | 9,1 | 5% |
| Espace ⁽⁴⁾ | 7,9 | 4% | 3,9 | 2% | 3,8 | 2% |
| Sous-total des carnets de commandes des Divisions | 193,8 | 100% | 169,1 | 100% | 184 | 100% |
| Siège/Éliminations | (14,5) | | (0,8) | | (0,7) | |
| Total | 179,3 | | 168,3 | | 183,3 | |

⁽¹⁾ Sans options.

⁽²⁾ Sur la base des prix catalogue.

⁽³⁾ En 2003, l'Unité Opérationnelle Aviation Militaire a été transférée de la Division Aéronautique à la Division DS, avec un impact correspondant sur le carnet de commandes de chacune de ces Divisions de 3,2 milliards d'euros. Les chiffres de 2002 ont été retraités pour être comparables à ceux de 2003.

⁽⁴⁾ Astrium consolidé à 100 % en 2003 et proportionnellement consolidé à 75 % en 2002 et 2001.

⁽⁵⁾ Avant Siège/Éliminations.

L'augmentation de 11 milliards d'euros du carnet de commandes en 2003 est principalement due au nombre élevé de nouvelles commandes (pour un montant de 61 milliards d'euros), compensé en partie par un taux de conversion du dollar US en baisse au 31 décembre 2003. Parmi les contrats importants enregistrés au carnet de commande en 2003, figurent l'A400M (19,7 milliards d'euros pour 180 avions) et Paradigm (3,6 milliards d'euros). Les commandes nettes prises par Airbus s'élèvent à 254 avions en 2003 (31 milliards d'euros). En 2003, Airbus a reçu 34 nouvelles commandes d'A380, portant le nombre total de commandes fermes d'A380 à 129 avions. Ces augmentations ont été en partie compensées par des ajustements nets de change qui ont pesé sur

le carnet de commandes d'Airbus, pour un montant de 19 milliards d'euros, représentant l'évaluation en fin d'exercice de la partie de son carnet de commandes non adossée à des couvertures de change.

L'évolution entre 2002 et 2003 du poste "Éliminations" est liée au programme A400M. En effet, Airbus a inclus environ 70% de la valeur des commandes dans son carnet de commandes pour refléter sa participation au programme A400M alors que le carnet de commandes de la Division Aviation de Transport Militaire (« ATM ») comprend 100 % de la valeur de la commande de l'A400M pour refléter la responsabilité en tant que maître d'œuvre

de la Division pour ce programme. Cette double prise en compte a donc été éliminée au carnet de commandes consolidé d'EADS, dans la colonne "Eliminations".

La baisse des commandes entre 2001 et 2002 s'explique principalement par la baisse des commandes Airbus, suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 et à la baisse du dollar US utilisé pour la conversion.

Reflétant les efforts de la Direction pour faire progresser le chiffre d'affaires des activités de défense à environ 30% du chiffre d'affaires total à terme, le carnet de commandes des activités de défense continue d'augmenter, Paradigm et l'A400M contribuant pour une large part à la hausse constatée en 2003. Le tableau ci-dessous présente la répartition des commandes entre le secteur civil et le secteur militaire à la clôture de chacun des deux derniers exercices.

| | Exercice clos le 31 décembre 2003 | | Exercice clos le 31 décembre 2002 | |
|---|---|--------------|---|--------------|
| | Montant en milliards d'euros ⁽²⁾ | Pourcentage | Montant en milliards d'euros ⁽²⁾ | Pourcentage |
| Carnets de commandes :⁽¹⁾ | | | | |
| Secteur civil | 133 | 74 % | 146 | 87 % |
| Secteur de la défense | 46 | 26 % | 22 | 13 % |
| Total | 179 | 100 % | 168 | 100 % |

⁽¹⁾ Sans options.

⁽²⁾ Après Siège/Éliminations

1.1.3.2 Utilisation de l'EBIT Avant Amortissement des Écarts d'Acquisition et Éléments Exceptionnels

EADS utilise l'EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels comme un indicateur clé de sa performance économique. Les « éléments exceptionnels » se réfèrent aux produits ou dépenses de nature non récurrente tels que les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur des actifs liés à la Fusion EADS, à la formation d'Airbus S.A.S. et à la création de MBDA, ainsi que les charges

exceptionnelles d'amortissement des écarts d'acquisition générés à l'occasion de ces opérations. Ils ne correspondent pas à la définition des éléments exceptionnels en vertu des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre le résultat d'exploitation d'EADS et son EBIT (*earnings before interest and taxes*) avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

| | Exercice clos le 31 décembre | | |
|--|---------------------------------|--------------|--------------|
| | 2003 | 2002 | 2001 |
| Résultat d'exploitation | 561 | 160 | 2 514 |
| Produit (Perte) des participations | 186 | 87 | (342) |
| Gains de dilution Airbus, MBDA | 0 | 0 | (2 794) |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées | 567 | 936 | 1 466 |
| Dotations aux amortissements exceptionnelles (immobilisations) | 214 | 227 | 260 |
| Dépréciations exceptionnelles (actifs financiers) | 0 | 0 | 315 |
| Dépréciations exceptionnelles (stocks) | 15 | 16 | 275 |
| EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels | 1 543 | 1 426 | 1 694 |

(en millions d'euros)

1.1.3.3 Niveau de l'EBIT* par Division

Le tableau ci-dessous indique la répartition par Division de l'EBIT* consolidé d'EADS pour les trois derniers exercices. Pour faciliter la comparaison entre les performances 2003 et 2002 suite au transfert en 2003 de l'unité opérationnelle Aviation Militaire de la Division Aéronautique à la Division DS, les chiffres de l'EBIT* de 2002 pour

ces deux Divisions ont été ajustés en conséquence, pour présenter l'EBIT* comme si le transfert était intervenu le 1er janvier 2002. L'EBIT* de 2002 avant ajustement pour les deux Divisions apparaît également pour que celui de 2001 puisse être plus aisément comparé à 2002.

| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 décembre 2003 | Exercice clos le 31 décembre 2002 | | Exercice clos le 31 décembre 2001 |
|-----------------------------------|---|---|----------------------|---|
| | | Ajusté | Avant ajustements | |
| Airbus | 1 353 | 1 361 | 1 361 | 1 655 |
| Avions de Transport Militaire | 30 | (80) | (80) | 1 |
| Aéronautique | 217 | 180 | 261 | 308 |
| Systèmes de Défense et Sécurité | 171 | 122 | 40 | (79) |
| Espace ⁽¹⁾ | (400) | (268) | (268) | (222) |
| Sous-total | 1 371 | 1 315 | 1 314 | 1 663 |
| Siège/Éliminations ⁽²⁾ | 172 | 111 | 112 | 31 |
| EADS | 1 543 | 1 426 | 1 426 | 1 694 |

⁽¹⁾ Astrium consolidé à 100% en 2003 ; proportionnellement consolidé à 75% en 2002 et en 2001.

⁽²⁾ Le poste Siège/Éliminations comprend essentiellement les résultats du siège, à savoir en grande partie le résultat de la participation mise en équivalence dans Dassault Aviation.

Comparaison 2003-2002. L'EBIT* consolidé d'EADS a augmenté, passant de 1,4 milliard d'euros pour 2002 à 1,5 milliard d'euros. Cette augmentation reflète principalement la montée en charge des programmes de défense auxquels participent la Division DS, la Division Aéronautique et dans une moindre mesure la Division ATM. Des pertes importantes encourues par la Division Espace ont partiellement compensé les résultats positifs auxquels il est fait référence ci-dessus.

L'EBIT* d'Airbus est demeuré relativement stable à 1,4 milliard d'euros pour 2003, reflétant ainsi la relative stabilité du nombre de livraisons (305 en 2003 dont 302 ont été comptabilisées en chiffre d'affaires, contre 303 en 2002). Les effets positifs de l'amélioration des marges résultant d'un mix produits plus favorable ont pratiquement compensé l'impact négatif de l'augmentation des coûts de recherche et développement pour le programme A380. Le taux d'EBIT* avant imputation des coûts de recherche et développement atteint 16,7% et reflète les avantages de la flexibilité de l'organisation de la production d'Airbus. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus – Production – Adaptabilité aux Variations de la Demande » pour une analyse plus approfondie de la flexibilité de l'outil de production Airbus.

Des marges plus élevées sur les avions militaires dérivés (comme le programme de l'avion ravitailleur multirôle) et la baisse des frais de recherche et développement ont contribué à l'accroissement de l'EBIT* de la Division ATM qui s'est élevé à 30 millions d'euros pour l'exercice 2003. Ce résultat est en augmentation de 110 millions d'euros par rapport à l'EBIT* 2002 qui était négatif de 80 millions d'euros, en partie à cause de l'effet de la mise au rebut d'actifs relatifs au programme Do 728 pour un montant de 54 millions d'euros.

L'impact sur les coûts résultant des mesures de restructuration entreprises au sein de la Division DS ainsi que l'accroissement des livraisons de missiles et d'avions de combat ont conduit à une augmentation de 40 % de l'EBIT* de la division, qui est passé de 122 millions d'euros en 2002 à 171 millions d'euros en 2003.

Les bons résultats d'Eurocopter, dus principalement à l'accélération des programmes NH90 et Tigre, ont permis à la Division Aéronautique de dégager un EBIT* de 217 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'EBIT* de 2002, qui s'élevait à 180 millions d'euros.

Le siège a également contribué, à hauteur de 172 millions d'euros, à l'EBIT* consolidé d'EADS pour l'exercice 2003, contre 111 millions d'euros pour l'exercice 2002. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation de 114 millions d'euros des résultats liés à la participation d'EADS dans Dassault Aviation. Cette augmentation comprend un rattrapage à hauteur de 77 millions d'euros du résultat de Dassault Aviation de l'exercice précédent, en accord avec les normes IFRS. Voir « Notes annexes aux bilans consolidés – Note 13 : Participations, autres participations et actifs financiers à long terme ».

Ces augmentations de l'EBIT* 2003 consolidé d'EADS ont été partiellement compensées par la détérioration de l'EBIT* négatif à hauteur de 400 millions d'euros enregistré par la Division Espace et imputable (i) aux dépenses et dotations aux provisions de 288 millions d'euros relatives aux programmes de restructuration annoncés antérieurement, (ii) aux dépréciations d'actifs d'exploitation d'Astrium et (iii) à des provisions additionnelles liées à des dépassements de coûts de programmes.

L'impact de la variation annuelle des taux de change des instruments financiers destinés à couvrir le risque de change net entre 2002 (taux de change euro-dollar US de 0,967) et 2003 (taux de change euro-dollar US de 0,969) a été négligeable (impact négatif de 26 millions d'euros) sur l'EBIT* consolidé d'EADS en 2003.

Comparaison 2002-2001. L'EBIT* consolidé d'EADS s'est élevé à 1,4 milliard d'euros pour 2002, soit un recul de 0,3 milliard d'euros par rapport à 2001. Cette baisse reflète le ralentissement du marché de l'aviation commerciale, partiellement compensé par la croissance du secteur de la défense.

Les effets des efforts de restructuration réalisés dans la Division DS ont contribué à l'EBIT* qui s'est élevé à 40 millions d'euros (avant ajustements) contre un EBIT* négatif de 79 millions d'euros enregistré en 2001. Outre ce redressement de la Division DS, le siège d'EADS, après avoir réduit ses effectifs entre 2001 et 2002, a réalisé des économies de coûts substantielles en 2002, ce qui a permis d'augmenter fortement le niveau de son EBIT* en 2002.

Certains effets, notamment liés aux difficultés rencontrées par EADS sur ses marchés commerciaux, sont venus amoindrir ces éléments positifs. Après la faillite de Fairchild Dornier en 2002, la Division ATM a déprécié à hauteur de 54 millions d'euros tous ses actifs relatifs au programme Do 728, dont elle était un partenaire solidaire pour le partage des risques.

En 2002, la Division Espace a enregistré des pertes de 268 millions d'euros supérieures à leur niveau de 2001. Ces pertes sont essentiellement liées à des charges supplémentaires de restructuration pour Astrium, aux conséquences de la récession du marché des télécommunications commerciales (y compris l'annulation d'une commande de satellite), aux dépassements de coûts sur certains contrats et à des provisions supplémentaires pour dépréciations des participations.

Airbus a été pénalisé par le fléchissement du trafic de passagers et par la baisse corrélative des livraisons d'appareils dans le monde. La hausse des frais de recherche et développement pour l'A380 ainsi que la réduction des livraisons d'avions (325 en 2001 et 303 en 2002) ont pesé sur la rentabilité d'Airbus en 2002. Toutefois, les économies de coûts et la flexibilité de l'organisation de la production d'Airbus ont permis d'atténuer ces éléments et

de dégager en 2002 un taux d'EBIT* avant frais de recherche et développement de 15,6%, contre 15% en 2001.

L'EBIT* de la Division Aéronautique a légèrement reculé, passant de 308 millions d'euros en 2001 à 261 millions d'euros (avant ajustements) en 2002. Ce repli est en grande partie imputable à une augmentation des frais de recherche et développement, des dépenses de ventes, de commercialisation et dépenses administratives ainsi qu'une baisse des activités aérostructures et maintenance dans le domaine de l'aviation militaire suite au ralentissement de l'activité civile.

Impact des opérations de couverture sur l'EBIT*. Près des deux tiers du chiffre d'affaires de 2003 étaient libellés dans des devises autres que l'euro. Compte tenu du caractère à long terme des cycles économiques auxquels est soumis EADS (comme l'atteste son carnet de commandes pluriannuel), la Société effectue des opérations de couverture du risque de change pour atténuer l'impact des fluctuations des taux de change sur son EBIT*. Voir « – 1.1.7 Gestion des Risques de Marché – Risque de Change » et « Partie 2/1.5.1 Risques de Marché—Exposition au Risque de Change ». Au cours de l'exercice 2003, les couvertures ont porté sur environ 9,6 milliards de dollars US de chiffre d'affaires d'EADS libellé en dollars US. En 2003, le taux de change moyen auquel a été comptabilisé le chiffre d'affaires libellé en dollars US adossé à des opérations de couverture était de 1 euro pour 0,97 dollar US, pratiquement inchangé par rapport à 2002. Par conséquent, il n'y a pas eu de variation importante de l'EBIT* liée aux taux de change.

Dans le cadre de la politique active d'EADS en matière de couverture, il est prévu que la couverture augmentera dans les années à venir, en raison de la croissance annoncée de la demande d'avions et de l'impact correspondant sur le nombre de livraisons futures. Les taux de change des nouvelles couvertures refléteront la parité du dollar US par rapport à l'euro au moment où ces opérations de couverture seront réalisées.

Les tableaux ci-dessous indiquent le montant notionnel des couvertures de change en place au 31 décembre 2003 ainsi que les taux de change du dollar US applicables aux EBIT* des années concernées.

| (en milliards de dollars US) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Total |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Total des opérations de couverture | 9,6 | 8,7 | 8,0 | 6,4 | 5,4 | 3,1 | 1,1 | 0,4 | 42,7 |
| <i>dont Euro-dollar US</i> | <i>8,1</i> | <i>7,3</i> | <i>6,6</i> | <i>5,2</i> | <i>4,5</i> | <i>2,5</i> | <i>0,9</i> | <i>0,3</i> | <i>35,4</i> |
| <i>dont Livre sterling-dollar US</i> | <i>1,5</i> | <i>1,5</i> | <i>1,4</i> | <i>1,1</i> | <i>1,0</i> | <i>0,6</i> | <i>0,2</i> | <i>0,1</i> | <i>7,3</i> |
| Taux à terme | | | | | | | | | |
| Euro-dollar US | 0,96 | 0,97 | 0,99 | 0,99 | 0,99 | 1,02 | 1,04 | 1,13 | |
| Livre sterling-dollar US | 1,54 | 1,49 | 1,49 | 1,48 | 1,48 | 1,50 | 1,53 | 1,54 | |

Restructurations. Depuis sa création en 2000, EADS a mis en œuvre un certain nombre de plans de restructuration afin de renforcer davantage sa compétitivité au sein des différents marchés concurrentiels sur lesquels le Groupe intervient. Un montant total de 362 millions d'euros a été comptabilisé au titre des charges de restructuration au compte de résultat consolidé 2003. Ce montant comprend de nouvelles provisions, ainsi que des dépenses de l'exercice essentiellement relatives à : (i) des réductions d'effectif et des efforts de rationalisation particuliers au sein de la Division Espace (288 millions d'euros en 2003

contre 105 millions d'euros en 2002), (ii) des réductions d'effectif et un plan de départs en retraite anticipée au sein de la Division DS (50 millions d'euros en 2003), et (iii) d'autres provisions pour restructuration au sein de la Division ATM (17 millions d'euros) et de la Division Aéronautique (7 millions d'euros).

Les coûts de restructuration ont été provisionnés pour partie en « Provisions », et pour le reste enregistrés en « Autres dettes d'exploitation ».

1.1.4 Résultats des Activités d'EADS

Le tableau ci-dessous constitue une présentation des comptes de résultat consolidés d'EADS pour les exercices indiqués.

Comptes de résultat consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001

| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 décembre | | |
|--|---------------------------------|---------------|--------------|
| | 2003 | 2002 | 2001 |
| Chiffre d'affaires | 30 133 | 29 901 | 30 798 |
| Coût des produits vendus | (24 594) | (24 465) | (25 440) |
| Marge brute | 5 539 | 5 436 | 5 358 |
| Frais commerciaux et administratifs | (2 162) | (2 251) | (2 186) |
| Frais de recherche et développement | (2 189) | (2 096) | (1 841) |
| Autres produits | 196 | 248 | 3 024 |
| Autres charges ⁽¹⁾ | (256) | (241) | (375) |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées | (567) | (936) | (1 466) |
| Résultat d'exploitation | 561 | 160 | 2 514 |
| Produit (Perte) des participations | 186 | 87 | (342) |
| Produits/charges financiers nets | (203) | (81) | 63 |
| Autres éléments du résultat financier | 148 | 21 | (234) |
| Impôts sur les bénéfices | (474) | (453) | (646) |
| Résultat provenant des activités ordinaires | 218 | (266) | 1 355 |
| Interêts minoritaires | (66) | (33) | 17 |
| Bénéfice (Perte) net | 152 | (299) | 1 372 |
| Resultat par action (en euros) de base et dilué | 0,19 | (0,37) | 1,70 |

⁽¹⁾ Pour les besoins du présent document, cette présentation des comptes de résultat consolidés diffère des comptes de résultat consolidés dans lesquels le poste « dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées » est inclus dans le poste « Autres charges ».

Ci-après figure la comparaison d'un exercice à l'autre du résultat des activités d'EADS sur la base des comptes de résultat consolidés d'EADS.

Chiffre d'Affaires Consolidé

Le chiffre d'affaires total consolidé d'EADS pour l'exercice 2003 a légèrement augmenté, passant de 29,9 milliards d'euros en 2002 à 30,1 milliards d'euros en 2003. Hors effets des fluctuations de taux de change sur la partie du chiffre d'affaires d'EADS ne faisant pas l'objet d'une couverture, l'augmentation aurait avoisiné 6%. Le chiffre d'affaires consolidé de 2002 était inférieur de 3 % au chiffre d'affaires consolidé enregistré en 2001, qui s'élevait à 30,8 milliards d'euros.

Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé d'EADS par division au cours des trois derniers exercices. Pour faciliter la comparaison entre le chiffre d'affaires de 2003 et celui de 2002, en raison du transfert en 2003 de l'unité opérationnelle Aviation Militaire de la Division Aéronautique à la Division DS, le chiffre d'affaires 2002 des deux divisions a été ajusté en conséquence, et est présenté comme si le transfert était intervenu au 1^{er} janvier 2002. Le chiffre d'affaires avant ajustements des deux Divisions, pour 2002, apparaît également à des fins de comparaison entre les exercices 2002 et 2001.

| (en millions d'euros) | Exercice clos le | Exercice clos le | Exercice clos le | |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 | |
| | | Ajusté | Avant ajustements | |
| Airbus | 19 048 | 19 512 | 19 512 | 20 549 |
| Avions de Transport Militaire | 934 | 524 | 524 | 547 |
| Aéronautique | 3 803 | 3 834 | 5 304 | 5 065 |
| Systèmes de Défense et de Sécurité | 5 165 | 4 770 | 3 306 | 3 345 |
| Espace ⁽¹⁾ | 2 424 | 2 216 | 2 216 | 2 439 |
| Sous-total | 31 374 | 30 856 | 30 862 | 31 945 |
| Siège/Éliminations ⁽²⁾ | (1 241) | (955) | (961) | (1 147) |
| EADS | 30 133 | 29 901 | 29 901 | 30 798 |

⁽¹⁾ Astrium consolidé à 100% en 2003, proportionnellement consolidé à 75% en 2002 et 2001.

⁽²⁾ Le poste Siège/Éliminations comprend notamment les ajustements et éliminations destinées à tenir compte des opérations intersociétés et des revenus provenant de la location d'espaces de bureau.

Airbus

Comparaison 2003-2002. Le chiffre d'affaires consolidé d'Airbus est en baisse de 2,4 %, puisqu'il est passé de 19,5 milliards d'euros en 2002 à 19 milliards d'euros en 2003. Cette baisse reflète principalement la faiblesse du dollar US. L'évolution du taux de change euro-dollar (cours moyen euro-dollar US de 1,13 en 2003 contre 0,95 en 2002) a eu un impact négatif de 1,5 milliard d'euros sur la partie non couverte du chiffre d'affaires consolidé 2003 d'Airbus. Une explication détaillée de l'impact des fluctuations de change sur le résultat des activités d'EADS et de sa politique de couverture se trouve aux Sections « – 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables – Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture », « – 1.1.7 Gestion des Risques de Marché – Risques de Change » et « Partie 2/1.5.1 Risques de Marché – Exposition au Risque de Change ».

L'impact positif d'une combinaison plus favorable d'avions livrés en 2003, par rapport à 2002, est venu compenser l'effet négatif de la faiblesse du dollar US. Comme en 2002, la plupart des livraisons de 2003 ont porté sur des A318/A319/A320/A321, appareils moyen-courriers. Airbus a livré 233 unités de ce type d'appareils en 2003 contre 236 en 2002. Toutefois, les livraisons d'avions long-courrier, ont augmenté, passant de 58 en 2002 à 64 en 2003, dont 23 portent sur des versions « très long-courrier » de l'A340-500/600, vendues à un prix plus élevé (alors que 8 versions allongées de l'A340 avaient été livrées en 2002).

Comparaison 2002-2001. Le chiffre d'affaires consolidé d'Airbus était de 19,5 milliards d'euros en 2002, en recul de 1 milliard d'euros par rapport à 2001. Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution des livraisons d'avions, qui sont passées de 325 en 2001 à 303 en 2002, ainsi que par la faiblesse du dollar (taux de change moyen au comptant euro-dollar US de 0,95 en 2002 contre 0,90 en 2001). Comme en 2001, la plus grande partie des livraisons porte sur des moyen-courriers, tels l'A319, l'A320 et l'A321. Airbus a livré 236 avions de ce type en 2002, contre 257 en 2001.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des livraisons d'Airbus par catégorie d'appareil au cours des trois derniers exercices.

| | Exercice clos le | Exercice clos le | Exercice clos le |
|--------------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|
| (nombre d'avions) | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 |
| Avions moyen-courrier | 233 | 236 | 257 |
| Avions à fuselage large | 8 | 9 | 11 |
| Avions long-courrier | 64 | 58 | 57 |
| <i>Dont versions allongées</i> | 23 | 8 | 0 |
| Total | 305⁽¹⁾ | 303 | 325 |

⁽¹⁾ Pour 2003, seuls 302 des 305 avions livrés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires, tel qu'il apparaît au compte de résultat consolidé.

Avions de Transport Militaire

Le chiffre d'affaires consolidé de la Division ATM a augmenté de 78%, passant de 0,5 milliard d'euros en 2002 à 0,9 milliard d'euros en 2003. Cette augmentation du chiffre d'affaires de 0,4 milliard d'euros entre 2002 et 2003 est essentiellement due au fait que le programme A400M a franchi les premières étapes clés de reconnaissance des revenus (0,3 milliard d'euros) et à la croissance du marché des avions de mission.

Le chiffre d'affaires de 2002 avait légèrement baissé par rapport à celui de 2001 qui s'établissait à 0,5 milliard d'euros. Alors que les livraisons de CN-235 avaient progressé en 2002, pour passer de 4 unités en 2001 à 8 en 2002 (auxquelles s'ajoutent 2 C-212), le retard pris dans le programme de l'A310 VIP, conjugué à la baisse des ventes de C-295 SAF, a contrebalancé ces performances.

Le tableau suivant présente la répartition des livraisons de la Division ATM par type d'appareil au cours des trois derniers exercices.

| (nombre d'avions) | Exercice clos le 31 décembre 2003 | Exercice clos le 31 décembre 2002 | Exercice clos le 31 décembre 2001 |
|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| C-212 | 2 | 0 | 2 |
| CN-235 | 7 | 8 | 4 |
| C-295 | 5 | 2 | 3 |
| Total | 14 | 10 | 9 |

Aéronautique

Le chiffre d'affaires consolidé 2003 de la Division Aéronautique qui s'élève à 3,8 milliards d'euros est resté stable par rapport à 2002. L'augmentation du chiffre d'affaires réalisé par les services de support à la clientèle d'Eurocopter ainsi que les facturations au titre de l'avancement des contrats portant sur les hélicoptères NH90 et Tiger ont plus que compensé l'effet de la baisse des livraisons d'hélicoptères en 2003. L'augmentation du chiffre d'affaires d'Eurocopter a été compensée par l'impact des baisses de livraisons chez ATR et EADS Socata.

Le chiffre d'affaires consolidé avait progressé de 5 % entre 2001 et 2002, passant de 5,1 milliards d'euros à 5,3 milliards d'euros (avant ajustements), essentiellement en raison de l'augmentation des livraisons d'hélicoptères par Eurocopter en 2002, lesquelles s'étaient élevées à 367 appareils contre 335 en 2001, et des

services de support à la clientèle. Cette hausse avait été en partie compensée par l'impact du repli du secteur de l'aviation commerciale sur l'activité aérostructures de la division.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des livraisons de la Division Aéronautique par type d'appareil au cours des trois derniers exercices.

| (nombre d'avions) | Exercice clos le 31 décembre 2003 | Exercice clos le 31 décembre 2002 | Exercice clos le 31 décembre 2001 |
|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Eurocopter | 297 | 367 | 335 |
| ATR | 12 | 19 | 20 |
| EADS Socata | 49 | 105 | 92 |
| EFW/reconversions | 8 | 6 | 6 |

Systèmes de Défense et de Sécurité

La Division DS a généré un chiffre d'affaires consolidé de 5,2 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de 8 % par rapport au chiffre d'affaires de 2002 qui s'élevait à 4,8 milliards d'euros. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'accélération des programmes de missiles MICA, ASRAAM et Storm Shadow et des premières livraisons d'Eurofighter en Espagne et en Allemagne.

Le chiffre d'affaires de la Division DS qui s'élevait à 3,3 milliards d'euros (avant ajustements) en 2002 est resté stable par rapport à 2001. L'impact comptable de la diminution de la participation dans AMM, après la création de MBDA, fin 2001, a été compensé par (i) la consolidation de Cogent au titre de l'intégralité de l'exercice 2002 et (ii) la croissance d'environ 10 % du chiffre d'affaires de toutes les unités opérationnelles de la Division, à l'exception de MBDA. Voir « — 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Etendue et Modifications du Périmètre de Consolidation ».

Le tableau suivant présente le nombre de livraisons d'Eurofighter par EADS au cours des trois derniers exercices.

| (nombre d'avions) | Exercice clos le 31 décembre 2003 | Exercice clos le 31 décembre 2002 ⁽¹⁾ | Exercice clos le 31 décembre 2001 ⁽¹⁾ |
|-------------------|-----------------------------------|--|--|
| Eurofighter | 7 | 0 | 0 |

⁽¹⁾ Les premières livraisons d'Eurofighter étaient prévues en 2003.

Espace

La consolidation désormais à 100 % d'Astrium suite à l'acquisition, en 2003, par EADS, des 25 % du capital d'Astrium qu'elle ne détenait pas auparavant s'est traduite par une augmentation de 9 % du chiffre d'affaires consolidé de la Division Espace, qui est passé de 2,2 milliards d'euros en 2002 à 2,4 milliards d'euros en 2003. Hors variation de périmètre, le chiffre d'affaires de la Division aurait accusé un recul à 2 milliards en 2003, reflétant la fin du programme Ariane 4 et le ralentissement continu du marché des satellites civils de communication.

Le chiffre d'affaires consolidé de la Division Espace avait reculé de 9 % entre 2001 et 2002, passant de 2,4 milliards d'euros à 2,2 milliards. Ce recul s'expliquait essentiellement (i) par les difficultés liées à la production dans les programmes de télécommunications civiles d'Astrium, ainsi que (ii) par la montée en puissance plus lente que prévue du programme Ariane V au sein d'EADS Transport Spatial.

Le tableau suivant présente les livraisons de satellites civils par la Division Espace, au cours des trois derniers exercices.

| (nombre d'unités) | Exercice clos le 31 décembre 2003 | Exercice clos le 31 décembre 2002 | Exercice clos le 31 décembre 2001 |
|--|--|--|--|
| Satellites civils de télécommunications | 1 | 2 | 0 |

Coût des Produits Vendus Consolidé

Le coût des produits vendus consolidé est demeuré relativement stable à 24,6 milliards d'euros pour 2003 contre 24,5 milliards d'euros pour 2002. Ceci traduit principalement la stabilité des livraisons d'Airbus (305, dont seulement 302 reconnues en chiffre d'affaires en 2003 contre 303 en 2002). Les augmentations significatives du coût des ventes dans (i) la Division Espace, reflétant la consolidation à 100% d'Astrium (0,3 milliard d'euros) et dans (ii) la Division DS, reflétant l'accélération de la production d'Eurofighter et des systèmes de missiles (0,3 milliard) ont été compensées par une baisse de 0,5 milliard d'euros du coût des ventes chez Airbus, principalement à cause des effets de la dépréciation du dollar US.

Le coût des ventes consolidé avait diminué de 4 % entre 2001 et 2002, passant de 25,4 milliards d'euros à 24,5 milliards. Cette diminution était largement due à la réduction des livraisons d'avions Airbus, ainsi qu'à la baisse significative de la charge d'amortissement des écarts d'évaluation à leur juste valeur des stocks, suite à la création d'EADS (275 millions d'euros en 2001 contre 16 millions d'euros en 2002). Voir « — 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Réévaluations à la Juste Valeur ».

Frais Commerciaux et Administratifs Consolidés

Les frais commerciaux et administratifs consolidés ont

légèrement diminué entre 2003 et 2002, passant de 2,3 milliards d'euros à 2,2 milliards d'euros, ce qui s'explique par les réductions de coûts réalisées au siège, ainsi que la poursuite d'autres actions de rationalisation des activités générales et administratives d'EADS.

Les frais commerciaux et administratifs consolidés d'EADS pour 2002 avaient légèrement augmenté par rapport aux 2,2 milliards d'euros de 2001. Cette augmentation était essentiellement imputable à l'augmentation de la masse salariale et des primes d'assurance chez Airbus et dans la Division Aéronautique. Toutefois, des initiatives continues de restructuration au niveau des activités générales et administratives, notamment les réductions de coûts réalisées au siège ont permis de compenser ces hausses.

Frais de Recherche et Développement Consolidés

Les frais de recherche et développement consolidés d'EADS ont augmenté de 4 % entre 2002 et 2003, passant de 2,1 milliards d'euros à 2,2 milliards. Cette augmentation est principalement due à la poursuite des programmes chez Airbus (1,8 milliard d'euros pour 2003). Les coûts d'Airbus liés au programme A380 ont atteint 1,1 milliard d'euros pour 2003, soit une augmentation de 0,3 milliard d'euros par rapport au niveau de 2002. Le montant cumulé des frais de recherche et développement relatifs au programme A380 de 2001 à 2003 s'élève à 2,3 milliards d'euros. Des dépenses supplémentaires de recherche et développement d'un montant total de 2,1 milliards d'euros sont prévues pour les exercices 2004 à 2006, après prise en compte des effets de l'application de la norme IAS 38. Les frais de recherche et développement liés aux phases finales d'homologation de vol du programme A340 500/600, ainsi que les améliorations spécifiques des programmes existants ont également pesé sur les frais de recherche et développement d'Airbus de l'exercice. Les autres frais de recherche et développement consolidés hors Airbus ont atteint, au total, 370 millions d'euros, soit une diminution d'environ 40 millions d'euros par rapport à 2002. Voir « 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Frais de Recherche et Développement » pour une explication de l'impact du changement comptable lié à la capitalisation de certains frais de développement conformément à la norme IAS 38.

Les frais de recherche et développement consolidés d'EADS ont augmenté de 14 % entre 2001 et 2002 passant de 1,8 milliard d'euros à 2,1 milliards. Cette augmentation est essentiellement liée aux programmes Airbus actuellement en cours (1,7 milliards d'euros en 2002). En effet, les dépenses associées au programme A380 ont atteint 0,8 milliard d'euros pour 2002, représentant une augmentation de 0,4 milliard d'euros par rapport aux montants encourus en 2001. Depuis 2001, le montant cumulé des dépenses de recherche et développement encourus au titre du programme A380 s'élève à 1,2 milliard d'euros. Quoiqu'en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 2001, les dépenses liées au programme d'homologation de l'A340-500/600, obtenue en décembre 2002 (0,2 milliard d'euros en 2002) ainsi que les améliorations

supplémentaires apportées aux programmes existants, ont également pesé sur les dépenses de recherche et développement encourues sur l'exercice 2002. Hormis la hausse des dépenses de recherche et développement engagées par la Division Aéronautique et essentiellement affectées au programme A380, les dépenses de recherche et développement consolidées autres que celles d'Airbus se sont maintenues à un niveau sensiblement équivalent à celui de 2001. À l'exception d'Airbus, les Divisions d'EADS encourent environ, tous les ans, 0,4 milliard d'euros de frais de recherche et développement consolidés dans le cadre de leurs activités.

Autres Produits et Autres Charges Consolidés

Les autres produits et autres charges consolidés représentent les profits et pertes résultant des cessions de participations, les revenus tirés de biens locatifs, et les mouvements de certaines provisions. Le solde net des autres produits et charges pour 2003 se chiffre à un montant négatif de 60 millions d'euros, contre un montant positif de 7 millions d'euros pour 2002. Un produit de 63 millions d'euros provenant de la cession à Snecma de 50% de la participation d'EADS dans Aircelle a été inclus dans les autres produits consolidés pour 2002.

Le solde net des autres produits (et autres charges) consolidés d'EADS est passé de 2,6 milliards d'euros en 2001 à 7 millions d'euros en 2002. Ce recul résulte essentiellement de l'effet non récurrent des gains résultant des dilutions liées aux créations d'Airbus S.A.S. (2,5 milliards d'euros) et de MBDA (0,3 milliard d'euros) qui avaient été comptabilisés sous ce poste pour l'exercice 2001. Voir « — 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Résultat Relatif aux Opérations de

Dilution ». Hors effet des gains de dilution de 2001, le solde net des autres produits (et autres charges) a augmenté de 0,2 milliard d'euros, ce qui reflète la cession de la participation dans Aircelle, la cession de MDTV à IBM ainsi que la diminution des charges allouées au siège en 2002.

Dotations aux Amortissements des Ecarts d'Acquisition et Dépréciations Associées Consolidées

Pour 2003, ce poste a diminué, passant de 1 milliard d'euros en 2002 à 0,6 milliard en 2003. Cette diminution de 0,4 milliard d'euros par rapport à 2002 s'explique par la dépréciation des écarts d'évaluation comptabilisée en 2002 sur les actifs détenus au sein de la division Espace (350 millions d'euros). En revanche, aucun actif n'a fait l'objet d'une dépréciation de cette nature en 2003.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et les dotations exceptionnelles consolidées ont diminué de 36 %, passant de 1,5 milliard d'euros en 2001 à 1 milliard d'euros en 2002. Hors dépréciation exceptionnelle, l'amortissement annuel consolidé des écarts d'acquisition s'inscrit en baisse de 0,1 milliard d'euros, passant de 0,7 milliard d'euros à 0,6 milliard d'euros entre 2001 et 2002. Cette variation provient de la diminution de la base des écarts d'acquisition à amortir compte tenu des dotations aux amortissements exceptionnelles comptabilisées en 2001. Voir « — 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Dépréciation des Actifs ». Les écarts d'acquisition au sein de la Division Espace ont fait l'objet d'un test de dépréciation de valeur, à l'issue duquel il a été décidé de passer une provision pour dépréciation de 0,4 milliard d'euros en 2002.

| (en millions d'euros) | 2003 | | 2002 | | 2001 | |
|-------------------------------|--|--------------------|--|--------------------|--|--------------------|
| | Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées | Dont dépréciations | Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées | Dont dépréciations | Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées | Dont dépréciations |
| Airbus | 373 | — | 373 | — | 372 | — |
| Avions de Transport Militaire | — | — | — | — | — | — |
| Aéronautique ⁽¹⁾ | 7 | — | 54 | — | 51 | — |
| DS ⁽¹⁾ | 150 | — | 107 | — | 739 | 580 |
| Espace ⁽²⁾ | 33 | — | 397 | 350 | 255 | 210 |
| Siège | 4 | — | 5 | — | 49 | — |
| EADS | 567 | — | 936 | 350 | 1 466 | 790 |

⁽¹⁾ Les variations entre 2002 et 2003 reflètent en partie le transfert de l'Unité Opérationnelle Aviation Militaire de la Division Aéronautique à la Division DS.

⁽²⁾ Astrium inclus à 100% en 2003, à 75% en 2002 et 2001.

Produit (Perte) Consolidé des Participations

Le résultat consolidé des participations se compose essentiellement du résultat des sociétés consolidées selon la méthode de mise en équivalence, ainsi que des résultats provenant des participations qui ne sont pas consolidées. EADS a comptabilisé pour 2003 un résultat consolidé des participations de 186 millions d'euros contre 87 millions d'euros pour 2002. Cette augmentation de 99 millions d'euros est principalement due à un rattrapage de 77 millions d'euros de résultat des exercices précédents relatif à la participation d'EADS dans Dassault Aviation. En 2003, EADS a retraité les résultats de Dassault Aviation pour 2002 et 2003, selon les normes IFRS; lors des exercices précédents, EADS ne s'appuyait que sur des estimations de performances financières de Dassault Aviation établies selon les règles comptables généralement admises en France. Après prise en compte de ces retraitements, le résultat provenant de la participation de 46 % dans Dassault Aviation s'est élevé à 225 millions d'euros, contre 111 millions d'euros pour 2002. Voir « Partie 2/1.1.7 Participations – Dassault Aviation ». Cette augmentation est partiellement compensée par la dépréciation de plusieurs participations non consolidées.

En 2002, EADS a enregistré un produit consolidé de ses participations de 87 millions d'euros, contre une perte de 342 millions d'euros au titre de l'exercice 2001. Cette variation est essentiellement imputable à la dépréciation, pour un montant de 315 millions d'euros, des participations détenues dans les télécommunications civiles (sociétés communes avec Nortel, comptabilisées selon la méthode du coût historique depuis le 1^{er} octobre 2001), ainsi que la provision, à hauteur de 63 millions d'euros, pour déprécier totalement la valeur des participations dans le domaine des activités spatiales commerciales non consolidées (notamment Nahuelsat) en 2001. Comme en 2001, EADS a comptabilisé en 2002 une provision pour dépréciation supplémentaire de 29 millions d'euros de la valeur de sa participation dans Arianespace, dont la valeur nette comptable est nulle à fin 2002.

Le résultat lié à la participation d'EADS dans Dassault Aviation s'est élevé à 111 millions d'euros en 2001 et 2002.

Produits/Charges Financiers, Nets Consolidés

EADS a affiché en 2003 une charge nette d'intérêts consolidée de 203 millions d'euros, contre une charge nette d'intérêts consolidée de 81 millions d'euros en 2002. Cette variation résulte principalement (i) d'une charge d'intérêts plus élevée en 2003 sur les avances remboursables reçues de la part des gouvernements européens et (ii) du différentiel croissant entre les produits constatés sur les placements de trésorerie à court terme et la charge d'intérêt payé sur les dettes financières. Voir « – 1.1.6 Liquidités et Ressources en Capital – Eléments de Passif Financier Consolidé ».

En 2002, EADS avait enregistré une charge d'intérêts nette consolidée de 81 millions d'euros, à comparer au produit d'intérêts net consolidé de 63 millions d'euros enregistré en 2001. Cette variation résulte principalement : (i) d'une charge d'intérêts plus élevée en 2002 sur les avances remboursables reçues de la part des gouvernements européens (augmentation de charge d'un montant de 45 millions d'euros essentiellement liée à l'A380), (ii) d'une différence croissante de taux d'intérêt entre la rémunération des dépôts et le coût de la dette, et (iii) de la réduction de la position de trésorerie nette moyenne en 2002 par rapport à 2001.

Autres Eléments du Résultat Financier Consolidé

Le poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » a augmenté, passant de 21 millions d'euros en 2002 à 148 millions d'euros en 2003. Cette variation résulte essentiellement de l'appréciation de la valeur de marché des instruments de couvertures de devises qui, comptablement, sont incorporés aux commandes libellées en dollars US, lorsque le dollar US n'est pas considéré comme la devise habituelle d'achat des équipements en question.

Le poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » avait augmenté en 2002, se traduisant par un produit de 21 millions d'euros contre une charge de 234 millions d'euros constatée en 2001. Cette variation résultait essentiellement d'un produit de 117 millions d'euros lié à la réévaluation à la juste valeur et à l'arrivée à échéance des dernières macrocouvertures en 2002, contre une perte de 153 millions d'euros comptabilisée au titre de ces mêmes couvertures en 2001.

En 2001, le report des livraisons d'appareils commerciaux en raison des événements du 11 septembre 2001 s'est traduit par un décalage entre les positions couvertes et les flux de trésorerie prévus. Un plan de reports de couvertures a été effectué en 2002 et en 2003 pour réconcilier les échéances des couvertures devenues inadaptées avec les nouvelles dates de livraison. Le plan de report a été achevé le 31 décembre 2003. Si ce plan de report n'avait pas été mis en œuvre, les couvertures devenues inadaptées auraient été considérées comme annulées d'un point de vue comptable. Comme ces couvertures avaient une valeur de marché négative à la clôture de l'exercice 2001, une annulation aurait eu un effet négatif sur les « Autres éléments du résultat financier consolidé ».

Impôts sur les Bénéfices Consolidés

Voir « Notes annexes aux comptes de résultat consolidés — Note 10 : Impôts sur les bénéfices ».

Intérêts Minoritaires Consolidés

Les intérêts minoritaires consolidés se sont élevés à (66) millions d'euros contre 33 millions en 2002, reflétant principalement les droits de BAE SYSTEMS et de Finmeccanica sur les résultats respectivement d'Airbus et de MBDA.

Bénéfice (Perte) Net Consolidé

Compte tenu des éléments analysés ci-dessus, EADS a enregistré un bénéfice net consolidé de 152 millions d'euros en 2003 contre une perte nette consolidée de 299 millions d'euros en 2002 et un bénéfice net consolidé de 1 372 millions d'euros en 2001.

Résultat par action de base et dilué

Le résultat par action a progressé de 0,56 euro par action, passant de (0,37) euro par action en 2002 à 0,19 euro par action en 2003. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2003 s'élevait à 800 957 248. Ce nombre a été utilisé comme

dénominateur, pour calculer le bénéfice par action, au titre de l'exercice 2003.

La réduction du résultat par action, passé de 1,70 euro par action en 2001 à (0,37) euro par action en 2002 est liée à la perte nette enregistrée en 2002, ainsi qu'aux conséquences du rachat de 10 241 252 actions compensé par l'émission de 2 022 939 actions au titre du plan d'actionnariat des salariés mis en œuvre en octobre 2002. Voir « Partie 2/3.3.7 Répartition du Capital et des Droits de Vote — Rachat par la Société de ses Propres Actions » et « 2.3.2. Participation et Intéressement — Offre d'Actions aux Salariés ».

1.1.5 Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés

Le tableau suivant présente une synthèse de la variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

(en millions d'euros)

| | |
|---|---------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2003 | 12 765 |
| Augmentation de capital | 21 |
| Résultat net | 152 |
| Distribution aux actionnaires | (240) |
| Rachat d'actions par la Société | (31) |
| Variation des autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés | 3 482 |
| Solde au 31 décembre 2003 | 16 149 |

L'augmentation du montant des capitaux propres consolidés en 2003 résulte principalement de la variation du poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ». Voir « Notes annexes aux bilans consolidés – Note 18 : Capitaux propres consolidés » pour une présentation détaillée des autres postes ayant un impact sur les capitaux propres consolidés.

En 2003, le poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » a augmenté de 3,5 milliards d'euros. La variation constatée de ce poste est imputable : (i) à la variation positive (2,5 milliards d'euros) de la valorisation (après impôts différés et intérêts minoritaires) durant l'exercice de la quote-part du portefeuille de couvertures d'EADS qui remplit les critères d'application de la norme IAS 39, (ii) aux différences de change

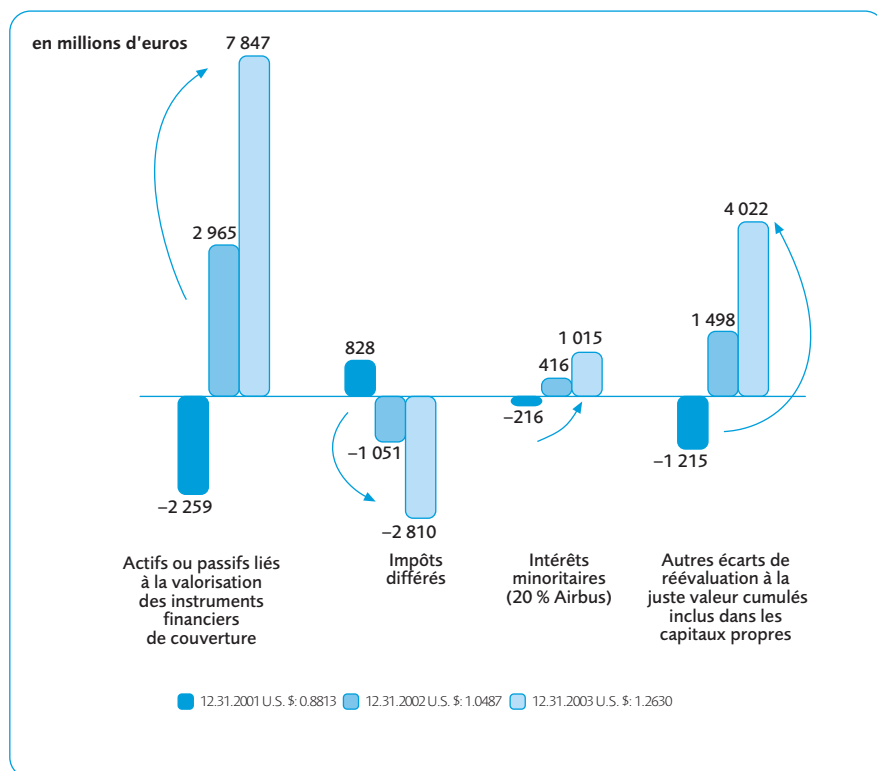
liées à la consolidation d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro (0,8 milliard d'euros) et (iii) à la variation positive de la juste valeur des valeurs mobilières de placement considérées comme disponibles à la vente (0,2 milliard d'euros).

Au 31 décembre 2003, le montant notionnel du portefeuille de couvertures non arrivées à échéance, éligibles au traitement comptable des « microcouvertures » au titre de la norme IAS 39, s'élevait à 42,7 milliards de dollars US environ, afin de couvrir les fluctuations du dollar US et de la livre sterling. La valorisation en fin d'exercice à la valeur de marché du portefeuille de couvertures d'EADS éligibles au traitement comptable au titre de la norme IAS 39 a entraîné une variation positive de sa valorisation globale de 4,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2002, sur la base d'un taux de change de 1,26 dollar US pour 1 euro.

La valeur de marché avant impôts positive des instruments financiers qualifiés de microcouvertures est inscrite au poste « Autres créances et autres actifs d'exploitation », tandis que la valeur de marché avant impôts négative est comptabilisée au sein des provisions pour risques sur instruments financiers. Les variations d'un exercice à l'autre des valeurs de marché des microcouvertures sont comptabilisées en tant que variations du poste « Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ». Ces variations sont enregistrées nettes des variations correspondantes (i) des impôts différés actifs (pour les microcouvertures dont la valeur de marché est négative) et des impôts différés passifs (pour les microcouvertures dont la valeur de marché est positive) et (ii) de la quote-part affectée aux intérêts minoritaires (lorsque le contrat de couverture est souscrit par une entité qui n'est pas entièrement détenue par EADS, à l'instar d'Airbus).

Le graphique ci-dessous présente les variations liées aux valeurs de marché des microcouvertures du poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » au cours des trois derniers exercices.

Graphique 4:



Grâce à la variation positive en 2003 de la valorisation à la juste valeur de marché du portefeuille de microcouvertures, les autres actifs liés aux écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés sont passés de 3 milliards d'euros en 2002 à 7,8 milliards en 2003. Cette variation a eu pour effet un accroissement de l'impôt différé passif lié de 1,8 milliard d'euros, le solde au bilan étant de 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Un ajustement de 0,6 milliard d'euros a été comptabilisé parmi les intérêts minoritaires afin de refléter la quote-part de 20 % de

BAE SYSTEMS dans la variation positive de la valorisation à la juste valeur de marché après impôts du portefeuille d'instruments de couverture d'Airbus. Les intérêts minoritaires relatifs aux écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés s'élèvent à 1 milliard d'euros au 31 décembre 2003, contre 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2002.

L'appréciation de l'euro par rapport aux autres devises au 31 décembre 2003 se reflète également dans l'impact des réserves de conversion qui s'élèvent à 0,8 milliard d'euros.

1.1.6 Liquidités et Ressources en Capital

Le Groupe a pour politique de conserver à tout moment un montant suffisant de liquidités pour faire face à ses obligations présentes et futures. Il atteint cet objectif par le biais de :

- la mise en place de mesures visant à générer de la trésorerie disponible ;
- le développement et le maintien des recours aux marchés financiers ; et
- la limitation de l'exposition liée au financement des ventes.

EADS bénéficie d'une solide position de trésorerie, avec 7,8 milliards d'euros de trésorerie brute consolidée au 31 décembre 2003 (y compris des valeurs mobilières de placement pour 0,5 milliard d'euros). Cette position de trésorerie est en outre renforcée par l'existence de lignes de crédit non utilisées (2,85 milliards d'euros ainsi qu'une ligne de crédit de 0,7 milliard d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »). Au 31 décembre 2003, aucun tirage n'avait été effectué en application de ces mécanismes financiers.

Les facteurs affectant la position de trésorerie d'EADS et par conséquent son risque de liquidité sont décrits ci-après.

1.1.6.1 Variation de la Position de Trésorerie Nette

En général, EADS finance ses activités de production et ses programmes de développement de produits, en particulier de nouveaux appareils commerciaux, par la combinaison de plusieurs sources : flux de trésorerie générés par ses activités d'exploitation, acomptes versés par les clients, partage des risques avec des sous-traitants et avances remboursables consenties par les gouvernements européens. En outre, EADS bénéficie, pour ses activités de défense, de contrats de recherche et développement financés par les Etats. En fonction de ses besoins, EADS est susceptible de lever des fonds sur les marchés de capitaux.

EADS calcule sa position de trésorerie nette consolidée comme la différence entre (i) les disponibilités et les valeurs mobilières de placement et (ii) les dettes financières (telles que comptabilisées au bilan consolidé). En 2003, la position de trésorerie nette consolidée de 2002 a été retraitée pour tenir compte d'une modification du mode de comptabilisation de certaines dettes financières relatives à des opérations de financement des ventes garanties par des dépôts de garantie. Voir « – Eléments de Passif Financier Consolidé ».

Le tableau ci-dessous présente la variation de la position de trésorerie nette consolidée d'EADS au cours des périodes indiquées.

| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|---------------------------------|--------------|
| | 2003 | 2002 |
| Trésorerie nette en début d'exercice | 2 370 | 2 679 |
| Flux de trésorerie brute liés à l'exploitation | 2 690 | 1 862 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 2 019 | 804 |
| Trésorerie affectée aux activités d'investissement | (3 659) | (2 953) |
| Quote-part affectée aux investissements en capital | (2 672) | (2 213) |
| Quote-part affectée aux opérations de financement-clients | (1 093) | (865) |
| Autres | (106) | 125 |
| Flux de trésorerie disponible ⁽¹⁾ | 1 050 | (287) |
| Dont flux de trésorerie disponible avant financement des clients | 2 143 | 578 |
| Rachat d'actions propres par la Société | (31) | (156) |
| Distribution aux actionnaires | (240) | (403) |
| Augmentation de capital | 21 | 16 |
| Autres variations de la situation financière | (65) | 521 |
| Position de trésorerie nette consolidée au 31 décembre | 3 105 | 2 370 |

⁽¹⁾ Ne tient compte ni (i) des investissements ou des cessions de valeurs mobilières de placement (cessions pour 336 millions d'euros en 2003 contre 264 millions d'euros en 2002), qui sont considérées comme de la trésorerie, et non des placements, et ce uniquement aux fins de cette présentation de la trésorerie nette, ni (ii) des variations de la trésorerie dues à des variations de périmètre ((152) millions d'euros en 2002).

La position de trésorerie nette consolidée s'élevait au 31 décembre 2003 à 3,1 milliards d'euros, soit une hausse de 31 % par rapport au 31 décembre 2002 (sur une base comparable en tenant compte des compensations entre certains dépôts de

garantie et certaines dettes financières auxquelles ils se rapportent. Les efforts menés par Airbus pour limiter la progression du risque de financement-clients et la priorité donnée dans l'ensemble de la Société à la gestion de la

trésorerie, associés à l'arrivée à échéance des anciennes macrocouvertures défavorables et aux effets des nouvelles avances remboursables reçues de gouvernements européens (essentiellement dans le cadre du programme A380), ainsi que le montant significatif des avances versées par les clients, ont été compensés par les dépenses de recherche et développement relatives au programme A380, par acquisitions d'immobilisations ainsi que par la distribution de dividendes aux actionnaires effectuée en 2003.

Flux de Trésorerie Liés à l'Exploitation

En 2003, les flux de trésorerie liés à l'exploitation (2,7 milliards d'euros) reflètent les bénéfices plus élevés de 2003, combinés avec la diminution des effets d'anciennes macrocouvertures défavorables encore en vigueur corrigés des éléments du compte de résultat consolidé non générateurs de trésorerie suivants : (i) dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (2,4 milliards d'euros), (ii) augmentation nette des provisions relatives aux plans de restructuration de la Division Espace, (iii) revenus de participations dans des sociétés mises en équivalence (Dassault Aviation, par exemple : 0,2 milliard d'euros et (iv) impôts différés (0,1 milliard d'euros).

En 2003, l'arrivée à échéance des anciennes macrocouvertures qui avaient été requalifiées en microcouvertures en janvier 2001 a eu un impact négatif de 0,2 milliard d'euros sur le flux de trésorerie brute résultant de l'exploitation, contre un impact négatif de 1 milliard d'euros en 2002. Aucun impact significatif supplémentaire sur le flux de trésorerie brute n'est désormais attendu au titre de ces instruments financiers. Voir « – 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture ».

Variations du Besoin en Fonds de Roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des créances clients, de la valeur nette des stocks, d'autres actifs et charges constatées d'avance, diminués des dettes fournisseurs, des autres dettes, et des produits constatés d'avance. La variation du besoin en fonds de roulement s'est soldée par un impact positif de 2 milliards d'euros sur la position de trésorerie nette en 2003. Parmi les principaux éléments qui ont contribué à cette variation figurent (i) un flux net positif d'avances remboursables reçues de gouvernements européens (0,7 milliard d'euros pour 2003, à un niveau inchangé par rapport à 2002), et (ii) l'augmentation des acomptes versés par les clients (environ 1,3 milliard d'euros en 2003 contre 0,3 milliard en 2002). A également contribué à cette amélioration le besoin en fonds de roulement, la réduction des créances clients et une augmentation des autres dettes, notamment fiscales. Ces éléments positifs ont été en partie contrebalancés par l'accroissement des stocks, pour un montant d'environ 0,6 milliard d'euros, avant prise en compte des avances clients.

Avances remboursables reçues de gouvernements européens.

Au 31 décembre 2003, le montant total des avances remboursables reçues de la part des gouvernements européens,

comptabilisées au bilan au poste « Autres dettes d'exploitation », s'élevait à 4,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,7 milliard d'euros par rapport à 2002.

Sur ce chiffre, (i) 2 milliards d'euros se rapportent aux long-courriers d'Airbus (avec environ 0,3 milliard d'euros remboursé en 2003, 0,1 milliard d'euros revalorisé au cours au comptant euro-livre sterling en fin d'exercice), et 2,2 milliards d'euros se rapportent au programme A380 (une augmentation de 1 milliard d'euros par rapport à 2002 avant ajustement des effets de change). En 2003, les nouvelles avances remboursables des gouvernements européens encaissées se sont élevées à 1 milliard d'euros et les remboursements à 0,3 milliard d'euros. Le montant de 0,2 milliard d'euros d'intérêts courus relatifs à ces avances au titre de 2003 a été comptabilisé au bilan, au poste « Autres dettes d'exploitation ».

Le tableau suivant présente la répartition de la totalité des avances remboursables des gouvernements européens par produit/projet.

| En milliards d'euros | 2003 |
|--|------------|
| Avions long courrier et à fuselage large | 2,1 |
| A380 | 2,2 |
| Eurocopter | 0,2 |
| Autres programmes | 0,4 |
| Total | 4,9 |

Trésorerie Affectée aux Activités d'Investissement

La Direction classe la trésorerie affectée à ses activités d'investissement en trois catégories : (i) les dépenses d'investissement, (ii) les opérations de financement-clients et (iii) les investissements nets dans les filiales.

Acquisitions d'immobilisations. Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 2,7 milliards d'euros en 2003 contre 2,2 milliards d'euros en 2002. Le montant total des dépenses de ce type liées au programme A380 a atteint 1,2 milliard d'euros en 2003 contre 0,9 milliard d'euros en 2002. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus — Offre de Produits et Services ». A ce jour, le montant cumulé des acquisitions d'immobilisations relatives à l'A380 est de 2,4 milliards d'euros.

Le reste de ces acquisitions concerne les autres programmes d'Airbus, à hauteur de 0,6 milliard d'euros (chaînes de montage et systèmes informatiques communs) ainsi que des programmes d'autres Divisions, pour un montant de 0,9 milliard d'euros, y compris les dépenses engagées dans le cadre du programme Paradigm Secure Communication Ltd. Hors dépenses relatives à Airbus et Paradigm, les autres Divisions d'EADS engagent environ 0,5 milliard d'euros par an en achats d'immobilisations destinées à la poursuite de leurs activités. Les immobilisations générées relatives aux contrats de location d'avions sont incluses dans les financements-clients, et non dans les acquisitions

d'immobilisation, même si les actifs concernés peuvent être ensuite comptabilisés en immobilisations.

Pour la période 2004 à 2006, il est prévu que l'augmentation des investissements d'EADS interviendra, pour l'essentiel, dans le cadre des activités d'Airbus, notamment pour la création et l'expansion des installations de production d'avions Airbus. En particulier, le programme de développement du très gros porteur A380 nécessitera des investissements Corporels significatifs. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus — Offre de Produits et Services ».

Financement-Clients. Les flux de trésorerie nette consolidée correspondant à de nouveaux financements-clients se sont élevés à 1,1 milliard d'euros en 2003. La contribution brute d'Airbus au financement de clients en 2003 s'est élevée à 1,5 milliard d'euros. Voir « Financement des Ventes ».

Cette augmentation résulte essentiellement de la conclusion de nouveaux contrats de location-financement et de prêts. EADS a cédé sur le marché à hauteur de 0,2 milliard d'euros une partie de l'encours lié au financement-clients pour 2003. EADS vise à structurer ses financements-clients de telle sorte qu'il soit ensuite possible d'envisager la cession totale ou partielle de l'encours financé.

Le dotations aux amortissements des encours existants (à savoir essentiellement celles liées aux avions faisant l'objet d'un contrat de location simple) liés au financement-clients Airbus et ATR (environ 0,2 milliard d'euros) n'est pas inclus dans le poste « Financements Clients ». Cette dotation aux amortissements est retraitée au poste "flux de trésorerie liés à l'exploitation". Compte tenu de cet élément, l'augmentation nette de l'encours de financement-clients est en ligne avec l'évolution du risque brut à taux de change constant avec le dollar US. Voir « – Financement des Ventes » et « Etats Financiers Consolidés — Note 25 : Engagements hors bilan ».

En réponse au besoin accru de financements de la part de ses clients, EADS prévoit d'effectuer des dépenses supplémentaires en rapport avec le financement-clients, pour ses avions commerciaux, au travers de contrats de location-financement et de prêts. Bien qu'EADS ait l'intention de limiter ces dépenses autant que possible, EADS estime que l'exposition nette au risque encourue dans le cadre des financements-clients ne devrait pas dépasser 0,9 milliard de dollars US en 2004.

Autres flux. Pour 2003, le chiffre négatif de 0,1 milliard d'euros reflète essentiellement les acquisitions de filiales et investissements complémentaires, notamment pour Dornier GmbH. Voir « — 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Etendue et Modifications du Périmètre de Consolidation ».

Flux de Trésorerie Disponible

Par suite des éléments évoqués ci-dessus, les flux de trésorerie disponible atteignent un solde positif de 1 milliard d'euros en 2003 contre un flux négatif de 0,3 milliard d'euros pour 2002. Les

flux de trésorerie disponible avant financement-clients s'élèvent à 2 milliards d'euros en 2003 contre 0,6 milliard d'euros en 2002.

Autres Variations de la Situation Financière

Parmi les autres variations qui ont affecté la situation financière de la Société, il convient de mentionner les variations des taux de change sur la trésorerie et sur la dette. La variation positive pour 2003 est essentiellement la résultante de la diminution de la dette libellée en dollars US, contrebalancée en partie par le transfert de certaines dettes du poste « Autres dettes d'exploitation » au poste « Dettes financières » et par la variation de la trésorerie nette due aux variations de périmètre de consolidation, suite notamment à la consolidation à 100% d'Astrium.

Disponibilités

Les disponibilités du Groupe, ainsi que son portefeuille de valeurs mobilières de placement sont investis dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts au jour le jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire, d'une maturité pour les disponibilités inférieures à 3 mois. Le Groupe estime par conséquent le niveau d'exposition aux risques de ses placements en cas de fluctuations des taux d'intérêt comme minime. Voir « – 1.1.7 Gestion des Risques de Marché – Risques de Taux d'Intérêt ».

En 2003, le système transfrontalier entièrement automatisé de centralisation de la trésorerie (qui couvre la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) est devenu opérationnel. La mise en place de ce système va être étendue dans tout le Groupe afin que toutes les entités puissent en bénéficier. Ce système de centralisation de trésorerie permet à la Direction de connaître instantanément et avec précision la situation de trésorerie de chaque filiale du Groupe et lui permet d'allouer la trésorerie de façon optimale au sein du Groupe en fonction de l'évolution des besoins à court terme.

Au 31 décembre 2003, le solde des disponibilités s'élevait à 7,8 milliards d'euros (dont 0,5 milliard d'euros en valeurs mobilières de placement), par comparaison aux 6,2 milliards d'euros (dont 0,8 milliard d'euros en titres de placement) constatés au 31 décembre 2002. Dans un souci de cohérence avec le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2003 et conformément à la norme IAS 7 « Tableaux des flux de trésorerie », EADS a changé la présentation dans son bilan consolidé pour ses disponibilités. Les valeurs mobilières à court terme immédiatement convertibles en numéraire pour des montants connus, non sujettes aux fluctuations étaient préalablement inscrites au bilan consolidé sous la rubrique « Valeurs mobilières de placement » ; elles ont été reclassées et sont dorénavant inscrites au poste « Disponibilités ».

Le montant total des disponibilités (y compris les valeurs mobilières de placement) comprend la consolidation à 100 % de la trésorerie d'Airbus pour un montant de 1,7 milliard d'euros, bien

que la participation d'EADS dans Airbus ne s'élève qu'à 80 %. De la même façon, 50 % de la trésorerie de MBDA, soit un total de 1,4 milliard d'euros est intégrée dans les disponibilités, alors qu'EADS ne détient que 37,5% de MBDA.

1.1.6.2 Eléments de Passif Financier Consolidé

Le tableau suivant présente la composition de dettes financières consolidées d'EADS, tant à court qu'à long terme, au 31 décembre 2003 :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2003 | | | Total |
|---|------------------|------------------|---------------|-----------------------------|
| | Inférieur à 1 an | Entre 1 et 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Contrats de location-financement ⁽¹⁾ | 82 | 222 | 47 | 351 |
| Obligations | 21 | 42 | 1 598 | 1 661 |
| Dettes auprès d'institutions financières | 314 | 505 | 570 | 1 389 |
| Emprunts | 84 | 258 | 541 | 883 |
| Autres | 477 | 3 | 3 | 483 |
| Total | 978 | 1 033 | 2 756 | 4 767 ⁽²⁾ |

⁽¹⁾ Ce chiffre intègre l'effet de 1 131 millions d'euros résultant de la compensation de certains dépôts bancaires avec les dettes financières afférentes.

⁽²⁾ Inclus 679 millions d'euros, correspondant à une dette sans recours.

Le solde des éléments de passif financier s'élevait à 4 767 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 3 830 millions d'euros au 31 décembre 2002. Les éléments de passif financier de 2002 ont été retraités pour tenir compte de l'effet net de certains dépôts bancaires compensés avec les dettes financières afférentes effectué en 2003. Ce retraitement a eu pour conséquence la réduction des éléments de passif financier de 1,1 milliard d'euros. Ceux-ci sont ainsi passés de 4,9 milliards d'euros à 3,8 milliards d'euros. En 2003, 1 131 millions d'euros de dépôts bancaires ont été déduits des dettes financières afférentes. Pour les exercices précédents, ces dépôts bancaires étaient inscrits au bilan consolidé sous la rubrique « actifs financiers ».

L'augmentation nette de 0,9 milliards d'euros des éléments de passif financier consolidé par rapport à 2002 est imputable (i) à deux émissions réalisées dans le cadre du programme EMTN pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, (ii) à des emprunts supplémentaires pour un montant de 0,4 milliard d'euros (dont 0,3 milliard directement lié au financement de Paradigm) et (iii) à la requalification de certaines avances remboursables reçues de gouvernements européens en dettes financières (0,2 milliards d'euros), compensée en partie par le remboursement à maturité d'emprunts obligataires et le remboursement d'emprunts bancaires pour un montant total de 0,7 milliard d'euros. Un ajustement à la baisse supplémentaire de 0,4 milliard d'euros a reflété l'impact de change dû à la dépréciation du dollar US sur les éléments de dettes financières libellés en dollar US.

Le montant total des éléments de passif financier comprend la consolidation à 100 % de la dette financière d'Airbus pour un

montant de 2,7 milliards d'euros bien que la participation d'EADS dans Airbus ne s'élève qu'à 80 %.

La Direction estime que, dans l'ensemble, la structure des échéances des dettes financières est raisonnable et correspond à la structure d'actifs et des flux de trésorerie attendus.

Programme EMTN. En février 2003, EADS a lancé un programme d'émission d'euro-obligations à moyen terme (« EMTN ») de 3 milliards d'euros et a ensuite procédé à une première émission d'euro-obligations d'un montant de 1 milliard d'euros d'une durée de sept ans au taux annuel de 4,625 %. En septembre 2003, EADS a lancé une deuxième émission, pour un montant de 0,5 milliard d'euros à taux fixe de 5,5 %, d'une durée de quinze ans. L'objectif de ces deux émissions du programme EMTN est de refinancer la dette existante et d'allonger la maturité de la dette de la Société. La Direction pense que l'utilisation de tels financements permettra à EADS de renforcer sa présence et sa notoriété sur certains marchés financiers tout en augmentant sa flexibilité face aux fluctuations de ses besoins de financement.

EADS a mis en place une politique stricte en regard des dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé des dettes financières. Le Groupe refuse systématiquement les clauses de remboursement anticipé fondées sur la révision à la baisse de sa note de crédit ou sur un quelconque événement non significatif qu'EADS ne contrôle pas. Toutefois, la ligne de crédit non encore utilisée de 2,85 milliards d'euros contient une clause de remboursement anticipé lié au ratio dette/capitaux propres d'EADS.

1.1.6.3 Financement des Ventes

EADS privilégie les ventes au comptant et encourage ses clients à obtenir un financement indépendant afin d'éviter de conserver un risque de contrepartie ou de valeur sur les produits livrés.

Toutefois, afin de soutenir les ventes de ses produits, notamment pour Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement de ventes vis à vis de certains clients, au cas par cas, soit directement, soit par le biais de garanties données à des tiers. Des équipes spécialisées et expérimentées au siège et chez Airbus et ATR se chargent de structurer ces transactions financières et de contrôler précisément l'exposition globale d'EADS aux encours de financement de ses clients et au risque de baisse de valeur des actifs, ainsi que de son évolution en termes de qualité, de volume et de ressources de trésorerie mobilisées. EADS s'efforce de structurer l'ensemble des financements qu'elle apporte à ses clients en fonction des conditions courantes du marché, afin de faciliter par la suite la cession ou la réduction de tels risques.

Lors de la détermination du montant et des conditions d'une opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne concernée, ainsi que les facteurs de risque liés aux conditions envisagées d'exploitation de l'appareil et sa valeur future estimée. Les taux de rendement du marché et les conditions bancaires en vigueur servent également de base pour établir les conditions de financement proposées aux clients.

Plus de 40 % des 4,8 milliards d'euros de dettes financières au 31 décembre 2003 se rattachent au financement des actifs liés au financement des ventes d'EADS, dont les échéances sont lointaines et les modalités de remboursement précisément échelonnées. La baisse de ce ratio par rapport à 2002 est principalement imputable à l'augmentation globale des dettes financières en raison des émissions en 2003 d'euro-obligations dans le cadre du programme EMTN. Voir « – Éléments de Passif Financier Consolidé ». Le tableau suivant présente la répartition des éléments de passif financier relatif au financement des ventes :

| (en millions d'euros) | Montant de l'encours | |
|--|----------------------|--------------|
| | 2003 | 2002 |
| Contrats de location-financement ⁽¹⁾ | 351 | 420 |
| Dettes auprès d'institutions financières | 757 | 1 266 |
| Emprunts | 866 | 958 |
| Total des dettes financières au titre du financement des ventes | 1 974 | 2 644 |

⁽¹⁾ Ces chiffres reflètent l'effet résultant de la compensation de certains dépôts bancaires obtenus avec les dettes financières afférentes (1,131 milliards d'euros en 2003, 1,146 milliards d'euros en 2002)

Le montant total des dettes financières lié au financement des ventes au 31 décembre 2003 et 2002 reflète la compensation entre certaines dettes financières liées au financement des ventes de 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2003 et 2002 et les dépôts bancaires couvrant ces éléments de passif. Sur le montant net de 2 milliards d'euros de dettes financières encourues au titre du financement des ventes au 31 décembre 2003, 0,7 milliard d'euros se présentent sous la forme de dettes avec recours limité, au titre desquelles les obligations de remboursement incombant à EADS se limitent aux montants reçus de sa contrepartie. Par ailleurs, une part importante des actifs financiers représentant des engagements fermes de clients sont assortis d'échéances qui correspondent à celles des éléments de dettes financières qui leur sont associés. Voir « – 1.1.2 Principaux Éléments, Politiques et Estimations Comptables – Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les Etats Financiers ». Voir également « Notes annexes aux bilans consolidés — Note 20 : Dettes financières ».

Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sûreté prise sur l'avion financé. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de mécanismes de sûretés adaptés, en fonction du risque et du contexte juridique de chaque transaction.

EADS classe les risques découlant de ses activités de financement en deux catégories : (i) le risque de défaut qui porte sur la solvabilité du client, c'est-à-dire sa capacité à honorer ses obligations au titre d'un contrat de financement et (ii) le risque de valeur d'un appareil, lorsque le risque porte sur la diminution de la valeur future de l'appareil financé. Voir « Partie 2/1.5.1 Facteurs de Risque – Exposition au Risque lié au Financement des Ventes ».

Risque de Défaut de Contrepartie. Certaines sociétés des groupes EADS et BAE SYSTEMS continuent d'assumer des obligations solidaires et indivises liées au risque de financement des ventes encouru par Airbus avant la création d'Airbus S.A.S. Les engagements d'EADS sur les passifs supportés par Airbus après le 1^{er} janvier 2001 sont limités par son statut d'actionnaire d'Airbus S.A.S., dont EADS détient 80 %. Par ailleurs EADS intègre proportionnellement dans ses comptes 50 % d'ATR et partage le risque avec son partenaire Alenia.

Au 31 décembre 2003, le risque de défaut de contrepartie d'Airbus se répartit sur environ 231 avions, exploités de manière continue par quelques 35 compagnies aériennes. La répartition par type d'appareil est équilibrée entre l'A300/310, la famille A320 et l'A330/340. En outre, certains types d'actifs liés aux avions, comme les pièces détachées, peuvent également servir de garanties. 75 % du risque de financement d'Airbus est réparti sur 9 compagnies aériennes dans 8 pays, hors engagements de financements non encore consentis.

Au 31 décembre 2003, le risque de financement des ventes d'ATR se répartit sur 229 avions.

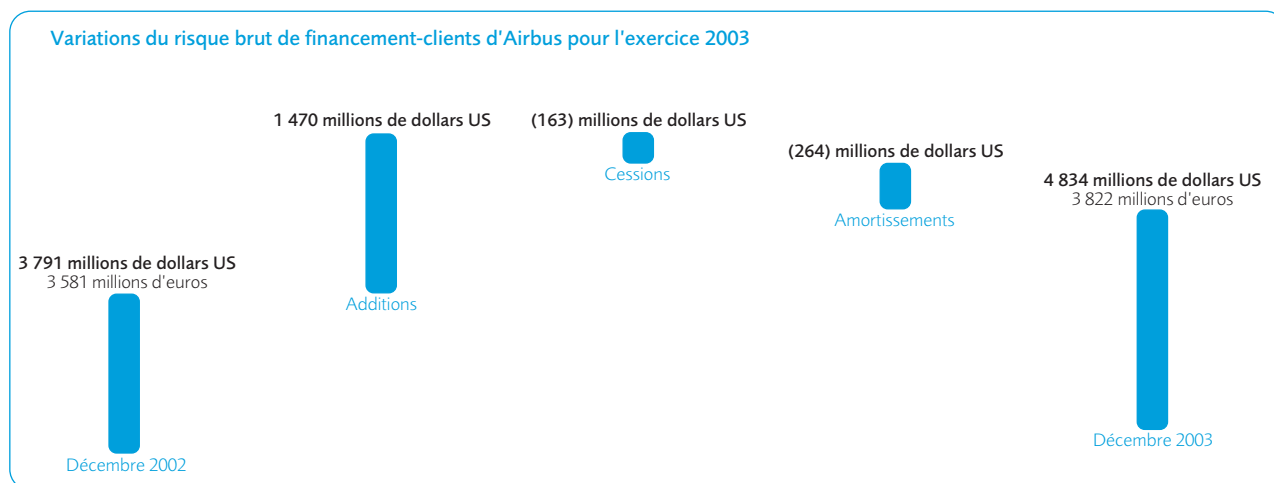
Risque brut. Le risque de financement brut se calcule comme la somme (i) de la valeur nette comptable de l'avion faisant l'objet d'un contrat de location simple, (ii) du solde du principal à recevoir au titre de contrats de location-financement ou de prêt, et (iii) la valeur actuelle nette du montant maximum des engagements au titre des garanties financières accordées.

Le risque de financement brut au titre des contrats de leasing opérationnel, de location financement et de prêts diffère de la valeur des actifs correspondants au bilan d'EADS et des engagements hors bilan associés pour les raisons suivantes : (i) les actifs sont comptabilisés suivant les normes IFRS, mais sont relatifs à des opérations au titre desquelles il n'y a que peu de recours sur Airbus ou ATR, (ii) les actifs sont amortis ou

font l'objet de provisions pour dépréciation au bilan, (iii) le risque brut hors bilan correspond à la valeur actualisée des engagements futurs, tandis que les Comptes présentent le montant total de ces engagements à leur valeur nominale et (iv) les engagements relatifs aux AVG comptabilisés en tant que contrats de location simple sont qualifiés de risques portant sur la valeur des actifs, et non de risques de financement.

Airbus a réduit son risque de financement brut de 20% par rapport au pic de 6 milliards de dollars US atteint en 1998, à 4,8 milliards de dollars US (3,8 milliards d'euros) au 31 décembre 2003, la flotte d'appareils en service augmentant de 1 838 à 3 468 avions sur la même période. La Direction estime que le niveau actuel du risque de financement brut manifeste la capacité d'Airbus à aider ses clients, dans un marché du financement des avions difficile.

Graphique 5:



ATR a réduit son risque brut d'environ 45 % par rapport au pic de 1,8 milliard de dollars US atteint en 1997, à moins de 1 milliard de dollars US au 31 décembre 2003 (données exprimées à 100 %), en dépit d'un marché des appareils à turbopropulseurs soumis à une forte concurrence.

Risque net. Le risque net correspond à la différence entre le risque brut et la valeur estimée des garanties reçues. Ces garanties sont évaluées à l'aide d'un modèle dynamique qui se fonde sur la valeur actuelle nette des prévisions de loyers futurs

des appareils sur le marché de la location et sur le coût potentiel en cas de défaut de paiement. Les résultats issus de ce modèle d'évaluation sont généralement inférieurs aux valeurs résiduelles telles qu'estimées par des experts indépendants, afin de tenir compte des coûts de reprise et de transformation et maintenir une attitude conservatrice par rapport aux conditions de marché. Voir « – 1.1.2 Principaux Eléments, Politiques et Estimations Comptables — Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les Etats Financiers ».

Le tableau suivant présente la transition du risque de financement brut au risque de financement net (hors AVG) aux 31 décembre 2002 et 2003.

| (en millions d'euros) | Airbus | | ATR 50 % | |
|---|--------------|--------------|-----------|-----------|
| | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 |
| Risque brut de financement | 3 822 | 3 581 | 403 | 610 |
| Au bilan | 3 098 | 2 690 | 277 | 454 |
| Hors bilan | 724 | 891 | 126 | 156 |
| Valeur estimée des garanties | (2 229) | (2 061) | (365) | (538) |
| Risque net avant provision | 1 593 | 1 520 | 38 | 72 |
| Provisions relatives au financement-clients | (1 593) | (1 520) | (38) | (72) |
| Risque résiduel net | 0 | 0 | 0 | 0 |

Le montant de 3,4 milliards d'euros de risque de financement-clients pour les actifs concernés figurant au bilan pour Airbus et à hauteur de 50 % pour ATR qui apparaît dans le tableau ci-dessus diffère de la valeur comptable nette de 3 milliards d'euros des éléments d'actif correspondants au bilan d'EADS (y compris les stocks pour 0,1 milliard d'euros). Cette différence est le résultat (i) de la consolidation des éléments d'actif conformément aux normes IFRS lorsqu'il n'existe pas de recours contre Airbus (0,7 milliard d'euros) et (ii) de l'amortissement cumulé et des dépréciations des éléments d'actif correspondants (1,1 milliard d'euros). Voir « Notes annexes aux bilans consolidés – Note 12 : Immobilisations corporelles » et « Note 13 : Participations, autres participations et actifs financiers à long terme » pour une description de la valeur comptable des éléments d'actifs de financement-clients, incluant Airbus (2,7 milliards d'euros) et ATR à hauteur de 50 % (0,3 milliard d'euros).

Le montant du risque de financement-clients hors-bilan qui s'élève pour Airbus et ATR à hauteur de 50 % à 0,8 milliard d'euros reflète principalement la valeur actuelle nette des opérations de « *lease in/lease out* ». La valeur nominale cumulée des futurs paiements correspondant au risque hors-bilan s'élève à 1,1 milliard d'euros ; une provision correspondante d'un montant de 0,6 milliard d'euros a été enregistrée au bilan d'EADS. Voir « Etats Financiers Consolidés – Note 25 : Engagements hors bilan ». La diminution du risque hors-bilan d'un exercice à l'autre est essentiellement imputable à l'impact sur ce risque de la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro.

Risque de valeur des actifs. Une part importante du risque de valeur des actifs d'Airbus provient des AVG en cours. La direction d'Airbus considère que les risques financiers associés à ces garanties peuvent être raisonnablement appréhendés et estimés. Cette évaluation est fondée sur trois facteurs : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié aux AVG est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des AVG en cours s'étalent jusqu'en 2015, ce qui permet de réduire les risques pouvant se matérialiser au cours d'un seul exercice. Comme les AVG peuvent être exercées, en moyenne qu'à partir de la 10^{ème} année suivant la livraison de

l'avion, les AVG accordées en 2004 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2014, et, par conséquent, aucune augmentation du risque à court terme n'est anticipée.

Risque brut. Le risque brut de valeur des actifs se calcule comme la somme des montants maximum des tranches garanties (et non la somme des valeurs d'actifs maximales garanties) engagés au titre des AVG en vigueur. Au 31 décembre 2003, le risque brut lié aux actifs d'Airbus s'élevait à 3 milliards de dollars US (2,3 milliard d'euro au cours de change de 1,263 dollar US pour 1 euro). La part du risque brut lié aux actifs d'Airbus comptabilisés comme des contrats de location simple dans le bilan consolidé s'élevait à 1,5 milliard de dollars US (1,2 milliard d'euros au cours de change de 1,263 dollar US pour 1 euro) au 31 décembre 2003. La différence correspond aux AVG, dont la valeur actualisée ne dépasse pas 10% du prix de vente de l'avion sur lequel porte l'AVG figurant dans les éléments hors-bilan. Au 31 décembre 2003, le risque brut moyen annuel lié aux actifs d'Airbus se porte à 240 millions de dollars US (soit 190 millions d'euros au cours de change de 1,263 dollars US pour 1 euro).

Risque net. Le risque net lié aux AVG, qui s'élevait à 0,4 milliard d'euros à la fin de l'exercice 2003 a été intégralement provisionné.

Engagements de Crédits Relais. Bien que des engagements destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également consentis, ils ne sont pas intégrés au calcul du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne peut se produire qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable que ces promesses de financement octroyées ne soient pas toutes réellement mises en œuvre (tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de financement préalablement à la livraison de leur appareil) (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conservent la propriété de l'actif et ne supportent aucun risque inhabituel sur cet actif et (iii) des tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer les risques encourus par Airbus et ATR au titre de ces engagements de crédits, les contrats

prévoient généralement des conditions financières auxquelles les parties garanties doivent se conformer. Voir « Etats Financiers Consolidés – Note 25 : Engagements hors bilan » pour une explication plus détaillée de la politique et des procédures comptables d'EADS en matière de financement des ventes et des procédures comptables d'EADS afférentes.

1.1.7. Gestion des Risques de Marché

1.1.7.1 Risques de Taux d'Intérêt

EADS gère ses actifs et passifs en s'efforçant de limiter son risque de taux d'intérêt. La Société s'efforce de faire concorder le profil de risque pesant sur ses actifs avec la structure correspondante au niveau de ses passifs. Le risque net de taux d'intérêt est géré au travers de plusieurs types d'instruments afin de minimiser les risques et impacts financiers. A cette fin, EADS peut utiliser des produits dérivés de taux d'intérêt à des fins de couverture.

Les instruments de couverture spécifiquement liés aux

Exercice clos le 31 décembre 2003
(en millions d'euros)

| | Durée restant à courir avant maturité | | | Total |
|-------------------------|---------------------------------------|---|--------------------|-------|
| | Inférieure ou égale à un an | Supérieure à un an et inférieure ou égale à 5 ans | Supérieure à 5 ans | |
| Swaps de taux d'intérêt | 0 | 802 | 2 964 | 3 766 |

Depuis sa création, EADS dispose d'une situation de trésorerie positive. Étant donné que l'analyse de sensibilité aux taux d'intérêt est surtout pertinente pour les gros emprunteurs, EADS considère que la valeur ajoutée de cette analyse pour comprendre le risque de taux d'intérêt encouru par la Société est nulle. Une telle analyse ne figure donc pas dans le présent document et le tableau ci-dessus des produits dérivés sur taux d'intérêt n'a pas été corrélé avec le tableau précédent présentant la dette financière. En fonction des circonstances, EADS envisagera la possibilité d'inclure une telle analyse dans ses futurs documents de référence.

1.1.7.2. Risques de Change

Exposition au risque de taux de change. La majeure partie du chiffre d'affaires d'EADS est libellée en dollars US (environ 20 milliards de dollars US en 2003), sachant que la moitié environ de ce risque de change bénéficie d'une « couverture naturelle » grâce à des dépenses elles mêmes libellées en dollars US. Le reste des coûts est principalement libellé en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, dans la mesure où EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir contre le risque de change actuel et futur entre la date d'une prise de commande d'un client et le moment de sa livraison, ses résultats seront affectés par les fluctuations du taux de change entre le dollar US et ces devises sur le marché. La politique du Groupe étant de réaliser ses résultats principalement au travers de ses activités d'exploitation, EADS utilise des stratégies de

instruments de dette ont, le plus souvent, les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que les éléments couverts. S'agissant de la gestion de trésorerie, EADS n'investit que dans des instruments à court terme et/ou des instruments à taux variable afin de minimiser, par la suite, tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et dans son portefeuille de valeurs mobilières de placements.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés sur taux d'intérêt utilisés par EADS, présentés dans le tableau suivant ne correspondent pas nécessairement aux montants échangés entre les parties et ne constituent donc pas nécessairement une mesure fiable du risque lié à l'utilisation de produits dérivés, encouru par le Groupe.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sur taux d'intérêt sont les suivants, classés selon leur maturité:

couverture pour gérer et minimiser l'impact de la volatilité du dollar US sur son EBIT*. Voir « – 1.1.3 Mesure des Performances de la Direction – Niveau de l'EBIT* par Division – Impact des Opérations de Couverture sur l'EBIT* ». Voir également « Partie 2/1.5.1 Risques de Marché – Exposition au Risque de Change ».

Dans la mesure où EADS utilise des instruments financiers pour ne couvrir que son risque de change net, la part de son chiffre d'affaires qui n'est pas couverte par des instruments financiers (environ 30 %) est sujette aux fluctuations des taux de change. Ainsi, toute variation de 0,10 euro du taux euro-dollar US moyen pour 2003 (euro-dollar US 1.13) aurait eu un impact d'environ 2 % sur le chiffre d'affaires consolidé d'EADS, sur la base d'une hypothèse de 300 livraisons Airbus.

Risque sur les ventes d'avions – Pour les produits tels que les avions, la politique d'EADS est de couvrir de 60 à 100% des flux en dollars US prévus au titre des contrats fermes des exercices suivants, jusqu'à 2011 inclus. Les éléments couverts sont les premières rentrées de trésorerie futures au titre d'un mois considéré, sur la base des règlements totaux à la livraison des appareils. Le montant de ces premiers flux est déterminé par un comité de trésorerie et couvre en général jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars US. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commandes fermes ou s'il est très probable qu'elle se réalise

au regard de documents contractuels (comme par exemple une lettre d'intention). Le ratio de couverture peut être ajusté pour prendre en compte les mouvements macro-économiques affectant les taux de change et les taux d'intérêt, le cas échéant.

Risque sur les activités liées à des projets - En ce qui concerne les activités liées à des projets, EADS couvre en général 100 % des montants, sur la base de flux spécifiques liés à des contrats fermes et individualisés. La couverture est établie sur la base des projets individualisés.

Risque sur les opérations de trésorerie – Dans le cadre de ses opérations de trésorerie, le siège d'EADS utilise des swaps de devises (montant notionnel de 1,8 milliard d'euros en 2003) pour ajuster les fluctuations à court terme des soldes de trésorerie en devises autres que l'euro au niveau des Divisions. La variation annuelle de la valeur de marché de ces swaps est comptabilisée dans le compte de résultat au poste « Autres éléments du résultat financier ». Rien ne permet de garantir que ces variations n'aient pas d'impact significatif sur le résultat net d'EADS.

Contrats sur devises
(en millions d'euros)

Exercice clos le 31 décembre 2003

| | Durée restant à couvrir avant maturité | | | Total |
|--------------------------------|--|---|--------------------|--------|
| | Inférieure ou égale à un an | Supérieure à un an et inférieure ou égale à 5 ans | Supérieure à 5 ans | |
| Contrats de vente à terme nets | 7 104 | 22 581 | 3 604 | 33 289 |
| Options de vente achetées | 285 | 0 | 0 | 285 |
| Contrats de swap de dollars US | 1 800 | 0 | 0 | 1 800 |

1.1.7.3 Risque de Défaut de Contrepartie

EADS est exposée à un risque de défaut de ses contreparties, dans le cadre des contrats d'instruments financiers souscrits. Le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de contrepartie et à en limiter la portée.

Les opérations de trésorerie ainsi que les opérations portant sur des produits dérivés ne sont réalisées qu'avec des établissements financiers jouissant d'un très bon crédit. EADS a mis en place un système visant à limiter le risque de contrepartie pour gérer de manière active et limiter son risque de crédit. Ce système attribue un niveau d'exposition maximale à chaque contrepartie, sur la base, au minimum, de leurs notations telles qu'établies par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Etant donné que le risque de défaut de contrepartie se pose également dans le contexte d'opérations de financement des ventes, la politique d'EADS est de ne fournir un financement

Portefeuille de couvertures. EADS gère un portefeuille de couvertures à long terme s'échelonnant sur quelques années, qui couvre le risque net lié à ses ventes en dollars US, en particulier dans le cadre des activités d'Airbus. La définition du risque net correspond au risque de change total (chiffre d'affaires libellé en dollars US), déduction faite de la partie « naturellement couverte » par les coûts eux-mêmes libellés en dollars US. Le portefeuille de couvertures constitue l'essentiel des opérations de couverture du Groupe. EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises et des contrats d'options sur devises.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés sur devises d'EADS qui figurent ci-après ne représentent pas nécessairement les montants échangés entre les parties et ne constituent donc pas nécessairement une mesure fiable du risque encouru par le Groupe relatif à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels de ces instruments financiers dérivés sur devises sont les suivants, selon leur maturité :

qu'à des clients, et par le biais de structures dotées d'une surface financière suffisante.

1.1.7.4. Risques liés au Portefeuille de Participations

EADS détient plusieurs participations à des fins industrielles. Aucune de ces participations n'est détenue à des fins spéculatives ou de négoce. Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence si EADS a la possibilité d'y exercer une influence notable, ou à leur juste valeur. Si la juste valeur ne peut être aisément déterminée, la valeur de la participation est mesurée à son coût d'acquisition.

Toute variation de la valeur des participations dépend principalement de leur performance. La principale participation d'EADS dans une société mise en équivalence est la participation dans Dassault Aviation. La valeur d'actif net de cette participation était de 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2003. EADS considère comme limité le risque de variation inattendue de la valeur de la participation dans Dassault Aviation, ainsi que de toute autre participation dans une société mise en équivalence.

Pour ses autres participations qui ne représentent qu'une fraction de l'actif total d'EADS, EADS considère le risque de variation défavorable de leur juste valeur, ou le besoin de déprécier ces participations comme non significatif.

Les actions autodétenues par EADS ne sont pas considérées comme des participations. En outre, elles ne sont pas considérées comme présentant un risque car toute variation de

leur valeur n'est directement constatée dans les capitaux propres que lorsque celles-ci sont mises sur le marché, sans jamais affecter le résultat net. Les actions autodétenues visent à couvrir le risque de dilution résultant de la mise en place de plans de stock-options destinés au personnel et de l'exercice des dites stock-options.

1.2 Etats Financiers

1.2.1 Etats Financiers Consolidés

Comptes de résultat consolidés pour les exercices 2003, 2002 et 2001

| (en millions d'euros) | Note | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|------|--------------|--------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 5, 6 | 30 133 | 29 901 | 30 798 |
| Coût des produits vendus | 7 | (24 594) | (24 465) | (25 440) |
| Marge brute | | 5 539 | 5 436 | 5 358 |
| Frais commerciaux | 7 | (776) | (829) | (800) |
| Frais administratifs | 7 | (1 386) | (1 422) | (1 386) |
| Frais de recherche et de développement | | (2 189) | (2 096) | (1 841) |
| Autres produits | 8 | 196 | 248 | 3 024 |
| Autres charges | 7 | (823) | (1 177) | (1 841) |
| <i>dont dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées</i> | 11 | <i>(567)</i> | <i>(936)</i> | <i>(1 466)</i> |
| Résultat d'exploitation | 5 | 561 | 160 | 2 514 |
| Produit (perte) des participations | | 186 | 87 | (342) |
| <i>dont produit des sociétés mises en équivalence</i> | | <i>224</i> | <i>108</i> | <i>22</i> |
| Produits (charges) financiers, nets | | (203) | (81) | 63 |
| Autres éléments du résultat financier | | 148 | 21 | (234) |
| Résultat financier | 9 | 131 | 27 | (513) |
| Impôts sur les bénéfices | 10 | (474) | (453) | (646) |
| Résultat (bénéfice ou perte) des activités ordinaires | | 218 | (266) | 1 355 |
| Intérêts minoritaires | | (66) | (33) | 17 |
| Bénéfice (perte) net | | 152 | (299) | 1 372 |
| Résultat par action | | | | |
| De base et dilué | 31 | €0,19 | €(0,37) | €1,70 |
| Distribution par action (2003: proposition) | 18 | €0,40 | €0,30 | €0,50 |

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Bilans consolidés aux 31 décembre 2003 et 2002

| (en millions d'euros) | Note | 2003 | 2002 |
|---|------|---------------|---------------|
| Actif | | | |
| Immobilisations incorporelles | 11 | 9 694 | 9 789 |
| Immobilisations corporelles | 12 | 11 448 | 10 509 |
| Participations mises en équivalence | 13 | 1 640 | 1 333 |
| Autres participations et actifs financiers à long terme | 13 | 2 489 | 2 396 |
| Actif immobilisé | | 25 271 | 24 027 |
| Stocks | 14 | 3 279 | 2 700 |
| Créances clients | 15 | 4 001 | 4 114 |
| Autres créances et autres actifs d'exploitation | 16 | 10 280 | 5 256 |
| Valeurs mobilières de placement | 17 | 468 | 799 |
| Disponibilités | | 7 404 | 5 401 |
| Actif circulant | | 25 432 | 18 270 |
| Impôts différés | 10 | 2 724 | 2 992 |
| Charges constatées d'avance | | 951 | 965 |
| Total actif | | 54 378 | 46 254 |
| Passif | | | |
| Capital | | 813 | 811 |
| Réserves consolidées | | 9 589 | 9 658 |
| Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés | | 5 934 | 2 452 |
| Actions propres | | (187) | (156) |
| Capitaux propres | 18 | 16 149 | 12 765 |
| Intérêts minoritaires | | 2 179 | 1 361 |
| Provisions | 19 | 8 726 | 8 248 |
| Dettes financières | 20 | 4 767 | 3 830 |
| Dettes fournisseurs | 21 | 5 117 | 5 070 |
| Autres dettes d'exploitation | 21 | 11 318 | 10 246 |
| Dettes | | 21 202 | 19 146 |
| Impôts différés | 10 | 3 664 | 2 014 |
| Produits constatés d'avance | 22 | 2 458 | 2 720 |
| Total passif | | 54 378 | 46 254 |

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices 2003, 2002 et 2001

| (en millions d'euros) | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Bénéfice (perte) net | 152 | (299) | 1 372 |
| Part des intérêts minoritaires | 66 | 33 | (17) |
| Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation: | | | |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé | 2 375 | 2 768 | 3 560 |
| Ecart de réévaluation | 263 | 177 | 493 |
| Profits de dilution Airbus/MBDA | 0 | 0 | (2 817) |
| Produits/charges d'impôts différés | (138) | 255 | 109 |
| Plus ou moins-values sur cession des immobilisations corporelles/activités et résultat des mises en équivalence | (274) | (227) | (93) |
| Variation des provisions pour risques et charges | 246 | (845) | 47 |
| Variation des autres actifs et passifs d'exploitation | 2 019 | 804 | 2 |
| – Stocks, net | 160 | 274 | (655) |
| – Créances clients | 168 | 895 | (894) |
| – Dettes fournisseurs | 116 | (139) | 766 |
| – Autres actifs et passifs circulants | 1 575 | (226) | 785 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 4 709 | 2 666 | 2 656 |
| Investissements: | | | |
| – Acquisitions d'immobilisations corporelles et augmentation des équipements de biens loués | (2 951) | (2 314) | (2 196) |
| – Investissements en actifs financiers et acquisitions de filiales | (820) | (1 134) | (1 096) |
| – Produits des cessions d'immobilisations corporelles et diminution des équipements de biens loués | 55 | 240 | 402 |
| – Produits des cessions d'actifs financiers et de filiales | 416 | 849 | 850 |
| – Variation des créances sur contrats de location-financement | (359) | (599) | 138 |
| Acquisition de valeurs mobilières de placement | 336 | (264) | (390) |
| Trésorerie liée aux changements de périmètre | (152) | 5 | 20 |
| Trésorerie affectée aux activités d'investissement | (3 475) | (3 217) | (2 272) |
| Variation des dettes financières | 1 132 | (774) | (465) |
| Apports en espèces, minoritaires | 0 | 0 | 253 |
| Distributions aux actionnaires EADS N.V. | (240) | (403) | (404) |
| Remboursements/dividendes aux minoritaires | (38) | (127) | (52) |
| Augmentation de capital | 21 | 16 | 21 |
| Achat d'actions propres | (31) | (156) | 0 |
| Autres mouvements | 8 | (3) | (30) |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | 852 | (1 447) | (677) |
| Incidence des variations des taux de change sur les comptes de trésorerie | (83) | (82) | 14 |
| Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie | 2 003 | (2 080) | (279) |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 5 401 | 7 481 | 7 760 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 7 404 | 5 401 | 7 481 |

Le tableau suivant fournit des informations complémentaires relatives aux flux de trésorerie provenant des **activités d'exploitation**:

| (en millions d'euros) | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|-------|-------|-------|
| Intérêts payés | (311) | (407) | (335) |
| Impôts sur les bénéfices courants décaissés | (383) | (318) | (520) |
| Intérêts perçus | 338 | 403 | 506 |
| Dividendes perçus | 55 | 49 | 50 |

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la note 23, "Tableau des flux de trésorerie consolidés"

Tableaux de variation des capitaux propres consolidés pour les exercices 2003, 2002 et 2001

| (en millions d'euros) | Note | Capital social | Réserves | Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCl) | Actions propres | Total |
|--|-------|----------------|---------------|--|-----------------|---------------|
| Solde au 31 décembre 2000 | | 807 | 9 359 | 84 | | 10 250 |
| Première application d'IAS 39 | | | | (337) | | (337) |
| Solde au 1er janvier 2001, retraité | | 807 | 9 359 | (253) | | 9 913 |
| Augmentation de capital ESOP (régime d'actionariat des salariés) | | 2 | 19 | | | 21 |
| Bénéfice net | | | 1 372 | | | 1 372 |
| Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. | | | (404) | | | (404) |
| Autres écarts de réévaluation à la juste valeur | | | | (1 025) | | (1 025) |
| dont variation des valeurs de marché des valeurs mobilières de placement | | | | (10) | | |
| dont variation des valeurs de marché des instruments de couverture | | | | (878) | | |
| dont gains et pertes de change | | | | (137) | | |
| Solde au 31 décembre 2001 / 1er janvier 2002 | | 809 | 10 346 | (1 278) | | 9 877 |
| Augmentation de capital ESOP | | 2 | 14 | | | 16 |
| Perte nette | | | (299) | | | (299) |
| Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. | | | (403) | | | (403) |
| Achat d'actions propres | | | | | (156) | (156) |
| Autres écarts de réévaluation à la juste valeur | | | | 3 730 | | 3 730 |
| dont variation des valeurs de marché des valeurs mobilières de placement | | | | (10) | | |
| dont variation des valeurs de marché des instruments de couverture | | | | 2 713 | | |
| dont gains et pertes de change | | | | 1 027 | | |
| Solde au 31 décembre 2002 | | 811 | 9 658 | 2 452 | (156) | 12 765 |
| Augmentation de capital ESOP | 18,31 | 2 | 19 | | | 21 |
| Bénéfice net | | | 152 | | | 152 |
| Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. | 18 | | (240) | | | (240) |
| Achat d'actions propres | 18 | | | | (31) | (31) |
| Autres écarts de réévaluation à la juste valeur | | | | 3 482 | | 3 482 |
| dont variation des valeurs de marché des valeurs mobilières de placement | | | | 154 | | |
| dont variation des valeurs de marché des instruments de couverture | | | | 2 524 | | |
| dont gains et pertes de change | | | | 804 | | |
| Solde au 31 décembre 2003 | | 813 | 9 589 | 5 934 | (187) | 16 149 |

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

| | | | |
|--|----|--|--|
| Etats Financiers Consolidés | | | |
| Règles de présentation | 39 | | |
| 1. La Société | 39 | | |
| 2. Principales règles et méthodes comptables | 39 | | |
| 3. Périmètre de consolidation | 44 | | |
| 4. Acquisitions et cessions | 44 | | |
| Notes annexes aux comptes de résultat consolidés | 46 | | |
| 5. Informations sectorielles | 46 | | |
| a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 | 46 | | |
| b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002 | 47 | | |
| c) EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels | 47 | | |
| d) Chiffres d'affaires par destination | 48 | | |
| 6. Chiffre d'affaires | 48 | | |
| 7. Coûts par fonctions et autres charges | 49 | | |
| 8. Autres produits d'exploitation | 49 | | |
| 9. Résultat financier | 49 | | |
| 10. Impôts sur les bénéfices | 50 | | |
| Notes annexes aux bilans consolidés | | | |
| 11. Immobilisations incorporelles | 53 | | |
| 12. Immobilisations corporelles | 54 | | |
| 13. Participations, autres participations et actifs financiers à long terme | 55 | | |
| 14. Stocks | 56 | | |
| 15. Créances clients | 56 | | |
| 16. Autres créances et autres actifs d'exploitation | 57 | | |
| 17. Valeurs mobilières de placement | 57 | | |
| 18. Capitaux propres consolidés | 57 | | |
| 19. Provisions | 58 | | |
| a) Provisions pour rémunération différée | 58 | | |
| b) Régimes de retraite | 58 | | |
| c) Instruments financiers | 60 | | |
| d) Autres provisions | 60 | | |
| 20. Dettes financières | 61 | | |
| 21. Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation | 62 | | |
| 22. Produits constatés d'avance | 62 | | |
| Notes annexes aux tableaux des flux de trésorerie consolidés | 63 | | |
| 23. Tableau des flux de trésorerie consolidés | 63 | | |
| Autres informations | | | |
| 24. Litiges et réclamations | 64 | | |
| 25. Engagements hors bilan | 64 | | |
| 26. Informations relatives aux instruments financiers | 66 | | |
| a) Gestion des risques financiers | 66 | | |
| b) Montants notionnels | 67 | | |
| c) Juste valeur des instruments financiers | 68 | | |
| 27. Rémunérations en actions | 69 | | |
| a) Plans d'options de souscription d'actions | 69 | | |
| b) Plan d'actionnariat des salariés (ESOP) | 72 | | |
| 28. Opérations entre parties liées | 72 | | |
| 29. Placements immobiliers | 73 | | |
| 30. Participations à des coentreprises | 73 | | |
| 31. Résultat par action | 74 | | |
| 32. Effectif | 74 | | |
| 33. Evénements postérieurs à la clôture | 74 | | |

Etats Financiers Consolidés

Regles de présentation

1. La Société

Les comptes consolidés ci-joints présentent les opérations de la société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** et de ses filiales ("EADS" ou le "Groupe"), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas). La principale activité d'EADS consiste en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. Le Conseil d'administration d'EADS a procédé à l'arrêté de ces comptes établis et présentés en euros ("€") le 5 mars 2004.

2. Principales règles et méthodes comptables

Référentiel comptable – Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux principes et interprétations des normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*), approuvés par l'*International Accounting Standards Board* ("IASB"). Les améliorations et révisions des normes comptables internationales (IAS) et des normes IFRS récemment émises ne sont adoptées qu'à leur date d'entrée en vigueur.

Les comptes consolidés sont établis selon la méthode de comptabilité au coût historique sauf pour ce qui est de la réévaluation des instruments financiers de placement, des actifs financiers et dettes financières considérés comme des éléments détenus à des fins de transaction et des actifs et passifs couverts dans le cadre des opérations de couverture. Pour être en parfaite conformité avec les normes IFRS, EADS a changé de méthode comptable au regard de la norme IAS 38 "immobilisations incorporelles", notamment en ce qui concerne la capitalisation des coûts de développement.

Changement de méthode comptable – En 2003, EADS a changé de méthode comptable concernant la capitalisation des coûts de développement des produits, en application des règles de référence prévues dans la norme IAS 8 "Résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables". Au 31 décembre 2003, les coûts de développement liés aux produits qui, en règle générale, étaient auparavant inscrits en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils étaient encourus, ont été rétroactivement estimés et capitalisés sauf lorsque les dépenses de développement se rattachant à des périodes antérieures n'ont pu être raisonnablement déterminées. La politique en matière de capitalisation des coûts de développement des produits au sein des immobilisations incorporelles générées en interne est décrite ci-après. L'impact de l'application de la norme IAS 38, "Immobilisations incorporelles", est présenté dans la Note 11.

Méthode de consolidation – Les comptes consolidés incluent toutes les filiales sous le contrôle d'EADS. Les participations sur lesquelles EADS exerce une influence notable (les

"participations") sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. EADS applique la méthode de la consolidation par intégration proportionnelle pour les investissements dans des coentreprises importantes. Les incidences des opérations intra-Groupe sont éliminées.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise ; tous les éléments d'actif acquis et éléments de passif pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur. La différence entre le prix d'achat et la juste valeur de l'actif net acquis est inscrite à l'actif comme écart d'acquisition et amortie sur la durée estimée de rentabilité de l'investissement, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout intérêt minoritaire dans l'entreprise acquise est indiqué selon la quote-part qu'il représente de la juste valeur nette de ces éléments.

Les entités ad hoc sont consolidées, lorsque la nature des relations entre le Groupe et une entité ad hoc indique que l'entité ad hoc est sous le contrôle du Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et bien défini.

Devises étrangères – Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères pour lesquelles la monnaie de présentation est autre que l'euro, sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme une approximation des taux de change aux dates des opérations. Les différences issues de la conversion sont incluses dans une rubrique spécifique des capitaux propres (autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés - « Accumulated other comprehensive income » ou « AOCI »).

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêté des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés dans le compte de résultat. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts d'acquisition (goodwill) et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments d'actif et de passif de la société acquéreuse et sont inscrits au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Reconnaissance du chiffre d'affaires – Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des bénéfices de la propriété à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être déterminé de manière fiable. Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des

prestations à la date de l'arrêté des comptes. En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. L'avancement des travaux d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières différentes. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les travaux progressent ou que les unités d'œuvre sont livrées. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les pertes éventuelles sur contrats sont analysées à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiées.

Les primes relatives à la bonne exécution des contrats sont prises en compte dans les taux de marge estimés et sont comptabilisées lorsque la bonne exécution prévue du contrat est probable et peut être appréciée de manière fiable.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque ces engagements sont jugés significatifs au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les produits d'exploitation comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Frais indirects de vente – Les frais de publicité et de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement – Les activités de recherche et développement peuvent être soit (a) engagées dans le cadre de contrats soit (b) lancées en interne.

- a) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.
- b) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permettra de dégager des avantages économiques futurs et qu'ils seront clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique.

Une fois ces critères remplis, seuls les coûts qui se rattachent uniquement à la phase de développement d'un projet (lancée en interne) sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancée en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement qui ont été capitalisés sont généralement amortis sur le nombre estimé d'unités produites et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année lorsque l'actif n'a pas encore été utilisé et ultérieurement dans tous les cas où des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur nette comptable de cet actif pourrait être supérieure à sa valeur économique.

Impôts sur les bénéfices – Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les impacts à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finance applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se reverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée. Compte tenu du fait que les actifs d'impôts différés permettent d'anticiper des économies d'impôts futures éventuelles, ceux-ci ne sont reconnus dans les comptes consolidés d'EADS que si la réalisation de ces économies d'impôts futures éventuelles est probable.

Immobilisations incorporelles – Les immobilisations incorporelles acquises, autres que les écarts d'acquisition, sont évaluées au coût d'acquisition et sont en général amorties sur leur durée de vie utile respective (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les écarts d'acquisition résultant d'acquisitions d'entreprises sont amortis sur une période de 5 à 20 ans.

Immobilisations corporelles – Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués de l'amortissement cumulé. La dotation aux amortissements est constatée principalement selon la méthode linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunt ne sont pas immobilisés. Les durées de vie économique suivantes sont utilisées : constructions, de 6 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles comprennent les coûts de développement immobilisés liés aux développements d'outillages spécialisés destinés à la production tels que gabarits et outils, à la conception, la construction et l'essai de prototypes et modèles. Si les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont remplis, ces coûts sont immobilisés et généralement amortis sur une durée de cinq ans en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire ou, au besoin, en retenant comme base d'amortissement le nombre attendu d'unités d'œuvre ou unités similaires que les outillages spécialisés permettront de produire (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre attendu d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la diminution de valeur des outillages spécialisés aux unités produites.

Placements immobiliers – Le Groupe comptabilise les placements immobiliers selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les placements immobiliers sont constatés au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire, à leur coût d'acquisition diminué de tout amortissement et toute dépréciation cumulés. La juste valeur des placements immobiliers est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou de détermination des prix du marché.

Actifs financiers à long terme disponibles à la vente – Ils sont inclus sous le poste "*Autres participations et actifs financiers à long terme*" du bilan consolidé et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values ou moins-values latentes sur ces actifs financiers disponibles à la vente sont constatées directement au sein d'une rubrique spécifique des capitaux propres (autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ou « AOCI »), nettes des impôts différés applicables. Dès que ces actifs sont vendus ou que leur juste valeur est jugée altérée, la plus-value ou moins-value cumulée antérieurement constatée dans les capitaux propres est incluse dans le "Résultat financier" au compte de résultat consolidé de l'exercice. Les actifs disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Les justes valeurs des autres actifs financiers sont fondées sur les cours du marché ou les montants obtenus à partir des modèles d'évaluation par les flux de trésorerie.

Dépréciation des actifs – Le Groupe déprécie la valeur des immobilisations corporelles et autres actifs à long terme, y compris les écarts d'acquisition (*goodwill*) et les immobilisations incorporelles affectées à des unités génératrices de trésorerie, dans tous les cas où des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur nette comptable de tels actifs est supérieure à leur valeur économique. Dans cette

hypothèse et si la valeur comptable de tels actifs est supérieure à leur valeur économique, l'actif ou les actifs au sein de l'unité génératrice de trésorerie sont ramenés à leur valeur économique.

Contrats de location – Le groupe est engagé dans des opérations de location d'actifs (tant comme bailleur que comme locataire), essentiellement dans le cadre du financement des ventes d'avions commerciaux. Les baux pour lesquels la quasi-totalité des risques et des bénéfices de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres baux sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus aux fins de location en vertu de contrats de location simple sont inclus dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition diminuée de tout amortissement (voir la Note 12, "Immobilisations corporelles"). Les produits locatifs des contrats de location simple d'avions sont comptabilisés en produits d'exploitation sur la durée du bail. Les actifs loués aux termes de contrats de location-financement ne sont plus constatés au bilan après l'entrée en vigueur du bail. En revanche, une créance au titre des redevances de location-financement représentant les versements de loyers futurs actualisés à recevoir du locataire augmentées de toute valeur résiduelle non garantie actualisée, est comptabilisée en actifs financiers à long terme (voir la Note 13, "Participations et actifs financiers à long terme"). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée du contrat en "Résultat financier". Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondant sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs obtenus aux termes de contrats de location-financement sont inclus dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition diminuée de tout amortissement cumulé (voir la Note 12, "Immobilisations corporelles"), à moins que ces actifs n'aient ensuite fait l'objet d'une sous-location ultérieure à des clients. Dans cette hypothèse, l'actif correspondant est qualifié, soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement, avec EADS pour bailleur (opération de bail principal et de sous-location) et comptabilisé en conséquence. En ce qui concerne la dette correspondante au titre des contrats de location-financement, une information est fournie en Note 20, "Dettes financières". Lorsque EADS est locataire aux termes d'un contrat de location simple, les paiements de loyers sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles (voir les Notes 12 "Immobilisations corporelles", et 25, "Engagements hors bilan" pour les engagements futurs au titre des contrats de location simple). Ces contrats de location font souvent partie d'opérations de financement d'avions commerciaux pour les clients, la sous-location associée étant un contrat de location simple (opération de bail principal et de sous-location).

Actifs d'exploitation – Ils représentent les stocks, les créances, les valeurs mobilières et les disponibilités du Groupe, incluant notamment les montants à recouvrer au-delà d'un cycle d'exploitation (un an). La fraction des éléments d'actif et de passif réalisables et à régler supérieure à un an, est indiquée dans les Notes annexes.

Stocks – Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de production ou de la valeur de réalisation nette. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les frais indirects de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés. Les stocks sont présentés au bilan consolidé, nets des avances clients imputables reçues.

Valeurs mobilières de placement – Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché. Toutes les valeurs mobilières de placement du Groupe sont considérées comme disponibles à la vente. La direction détermine la classification appropriée au moment de l'achat et revoit cette classification à chaque arrêté des comptes. Les plus ou moins-values latentes sur ces placements sont constatées directement au sein d'une rubrique spécifique des capitaux propres (autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ou "AOCl"), nettes des impôts différés applicables. Dès que ces placements sont vendus ou que leur valeur est jugée altérée, la plus ou moins-value cumulée antérieurement constatée dans les capitaux propres est incluse dans le "Résultat financier" au compte de résultat consolidé de l'exercice. La juste valeur des titres de placement est déterminée en fonction des cours du marché. A défaut de cours de marché connu, la juste valeur est déterminée en fonction de méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Tous les achats et cessions de valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à la date de règlement selon les conventions applicables sur le marché considéré.

Disponibilités – Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires, des chèques à encaisser, des dépôts justifiant d'une échéance à court terme ainsi que des titres à court terme qui sont facilement convertibles selon des montants déterminés de trésorerie et pour lesquels les risques de variation de valeur sont négligeables.

Afin de se conformer au tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2003 et conformément à la norme IAS 7, "Tableaux de flux de trésorerie", EADS a modifié la présentation de ses disponibilités au bilan consolidé. Les titres à court terme facilement convertibles selon des montants déterminés de trésorerie et pour lesquels les risques de variation de valeur sont négligeables, qui étaient auparavant présentés sous le poste "Valeurs mobilières de placement" au bilan consolidé, ont été reclassés sous le poste "Disponibilités".

Instruments financiers dérivés – A compter du 1^{er} janvier 2001, EADS a adopté la norme comptable internationale IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » selon laquelle tous les instruments financiers dérivés doivent être comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés au bilan consolidé au coût d'acquisition et sont par la suite évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont constatées soit en résultat soit, dans le cas d'une opération de couverture de flux de trésorerie, au sein d'une rubrique spécifique des capitaux propres (« AOCl »), nettes des impôts différés applicables, et constatées ultérieurement au compte de résultat consolidé comme un élément des opérations correspondantes, au moment de leur réalisation. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés utilisés aux fins d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument dérivé sont comptabilisés simultanément au compte de résultat consolidé. Les plus et moins-values sur les instruments financiers dérivés, qu'elles soient réalisées ou latentes, qui ne remplissent pas les critères de qualification requis pour la comptabilité de couverture sont incluses en « Résultat financier ».

EADS utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux. Les instruments financiers dérivés utilisés dans les stratégies de micro-couverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées, sont comptabilisés symétriquement avec les transactions commerciales sous-jacentes ("comptabilité de couverture"). Les critères retenus par le Groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont les suivants : (1) l'opération de couverture est censée être très efficace pour couvrir les variations de trésorerie imputables au risque couvert, (2) en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, l'opération prévue objet de la couverture doit être fortement probable, (3) l'efficacité de la couverture peut être déterminée de manière fiable, (4) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

A la suite de l'introduction de la norme IAS 39, tous les instruments financiers dérivés ont été comptabilisés à l'actif ou au passif. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont constatés en « Provisions au titre des instruments financiers ». Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont constatés en « Autres créances et autres actifs ».

Le solde d'ouverture des capitaux propres au 1^{er} janvier 2001 a été retraité. En vertu de cette nouvelle norme, le Groupe applique la comptabilité de couverture pour certains contrats dérivés en devises étrangères sur des opérations de couverture de flux de trésorerie des ventes futures qualifiées ainsi que pour certains swaps de taux d'intérêt utilisés pour la couverture des flux de trésorerie et de juste valeur des versements d'intérêts

futurs. Dans le cas où certaines opérations portant sur des instruments financiers dérivés, tout en assurant une couverture économique efficace conformément à la politique de gestion des risques du Groupe, ne rempliraient pas les critères de qualification pour la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés seraient immédiatement constatées en « Résultat financier ».

Jusqu'au 31 décembre 2000, certains instruments de couverture du Groupe ont été comptabilisés comme des instruments de macro couverture. Afin d'appliquer le même traitement que pour les micro couvertures existantes, EADS a été en mesure de justifier que, pour la plupart de ces instruments, à compter de la date de désignation, il existait une relation de couverture entre chaque position couverte et chaque instrument financier dérivé de couverture. Les instruments financiers dérivés qui ne pouvaient être considérés comme entrant dans une logique de comptabilité de couverture ont été en conséquence considérés comme étant détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant constatée en "Résultat financier". La provision constituée pour la réévaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés qui faisaient partie de ces opérations de macro couverture au 31 décembre 2000 évolue jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers dérivés.

La description des stratégies de gestion des risques financiers du Groupe, la juste valeur des instruments financiers dérivés du Groupe, de même que les méthodes utilisées pour déterminer les justes valeurs sont présentées en Note 26 « Informations relatives aux instruments financiers ».

Provisions – Des provisions doivent être constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions au titre des garanties financières accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de manière à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la garantie.

Les coûts à payer sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de trésorerie futures. Les provisions pour autres risques et charges se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour risques et charges pour la partie des travaux restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et sont régulièrement actualisées.

Des provisions pour litiges et réclamations sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe qui seraient liées à des événements antérieurs, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

L'évaluation des *retraites et avantages postérieurs à l'emploi* classés comme des régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Conformément à la méthode permise par la norme IAS 19.92, EADS ne comptabilise pas les écarts actuariels en produits ou en charges à moins que, pour chaque régime individuel, ils excèdent 10 % de la plus grande des deux valeurs suivantes : la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou la juste valeur des fonds de retraite gérés. Ces écarts actuariels sont différés et comptabilisés sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés adhérant à chaque régime.

Des indemnités de fin de carrière sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de carrière à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Dettes financières – Les dettes financières sont comptabilisées initialement en fonction des sommes reçues, nettes des coûts de transaction engagés. Les dettes financières sont ensuite évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, tout écart entre les sommes reçues (nettes des coûts de transaction engagés) et le montant de remboursement étant comptabilisé au « Résultat financier » sur la durée de la dette financière.

Avances remboursables – Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées

à certains projets sur la base d'un partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux Gouvernements européens en fonction de la réussite du projet considéré. En raison de ce principe de partage des risques, ces avances remboursables sont comptabilisées dans leur intégralité au poste "Autres éléments de passif".

Plans d'avantages en instruments de capitaux propres – EADS reconnaît deux catégories de plans d'avantages en instruments de capitaux propres : ceux ayant la nature d'un complément de rémunération et ceux n'ayant pas cette nature. Si un plan ne remplit pas les critères de qualification d'un complément de rémunération, aucune charge de personnel n'est comptabilisée au compte de résultat consolidé. En revanche, un plan d'avantages constituant un complément de rémunération peut donner lieu à la constatation d'une charge de personnel. Lors de l'adoption d'un nouveau plan d'avantages en instruments de capitaux propres, le Groupe détermine si le plan a la nature d'un complément de rémunération ou non. EADS considère tous les plans d'actionariat des salariés comme ne constituant pas des compléments de rémunération si, à la date d'attribution, l'avantage accordé n'excède pas 15 % du cours de marché de l'action et si le plan concerne la quasi-totalité des salariés du Groupe.

Le coût de rémunération des plans d'avantages en instruments de capitaux propres constituant un complément de rémunération est évalué à la date d'évaluation, qui est celle à laquelle tant le nombre d'actions, que le prix d'exercice, sont connus pour la première fois, en appliquant la méthode de comptabilisation selon la valeur intrinsèque. Si les modalités du plan ou de l'attribution prévoient que le nombre d'actions ou le prix d'exercice sont uniquement connus à la date d'attribution, la méthode de comptabilisation selon le régime fixe est appliquée. Si, d'autre part, le nombre d'actions, le prix d'exercice ou les deux ne sont pas "figés" à la date d'attribution, c'est la méthode de comptabilisation selon le régime variable qui est appliquée.

La méthode de comptabilisation selon le régime fixe préconise le calcul du coût de rémunération à la date d'attribution. Lorsque le cours de l'action à la date d'attribution est supérieur au prix d'exercice attribué, la rémunération doit être constatée à titre de charge de personnel sur la durée de la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération calculé ne peut être ajusté (en supposant qu'aucun événement futur n'entraînera la nécessité d'appliquer par la suite la méthode de comptabilisation selon le régime variable ou de réévaluer le coût de rémunération) pour tenir compte des variations futures de la valeur intrinsèque de l'attribution de rémunération en actions. D'autre part, la méthode de comptabilisation selon le régime variable exige de recalculer régulièrement le coût de rémunération jusqu'à ce que le nombre d'actions, de même que le prix d'exercice, soient connus (soit, jusqu'à une date d'évaluation).

Utilisation d'estimations – L'établissement des états financiers oblige la direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, et à communiquer des informations sur les montants éventuels à la date de la clôture des comptes ainsi que sur les montants des produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réalisés pourraient diverger par rapport à ces estimations.

Retraitements et modifications de la présentation – La présentation de certaines informations de l'exercice précédent a été retraitée afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (voir les Note 13 "Investissements dans des sociétés associées, autres investissements et actifs financiers à long terme", Note 17 "Valeurs mobilières de placement" et Note 20 "Dettes financières").

Afin de présenter de manière plus appropriée le résultat financier conformément à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" la présentation du compte de résultat est modifiée de la manière suivante : le sous-total "Bénéfices avant résultat financier, impôt sur les bénéfices et intérêts minoritaires" est désormais désigné "Résultat d'exploitation". Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées auparavant présentées sous une rubrique distincte sont incluses en "Autres charges". Le nouveau sous-total "Résultat courant" est inclus et le sous-total présenté auparavant "Profit (perte) avant impôts sur les bénéfices et intérêts minoritaires" est supprimé.

3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2003 – Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 237 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (2002 : 216),
- 17 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (2002 : 34),
- 17 sociétés, qui sont des participations dans des entreprises associées et sont comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence (2002 : 16).

Les filiales, les participations et les coentreprises significatives sont énumérées dans l'annexe intitulée "Informations relatives au périmètre de consolidation".

4. Acquisitions et cessions

a) Acquisitions

EADS a acquis la participation de 25 pour cent (part économique de 27,5 pour cent) de BAe Systems ("BAES") dans Astrium N.V. L'opération a été conclue le 30 janvier 2003 et est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition d'entreprise. Le contrôle d'Astrium N.V. a été transféré à EADS à cette date. Lors de la réalisation de cette opération, EADS a acquis la participation de BAES dans Astrium N.V. pour M € 84. Préalablement, EADS et BAES ont chacune participé à une

augmentation de Capital d'Astrium N.V. à hauteur de M € 84 (soit un total de M € 168). En prenant en considération cet apport en espèces, la participation de BAES a été effectivement transférée à EADS sans contrepartie en espèces nette.

Le 21 octobre 2003, un membre de la famille Dornier actionnaire de Dornier GmbH a exercé une option de vente et cédé 17,7 % de ses actions Dornier GmbH à DaimlerChrysler. DaimlerChrysler a exercé le droit de vendre ses actions à DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG ("DADC"), filiale d'EADS, à hauteur de M € 62. En conséquence, EADS détient indirectement par l'intermédiaire de DADC 94 % des actions Dornier GmbH (2002 : 76 %).

Au 31 décembre 2003, EADS a obtenu le contrôle de ASL Aircraft Services Lemwerder GmbH. Les coûts d'acquisition pour cette société s'élèvent à M € 15.

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération d'acquisition significative du Groupe n'est à indiquer.

b) Cessions

Nortel Networks et EADS ont réorganisé leurs activités de télécommunications conjointes en France et en Allemagne. Le 18 septembre 2003, EADS a échangé sa participation de 42 pour cent dans Nortel Networks Germany GmbH & Co. KG et sa participation de 45 pour cent dans Nortel Networks France S.A.S. contre une participation de 41 pour cent dans EADS

Telecom France S.A.S. ("ETF"), un versement supplémentaire net de M € 42 par Nortel Networks et l'abandon par Nortel Networks d'une créance financière de M € 72. A l'issue de ces opérations, EADS détenait 100 % des actions de ETF.

Le 6 mars 2002, Airbus a cédé à Snecma sa participation dans Aircelle, une société détenue auparavant à parts égales avec le groupe Snecma. Le prix de cession s'est élevé à M € 63.

Le 20 novembre 2002, EADS a cédé EADS Matradatavision ("MDTV") à IBM. Le contrat de cession portait sur l'ensemble de MDTV à l'exclusion de deux filiales. Le prix de cession s'est élevé à M € 12.

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération de cession significative du Groupe n'est à indiquer.

c) Modifications ultérieures de la valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des coûts d'acquisition

Après la création de MBDA et les acquisitions de Tesat et Cogent, toutes réalisées en 2001, il est apparu au cours de 2002 que les estimations antérieures des justes valeurs des éléments d'actif et de passif concernant ces trois opérations devaient être ajustées. De plus, après l'acquisition de Tesat et Cogent, les montants des prix d'acquisition ont été définitivement arrêtés en 2002. Ainsi, les écarts d'acquisition ont été augmentés de M € 73 en 2002.

5. Informations sectorielles

Le Groupe découpe son activité en 5 divisions (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis :

- **Airbus** – Développement, production, commercialisation et vente d'avions commerciaux de ligne de plus de 100 sièges et développement et production d'avions destinés à un usage militaire.
- **Transport militaire** – Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale.
- **Aéronautique** – Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires, d'avions à hélices et d'avions commerciaux légers régionaux ; et de services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires.
- **Défense et Systèmes de sécurité** – Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles ; d'avions militaires de combat et d'entraînement ; et

fourniture de solutions d'électronique de défense, de télécommunications liées à la défense ; et services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.

- **Espace** – Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux ; et prestations de services spatiaux.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activités du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les impacts de la consolidation, la fonction de holding du siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent pas être affectés aux divisions sont présentés dans la colonne "Siège/ Elimin.".

En raison de la nouvelle structure d'organisation du Groupe, la division Défense et Systèmes Civils est désormais désignée Défense et Systèmes de Sécurité et a été restructurée ; l'unité opérationnelle Avions militaires a été notamment transférée de la division Aéronautique à la division Défense et Systèmes de sécurité. Les montants de l'exercice précédent sont corrélativement ajustés dans ces notes annexes.

a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003

| Informations sectorielles Exercice clos le 31 décembre 2003 en M € | Défense | | | | | Siège/ Elimin. | Conso- lidés |
|---|---------------|------------------------|-------------------|----------------------------|--------------|-------------------|-----------------|
| | Airbus | Transport militaire | Aéro- nautique | et systèmes de sécurité | Espace | | |
| Chiffre d'affaires total | 19 411 | 1 170 | 4 175 | 5 484 | 2 434 | (1 219) | 31 455 |
| Chiffre d'affaires inter-segments | (363) | (236) | (372) | (319) | (10) | (22) | (1 322) |
| Chiffre d'affaires externe | 19 048 | 934 | 3 803 | 5 165 | 2 424 | (1 241) | 30 133 |
| EBIT hors amortissements des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous) | 1 353 | 30 | 217 | 171 | (400) | 172 | 1 543 |
| Résultat d'exploitation | 809 | 15 | 203 | 19 | (425) | (60) | 561 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 5 | 0 | 0 | (6) | 0 | 225 | 224 |
| Résultat financier (hors résultat des participations) | | | | | | | (93) |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | | | (474) |
| Résultat courant | | | | | | | 218 |
| Intérêts minoritaires | | | | | | | (66) |
| Résultat net consolidé | | | | | | | 152 |
| Autres informations | | | | | | | |
| Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écarts d'acquisition (goodwill)) | 30 960 | 950 | 4 139 | 9 236 | 3 931 | 5 162 | 54 378 |
| Écarts d'acquisition | 6 342 | 0 | 111 | 2 321 | 545 | 53 | 9 372 |
| Participations mises en équivalence | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 1 633 | 1 640 |
| Dettes des unités opérationnelles | 20 784 | 693 | 3 000 | 3 609 | 6 791 | 1 173 | 36 050 |
| Montants des investissements | 2 027 | 28 | 142 | 207 | 473 | 74 | 2 951 |
| Dotations aux amortissements | 1 628 | 31 | 136 | 287 | 134 | 159 | 2 375 |
| Frais de recherche et développement | 1 819 | 23 | 62 | 223 | 62 | 0 | 2 189 |

b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002

| Informations sectorielles Exercice clos le 31 décembre 2002 en M € | Airbus | Transport militaire | Aéro- nautique | Défense et systèmes de sécurité | Espace | Siège/ Elimin. | Conso- lidés |
|---|---------------|------------------------|-------------------|---------------------------------------|--------------|-------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires total | 19 689 | 708 | 4 205 | 5 089 | 2 223 | (912) | 31 002 |
| Chiffre d'affaires inter-segments | (177) | (184) | (371) | (319) | (7) | (43) | (1 101) |
| Chiffre d'affaires externe | 19 512 | 524 | 3 834 | 4 770 | 2 216 | (955) | 29 901 |
| EBIT hors amortissements des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous) | 1 361 | (80) | 180 | 122 | (268) | 111 | 1 426 |
| Résultat d'exploitation | 818 | (87) | 168 | (93) | (626) | (20) | 160 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | 0 | 0 | (3) | 111 | 108 |
| Résultat financier (hors résultat des participations) | | | | | | | (81) |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | | | (453) |
| Résultat courant | | | | | | | (266) |
| Intérêts minoritaires | | | | | | | (33) |
| Résultat net consolidé | | | | | | | (299) |
| Autres informations | | | | | | | |
| Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écarts d'acquisition (goodwill)) | 26 776 | 696 | 4 169 | 9 240 | 3 068 | 3 451 | 47 400 |
| Écarts d'acquisition | 6 715 | 0 | 118 | 2 285 | 436 | 32 | 9 586 |
| Participations mises en équivalence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 333 | 1 333 |
| Dettes des unités opérationnelles | 20 797 | 521 | 3 227 | 6 464 | 2 698 | (433) | 33 274 |
| Montants des investissements | 1 674 | 68 | 137 | 189 | 89 | 157 | 2 314 |
| Dotations aux amortissements | 1 614 | 64 | 198 | 241 | 141 | 160 | 2 418 |
| Dépréciations comptabilisées en résultat | 0 | 0 | 0 | 0 | 350 | 0 | 350 |
| Frais de recherche et développement | 1 682 | 40 | 90 | 227 | 59 | (2) | 2 096 |

Les cessions internes entre les unités opérationnelles se réalisent en règle générale à des conditions de marché et concernent principalement les divisions Aéronautique, Défense et Systèmes de sécurité et Airbus, dans la mesure où les divisions Aéronautique et Défense et Systèmes de sécurité interviennent comme principaux fournisseurs des avions Airbus ainsi que les divisions Transport militaire et Airbus concernant le programme A400 M.

Les montants d'investissement représentent l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion des écarts d'acquisition).

c) EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme un indicateur clé de sa performance économique. L'expression "éléments exceptionnels" se réfère aux produits ou dépenses de nature non-récurrente, tels que les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA, ainsi que les pertes de valeur constatées en résultat sur les écarts d'acquisition générés à l'occasion de ces transactions. L'EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques des unités opérationnelles.

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Résultat d'exploitation | 561 | 160 | 2 514 |
| Gains de dilution Airbus UK, MBDA | 0 | 0 | (2 794) |
| Amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations | 567 | 936 | 1 466 |
| Amortissements exceptionnels (immobilisations) | 214 | 227 | 260 |
| Amortissements exceptionnels (actifs financiers) | 0 | 0 | 315 |
| Amortissements exceptionnels (stocks) | 15 | 16 | 275 |
| Résultat des participations | 186 | 87 | (342) |
| EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels | 1 543 | 1 426 | 1 694 |

d) Chiffres d'affaires par destination

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| France | 3 521 | 3 872 | 3 521 |
| Allemagne | 3 651 | 2 476 | 3 588 |
| Royaume-Uni | 2 121 | 2 452 | 1 756 |
| Espagne | 1 000 | 1 309 | 1 101 |
| Autres pays européens | 3 687 | 4 248 | 4 089 |
| Amérique du Nord | 8 056 | 10 562 | 10 394 |
| Amérique Latine | 677 | 1 259 | 1 749 |
| Asie/Pacifique | 4 033 | 2 010 | 1 601 |
| Moyen-Orient | 2 873 | 1 258 | 1 400 |
| Autres pays | 514 | 455 | 1 599 |
| Consolidés | 30 133 | 29 901 | 30 798 |

Les chiffres d'affaires sont répartis par zones géographiques en fonction du lieu d'implantation du client. La plupart des actifs et dépenses d'investissement du Groupe sont situés dans l'Union européenne.

6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2003 a atteint M € 30 133 par rapport à M € 29 901 en 2002 et M € 30 798 en 2001. Cette légère augmentation en 2003 par rapport à 2002 est essentiellement attribuable aux divisions Transport Militaire, Défense & Systèmes de sécurité et Espace (intégration globale d'Astrium). Malgré un mix d'avions plus favorable et des livraisons Airbus stables, le chiffre d'affaires a diminué en raison de la baisse du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que du chiffre d'affaires lié aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes. Pour de plus amples détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou région géographique, se reporter à la Note 5, "Informations sectorielles".

Détail du chiffre d'affaires:

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 30 133 | 29 901 | 30 798 |
| dont provenant de la livraison des biens et services | 25 110 | 25 832 | 26 382 |
| dont provenant des contrats à long terme (y compris activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats)) | 4 295 | 3 741 | 2 996 |

7. Coûts par fonctions et autres charges

Les coûts des produits vendus et autres coûts par fonctions incluent le **coût des matières et fournitures** pour un montant de M € 18 838 (2002 : M € 19 216 ; 2001 : M € 20 036).

Le **coût des produits vendus** comprend la dotation aux amortissements liée à l'actif constaté au moment de la transaction signée avec le Gouvernement allemand concernant des avances remboursables pour un montant de M € 40 (2002 : M € 99; en 2001 : M € 317).

Le coût des produits vendus comprend également les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur d'actifs immobilisés et de stocks à hauteur de M € 229 (2002 : M € 243) se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA.

Les frais de commercialisation, les frais administratifs et autres charges comprennent :

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Frais de commercialisation | 776 | 829 | 800 |
| Frais administratifs généraux | 1 386 | 1 422 | 1 386 |
| Autres charges d'exploitation | 256 | 241 | 375 |
| dont pertes liées aux cessions d'actifs immobilisés | 15 | 5 | 20 |
| dont mesures de restructuration | 12 | 16 | 31 |
| Total | 2 418 | 2 492 | 2 561 |

Les frais de personnel se composent de :

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Traitements, salaires et cotisations sociales | 7 238 | 7 147 | 6 606 |
| Coût de retraite périodique net (voir Note 19 b) | 359 | 319 | 257 |
| Total | 7 597 | 7 466 | 6 863 |

8. Autres produits d'exploitation

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|------|------|-------|
| Autres produits d'exploitation | 196 | 248 | 3 024 |
| dont produits locatifs | 39 | 38 | 33 |
| dont reprises de provisions | 17 | 8 | 21 |
| dont produits des cessions d'actifs immobilisés | 7 | 89 | 100 |
| dont gain de dilution lié à l'opération Airbus UK / MBDA | 0 | 0 | 2 817 |

Les produits liés à la cession d'actifs à long terme comprenaient en 2002 un produit lié à la cession de la participation de 50 % d'EADS dans Aircelle (M € 63).

9. Résultat financier

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|------------|-----------|--------------|
| Résultat des participations | 186 | 87 | (342) |
| Produits financiers/ (charges financières), nets | (203) | (81) | 63 |
| Autres éléments du résultat financier | 148 | 21 | (234) |
| Total | 131 | 27 | (513) |

Les **résultats des participations** en 2003 proviennent essentiellement des résultats de la mise en équivalence de Dassault Aviation de M € 225 (2002 : M € 111 ; 2001 : M € 111) partiellement compensés par la dépréciation des participations (en 2003 : M € 30 pour CAC Systèmes et Hispasat ; en 2002 : M € 29 pour Ariespace Participation S.A. ; en 2001 : M € 315 pour Nortel Networks France et Nortel Networks Germany).

Dans la mesure où aucune donnée financière selon les normes IFRS n'est disponible pour Dassault Aviation au titre du deuxième semestre de l'exercice 2003, EADS a retenu le résultat net du deuxième semestre de l'exercice 2002 de Dassault Aviation comme meilleure estimation du résultat net pour le deuxième semestre de l'exercice 2003. La quote-part de mise en équivalence de Dassault Aviation comprend M € 77 correspondant au rattrapage du résultat des exercices antérieurs, conformément aux normes IFRS.

Les **produits financiers/ (charges financières), nets** en 2003 comprennent des produits financiers de M € 456 (2002 : M € 526) et des charges financières de M € (659) (2002 : M € (607)). Est compris dans les produits financiers le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts sur les dettes financières et les avances remboursables reçues de Gouvernements européens.

Les **Autres éléments du résultat financier** en 2003 comprennent des gains de juste valeur sur des dérivés incorporés de M € 70 dont la relation de couverture n'a pas été reconnue (en 2002 : M € 26). En 2001, d'autres pertes financières ont résulté pour l'essentiel de la réévaluation à la juste valeur de marché des instruments financiers qui ne remplissaient pas les critères d'instruments de couverture.

10. Impôts sur les bénéfiques

La (charge) économie d'impôts se présente ainsi :

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Charges d'impôt de l'exercice | (612) | (198) | (549) |
| Economie (charge) d'impôts différés | 138 | (255) | (97) |
| Total | (474) | (453) | (646) |

La société mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 34,5 % au 31 décembre 2003 et 2002 (35 % au 31 décembre 2001). Toutes les filiales étrangères appliquent toutefois leur taux d'imposition national, notamment la Grande-Bretagne 30 % et l'Espagne 35 %.

En France, le taux d'impôt sur les sociétés en vigueur pour 2003 et 2002 était de 33 1/3 % auquel s'ajoutait une contribution permanente de 3 % et une contribution sociale de 3,3 %. Pour l'exercice 2001, la contribution permanente était de 6 %. Par conséquent, les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés selon le nouveau taux adopté de 35,43 % au 31 décembre 2003 et 2002 pour les différences temporaires (36,43 % au 31 décembre 2001).

En Allemagne, la "Flutpfer solidaritätsgesetz (loi de solidarité pour les victimes des inondations)" a été promulguée en septembre 2002, entraînant une augmentation de l'impôt fédéral

sur les sociétés de 1,5 % en 2003. En conséquence, pour les filiales allemandes du Groupe, les impôts sont calculés en appliquant un taux d'impôt fédéral sur les sociétés de 26,5 % pour le 31 décembre 2003, plus (i) une contribution de solidarité annuelle de 5,5 % sur le montant d'impôt fédéral sur les sociétés exigible et (ii) le taux de taxe professionnelle après impôt fédéral sur les sociétés de 12,125 % pour 2003. Au total, le taux d'impôt appliqué pour les impôts allemands sur les sociétés s'élève à 40 % en 2003. Au 31 décembre 2002, les impôts différés se reversant en 2003 avaient été calculés en appliquant le taux d'impôt susmentionné de 40 %. Les impôts différés au 31 décembre 2003 ainsi qu'au 31 décembre 2002 avec un reversement prévu après 2003 et au 31 décembre 2001, ont été calculés en appliquant le taux d'impôt fédéral sur les sociétés de 25 %, plus (i) une contribution de solidarité annuelle de 5,5 % et (ii) le taux de taxe professionnelle après impôt fédéral sur les sociétés de 12,125 %. Au total, le taux d'impôt appliqué aux impôts différés allemands s'élève à 38,5 %.

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la charge d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 34,5 % au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 (35 % au 31 décembre 2001) – à la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non-déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

| en M € | 2003 | 2003 en % du bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires | 2002 | 2001 |
|--|--------------|---|--------------|--------------|
| Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires | 692 | | 187 | 2001 |
| Taux théorique d'impôt sur les sociétés | 34,5 % | | 34,5 % | 35 % |
| Economie (charge) théorique d'impôts sur les bénéfiques | (239) | 34,5 % | (65) | (700) |
| Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers et des modifications des législations fiscales | (26) | 3,8 % | (35) | (5) |
| Effet du gain de dilution lié à l'opération Airbus UK / MBDA en 2001 | 0 | - | 0 | 936 |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (goodwill) et dépréciations | (191) | 27,6% | (321) | (588) |
| Dépréciation des actifs d'impôts différés | (119) | 17,2% | (11) | (264) |
| Crédit d'impôt au titre des frais de R&D | 69 | (10,0%) | 53 | 48 |
| Résultats des sociétés mises en équivalence | 76 | (11,0%) | 28 | 15 |
| Incidences fiscales sur les dépréciations des investissements | (35) | 5,1% | (39) | (73) |
| Divers | (9) | 1,3% | (63) | (15) |
| Economie (charge) d'impôts constatée | (474) | 68,5% | (453) | (646) |

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés. Les impôts différés se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

| en M € | Actifs d'impôts différés | | Passifs d'impôts différés | | 31 décembre, net, | |
|--|--------------------------|--------------|---------------------------|----------------|-------------------|--------------|
| | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 | 2002 |
| Immobilisations incorporelles | 23 | 18 | (37) | (3) | (14) | 15 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 208 | (1 108) | (1 140) | (1 101) | (932) |
| Investissements et actifs financiers à long terme | 25 | 38 | (145) | (145) | (120) | (107) |
| Stocks | 287 | 346 | (273) | (5) | 14 | 341 |
| Créances et autres éléments de l'actif circulant | 666 | 489 | (3 159) | (1 389) | (2 493) | (900) |
| Charges constatées d'avance | 8 | 1 | (45) | (33) | (37) | (32) |
| Régimes de retraite | 674 | 587 | 0 | (2) | 674 | 585 |
| Autres provisions | 729 | 747 | (82) | (265) | 647 | 482 |
| Dettes | 1 230 | 1 164 | (505) | (453) | 725 | 711 |
| Produits différés | 698 | 743 | (21) | (18) | 677 | 725 |
| Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables | 817 | 654 | — | — | 817 | 654 |
| Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation | 5 164 | 4 995 | (5 375) | (3 453) | (211) | 1 542 |
| Dépréciation des actifs d'impôts différés | (729) | (564) | — | — | (729) | (564) |
| Compensation des impôts | (1 711) | (1 439) | 1 711 | 1 439 | — | — |
| Actifs (passifs) d'impôts différés, net | 2 724 | 2 992 | (3 664) | (2 014) | (940) | 978 |
| dont à moins d'un an | 1 237 | 1 115 | (955) | (664) | 282 | 451 |
| dont à plus d'un an | 1 487 | 1 877 | (2 709) | (1 350) | (1 222) | 527 |

L'augmentation des passifs d'impôts différés en 2003 au titre des créances et autres éléments de l'actif circulant est essentiellement liée à l'évaluation en valeur de marché des instruments financiers selon la norme IAS 39.

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats du Groupe, l'estimation faite par la direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront donc augmenter ou diminuer en conséquence.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

| en M € | France | Allemagne | Espagne | Royaume- Uni | Autres pays | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|--|------------|------------|------------|-----------------|-------------|---------------------|---------------------|
| Déficits fiscaux reportables | 422 | 753 | 30 | 661 | 108 | 1 974 | 1 659 |
| Moins-values | 18 | | | | | 18 | 24 |
| Reports de déficits relatifs à la taxe professionnelle | | 706 | | | | 706 | 524 |
| Reports de crédits d'impôt | | | 126 | | 5 | 131 | 87 |
| Incidence fiscale | 153 | 285 | 136 | 198 | 45 | 817 | 654 |
| Dépréciations | | | | | | (357) | (282) |
| Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables | | | | | | 460 | 372 |

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (11 M €) expirera en 2014.

Suivi des impôts différés :

| en M € | 2003 | 2002 |
|---|--------------|--------------|
| Actifs d'impôts différés nets à l'ouverture de l'exercice | 978 | 3 482 |
| Produits (charges) d'impôts différés au compte de résultat | 138 | (255) |
| Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres | (1 762) | (1 872) |
| Autres | (294) | (377) |
| Actifs (passifs) d'impôts différés nets à la clôture de l'exercice | (940) | 978 |

Dans le tableau ci-dessus, le poste "Autres" représente essentiellement des écarts de conversion.

Les impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres se présentent comme suit :

| en M € | 2003 | 2002 |
|--|----------------|----------------|
| Investissements disponibles à la vente | 5 | 8 |
| Couvertures de flux de trésorerie | (2 810) | (1 051) |
| Total | (2 805) | (1 043) |

11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux écarts d'acquisition. Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

| Coût en M € | Solde au 1 ^{er} janvier 2003 | Gains ou pertes de change | Acquisitions | Changements du périmètre de consolidation | Reclassifications | Cessions | Solde au 31 décembre 2003 |
|--------------------------------------|---|---------------------------------|--------------|---|-------------------|-------------|---------------------------------|
| Écarts d'acquisition | 12 339 | (15) | 334 | 52 | - | - | 12 710 |
| Autres immobilisations incorporelles | 470 | (11) | 199 | 2 | - | (10) | 650 |
| Total | 12 809 | (26) | 533 | 54 | - | (10) | 13 360 |

| Amortissements en M € | Solde au 1 ^{er} janvier 2003 | Gains ou pertes de change | Dotations aux amortissements | Changements du périmètre de consolidation | Reclassifications | Cessions | Solde au 31 décembre 2003 |
|--------------------------------------|---|---------------------------------|------------------------------------|---|-------------------|----------|---------------------------------|
| Écarts d'acquisition | (2 753) | 3 | (567) | (21) | - | - | (3 338) |
| Autres immobilisations incorporelles | (267) | 7 | (74) | (2) | - | 8 | (328) |
| Total | (3 020) | 10 | (641) | (23) | - | 8 | (3 666) |

| Valeur nette comptable en M € | Solde au 1 ^{er} janvier 2003 | Gains ou pertes de change | Net | Changements du périmètre de consolidation | Reclassifications | Cessions | Solde au 31 décembre 2003 |
|--------------------------------------|---|---------------------------------|--------------|---|-------------------|------------|---------------------------------|
| Écarts d'acquisition | 9 586 | (12) | (233) | 31 | - | - | 9 372 |
| Autres immobilisations incorporelles | 203 | (4) | 125 | - | - | (2) | 322 |
| Total | 9 789 | (16) | (108) | 31 | - | (2) | 9 694 |

Les écarts d'acquisition ont essentiellement augmenté en 2003 en raison de l'acquisition de EADS Telecom France (M € +131), Astrium (M € +94), Dornier (M € +62), ASL Lemwerder (M € +38) et Gesellschaft für Flugziieldarstellung (M € +7).

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

De manière analogue aux exercices précédents, EADS a réalisé des tests de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie. Sur la base des prévisions et projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, la valeur d'usage de ces Unités générant leurs propres flux de trésorerie a été déterminée en appliquant un taux d'actualisation avant impôt de 12,5 %. Dans la mesure où le montant recouvrable excédait la valeur comptable des Unités générant leur propre trésorerie examinées, aucune dépréciation n'a dû être constatée pour 2003.

En 2002, une provision pour dépréciation de M € 350 a été constituée pour les Unités générant leur propre trésorerie Satellites et Communications et l'activité spatiale de Casa ; en outre, d'autres tests de valorisation ont par ailleurs été effectués pour les écarts d'acquisition des divisions Espace et Défense & Systèmes de sécurité, qui ont entraîné des dépréciations en 2001 de M € 210 relatives à Astrium et de M € 240 pour

Systems & Defence Electronics (S&DE), de M € 170 pour LFK et de M € 170 pour Matra Datavision.

Coûts de développement

En 2003, dans le cadre de l'application de la norme IAS 38, "Immobilisations incorporelles", le Groupe a déterminé si les coûts de développement liés aux produits répondent aux critères de capitalisation des immobilisations incorporelles générées en interne. Les programmes de recherche et développement en cours et anciens ont été analysés au regard des dépenses potentielles au cours de la phase de développement de ces programmes qui répondent aux critères de comptabilisation. EADS considère qu'en raison de la complexité de ses produits (notamment les avions civils comme l'A 380), les processus mis en oeuvre au cours des diverses phases de recherche et développement sont tellement interdépendants que la phase de recherche ne peut être distinguée nettement de la phase de développement qu'à un stade très avancé du programme. En outre, en ce qui concerne les programmes antérieurs, l'affectation rétroactive correcte des coûts telle qu'exigée par la norme IAS 38 n'a pas été possible car il n'y avait pas de système en place pour réunir les informations nécessaires. En conséquence, EADS a capitalisé un montant de M € 4 engagé en 2003 en tant qu'immobilisation incorporelle générée en interne. Les comptes de l'exercice antérieur n'ont pas été affectés.

12. Immobilisations corporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

| Coût en M € | Solde au 1 ^{er} janvier 2003 | Gains ou pertes de change | Acquisitions | Changements du périmètre de consolidation | Reclassifications | Cessions | Solde au 31 décembre 2003 |
|--|---|---------------------------------|--------------|---|-------------------|--------------|---------------------------------|
| Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui | 4 222 | (47) | 231 | 38 | 461 | (36) | 4 869 |
| Installations, matériels et outillages techniques | 5 791 | (269) | 462 | 56 | 285 | (184) | 6 141 |
| Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau | 5 864 | (310) | 550 | 83 | 125 | (98) | 6 214 |
| Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours | 1 687 | (51) | 1 509 | 5 | (810) | (27) | 2 313 |
| Total | 17 564 | (677) | 2 752 | 182 | 61 | (345) | 19 537 |

| Amortissements cumulés en M € | Solde au 1 ^{er} janvier 2003 | Gains ou pertes de change | Dotations aux amortissements | Changements du périmètre de consolidation | Reclassifications | Cessions | Solde au 31 décembre 2003 |
|--|---|---------------------------------|------------------------------------|---|-------------------|------------|---------------------------------|
| Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui | (1 472) | 19 | (204) | (20) | (82) | 20 | (1 739) |
| Installations, matériels et outillages techniques | (3 352) | 190 | (594) | (36) | 103 | 163 | (3 526) |
| Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau | (2 179) | 187 | (749) | (64) | (65) | 87 | (2 783) |
| Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours | (52) | - | - | - | - | 11 | (41) |
| Total | (7 055) | 396 | (1 547) | (120) | (44) | 281 | (8 089) |

| Valeur nette comptable en M € | Solde au 1 ^{er} janvier 2003 | Gains ou pertes de change | Net | Changements du périmètre de consolidation | Reclassifications | Cessions | Solde au 31 décembre 2003 |
|--|---|---------------------------------|--------------|---|-------------------|-------------|---------------------------------|
| Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui | 2 750 | (28) | 27 | 18 | 379 | (16) | 3 130 |
| Installations, matériels et outillages techniques | 2 439 | (79) | (132) | 20 | 388 | (21) | 2 615 |
| Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau | 3 685 | (123) | (199) | 19 | 60 | (11) | 3 431 |
| Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours | 1 635 | (51) | 1 509 | 5 | (810) | (16) | 2 272 |
| Total | 10 509 | (281) | 1 205 | 62 | 17 | (64) | 11 448 |

La ligne "Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau" recouvre les avions (i) qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple représentant une valeur nette comptable de M € 1 266 et M € 1 336 au 31 décembre 2003 et 2002 respectivement, et (ii) qui ont été vendus avec des contrats comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimée comme étant sa juste valeur) et par conséquent comptabilisées comme

des contrats de location simple représentant une valeur nette comptable de M € 1 505 et M € 1 709 au 31 décembre 2003 et 2002 respectivement. Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste "Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau" et amorti sur la durée de vie économique utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 22, "Produits constatés d'avance").

La valeur nette comptable des avions loués aux termes de contrats de location simple s'élève à M € 2 771 et M € 3 045 au 31 décembre 2003 et 2002 respectivement, (l'amortissement cumulé correspondant s'élève à M € 1 702 et M € 1 445 tenant compte d'une dépréciation cumulée de M € 590 et M € 459 respectivement). La dotation aux amortissements

correspondante pour 2003 s'est élevée à M € 439 (2002 : M € 263). Voir la Note 25, "Engagements hors-bilan" pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes. Les montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs, sont les suivants au 31 décembre 2003 :

| en M € | |
|------------------------------------|------------|
| en 2004 au plus tard | 184 |
| après 2004 et au plus tard en 2008 | 280 |
| après 2008 | 101 |
| Total | 565 |

En 2002, le Groupe a reclassé 5 avions Beluga en les transférant du poste "Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau" au poste "Installations, matériels et outillages techniques". Ces avions Beluga sont utilisés aux fins de production. Cette opération a été compensée partiellement par une requalification de contrats de location-financement en contrats de location simple pour certains appareils Airbus, à la suite d'une renégociation de certaines modalités contractuelles ; ces appareils font désormais partie des "Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau".

autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement à hauteur des montants de M € 122 et M € 146, nets d'amortissements cumulés de M € 317 et M € 296. La dotation aux amortissements correspondante pour 2003 s'est élevée à M € 22 (2002 : M € 23)

En ce qui concerne les placements immobiliers comptabilisés en immobilisations corporelles, voir la Note 29.

Au 31 décembre 2003 et 2002, les immobilisations corporelles comprennent les constructions, les outillages techniques et

13. Participations, autres participations et actifs financiers à long terme

Le tableau ci-après indique le détail des participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers à long terme :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|---|---------------------|---------------------|
| Sociétés mises en équivalence | 1 640 | 1 333 |
| Titres non consolidés | 560 | 810 |
| Autres actifs financiers | 1 929 | 1 586 |
| dont prêts liés au financement des appareils | 812 | 656 |
| dont créances au titre des contrats de location-financement liés au financement des appareils | 898 | 749 |
| Autres | 219 | 181 |
| Total | 4 129 | 3 729 |

Les **participations** sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2003 et 2002, les participations dans les sociétés associées comprennent la participation d'EADS dans Dassault Aviation (46,03 % au 31 décembre 2003, 45,96 % au 31 décembre 2002) pour un montant de M € 1 633 et M € 1 333 respectivement. Dans la mesure où aucune donnée financière n'est disponible pour Dassault Aviation pour le deuxième semestre de l'exercice 2003, EADS a retenu le résultat net du deuxième semestre de l'exercice 2002 selon les normes IFRS comme meilleure estimation du résultat net pour le deuxième semestre de l'exercice 2003. La quote-part de mise en équivalence de Dassault Aviation comprend également M € 146 liés à l'incorporation des éléments de situation nette correspondant aux exercices précédents dont M € 77 correspondant au rattrapage du résultat des exercices antérieurs, (voir la Note 9,

« Résultat financier »). Une liste des principales participations dans des sociétés associées et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'annexe « Informations relatives au périmètre de consolidation ».

Les **titres non consolidés** concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non-consolidées, dont les plus significatives au 31 décembre 2003 sont les participations dans Embraer pour M € 86 (2002 : M € 75) et Patria pour M € 42 (2002 : M € 42).

Les **autres actifs financiers** comprennent essentiellement les activités de financement des ventes du Groupe. Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'appareil par le client. Les créances au

titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils font partie du risque global lié au financement des appareils, et sont indiquées ici nettes de provisions pour dépréciation d'un montant de M € 431 et M € 444 au 31 décembre 2003 et 2002, respectivement. Ces opérations de financement des ventes d'appareils sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet des financements (voir la Note 25, "Engagements hors bilan" pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Le détail des éléments d'actifs à long terme qui résultent spécifiquement des contrats de location-financement se présente comme suit :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|--|---------------------|---------------------|
| Créances sur loyers minimums | 1 262 | 1 114 |
| Produits financiers constatés d'avance | (201) | (217) |
| Provisions | (163) | (148) |
| Total | 898 | 749 |

Les créances sur loyers minimums à recevoir dans le cadre de contrats de location-financement sont les suivantes (montants non actualisés) :

| en M € | |
|------------------------------------|--------------|
| Au plus tard en 2004 | 98 |
| Après 2004 et au plus tard en 2008 | 369 |
| Après 2008 | 795 |
| Total | 1 262 |

Les autres actifs financiers comprennent M € 219 et M € 181 d'autres prêts au 31 décembre 2003 et 2002 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Les dépôts bancaires sur compte sequestre liés aux financements des appareils de M € 1 131 et M € 1 146 respectivement au 31 décembre 2003 et 2002 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux opérations concernées. La présentation de l'exercice antérieur a été corrigée en conséquence (voir la Note 2 : "Principales règles et méthodes comptables").

14. Stocks

Les stocks au 31 décembre 2003 et 2002 comprennent les éléments suivants :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|---|---------------------|---------------------|
| Matières premières et fournitures de production | 938 | 853 |
| En-cours de production | 8 088 | 8 478 |
| Produits finis, pièces et marchandises détenues aux fins de revente | 1 804 | 1 525 |
| Avances versées aux fournisseurs | 1 799 | 1 342 |
| | 12 629 | 12 198 |
| Moins : Avances et acomptes reçus | (9 350) | (9 498) |
| Total | 3 279 | 2 700 |

La diminution des en-cours de production de M € 390 est due à une réduction chez Airbus et Eurocopter qui a été partiellement compensée par une augmentation au sein des divisions Défense & Systèmes de Sécurité et Espace. Les produits finis, les pièces et marchandises détenues aux fins de revente ont augmenté de M € 279, essentiellement attribuable à Airbus et à la division Aéronautique. Les avances versées ont augmenté de M € 457 essentiellement attribuable à la division Défense & Systèmes de sécurité et Airbus.

Hors effet de change de M € (948) les avances et acomptes reçus ont augmenté de M € 800.

15. Créances clients

Les créances clients au 31 décembre 2003 et 2002 sont les suivantes :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|---|---------------------|---------------------|
| Créances sur ventes de biens et de services | 4 335 | 4 472 |
| Provisions pour créances douteuses | (334) | (358) |
| Total | 4 001 | 4 114 |

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Au 31 décembre 2003 et 2002, des créances clients s'élevant à M € 223 et M € 275 respectivement avaient une échéance supérieure à un an.

En application de la méthode à l'avancement, au 31 décembre 2003 un montant de M € 972 (en 2002 : M € 593) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients.

16. Autres créances et autres actifs d'exploitation

Les autres créances et autres actifs d'exploitation au 31 décembre 2003 et 2002 comprennent les éléments suivants :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|---|---------------------|---------------------|
| Créances sur sociétés affiliées | 171 | 247 |
| Créances sur sociétés liées | 479 | 357 |
| Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés | 7 964 | 2 819 |
| Transaction avec le Gouvernement allemand, capitalisée | 315 | 355 |
| Créances au titre des impôts sur les bénéfices | 332 | 389 |
| Autres | 1 019 | 1 089 |
| Total | 10 280 | 5 256 |

Les transactions signées avec le Gouvernement allemand concernent des avances remboursables (subventions d'investissement) qui sont amorties au compte de résultat au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

Le montant résiduel des autres créances et autres actifs d'exploitation au 31 décembre 2003 et 2002 (soit, respectivement, M € 1 019 et M € 1 089) comprend des créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée de M € 386 et M € 460 et la juste valeur de marché positive des dérivés incorporés à des contrats d'achat s'élevant à M € 96 et M € 26, respectivement.

Les autres créances et autres actifs d'exploitation ayant une échéance inférieure à un an s'élevaient à M € 4 664 au 31 décembre 2003 (M € 2 243 au 31 décembre 2002) et sont considérés comme des actifs courants.

17. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à M € 468 et M € 799 au 31 décembre 2003 et 2002, respectivement. Il comprend uniquement les titres de créance "Disponibles à la vente". Afin de se conformer au tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2003 et conformément à la norme IAS 7, "Tableaux de flux de trésorerie", EADS a modifié la présentation de ses disponibilités au bilan consolidé. Les titres à court terme facilement convertibles selon des montants déterminés de trésorerie et pour lesquels les risques de variation de valeur sont négligeables, qui étaient auparavant présentés sous le poste "Valeurs mobilières de placement" au bilan consolidé, ont été reclassés sous le poste "Disponibilités" qui s'élève à M € 5 555 et M € 3 698 au 31 décembre 2003 et 2002, respectivement.

18. Capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres consolidés est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le capital social émis du Groupe consiste en 812 885 182 et 811 198 500 actions au 31 décembre 2003 et 2002 respectivement. Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de € 1 chacune. Le capital social autorisé consiste en 3 000 000 000 d'actions. Dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP) 2003 (voir la Note 27, "Rémunération en actions"), EADS a émis 1 686 682 actions (en 2002 : 2 022 939), représentant une valeur nominale globale de € 1 686 682 (en 2002 : € 2 022 939).

Avec l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 17 mai 2002, le Conseil d'administration a pris la décision les 9 août et 11 octobre 2002 de demander aux directeurs généraux (CEO) de mettre en oeuvre un plan de rachat par la Société portant sur un nombre maximum de 10 100 000 de ses propres actions, représentant 1,25 % du capital social émis de la Société. Le Conseil d'administration du Groupe avait également pris la décision les 12 juillet et 18 septembre 2001 de lancer un plan de rachat d'actions sur le marché tel qu'il a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires le 10 mai 2001. En conséquence, le Conseil d'administration avait demandé aux directeurs généraux (CEO) de mettre en oeuvre un plan de rachat sur le marché portant sur 10 500 000 actions. Au total, la Société est donc autorisée à racheter jusqu'à 20,6 millions d'actions EADS, représentant 2,54 % du capital social de la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 6 mai 2003, a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital social émis de la Société. Au 10 octobre 2003, le Conseil d'administration du Groupe a également pris la décision de lancer et mettre en oeuvre des plans de rachat portant sur un nombre maximum d'actions de 2 027 996 dans les limites approuvées par l'assemblée générale des actionnaires d'EADS.

En 2003, EADS a par conséquent racheté 1 686 682 (en 2002 : 10 241 252) de ses propres actions, ramenant à 800 957 248 le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2003 (au 31 décembre 2002 : 800 957 248). Avant 2002, le Groupe n'avait racheté aucune action sur le marché.

Le 6 mai 2003, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de distribuer un dividende en espèces au titre du résultat 2002 d'un montant brut de € 0,30 par action, qui a été mis en paiement le 12 juin 2003.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation du capital social de l'exercice représente l'apport des salariés de € 1 686 682 (en 2002 : € 2 022 939) dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP) 2003. Les réserves contiennent les primes d'émission et les réserves de consolidation, les bénéfices non distribués ainsi que le résultat net de l'exercice. Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) comprennent

l'ensemble des montants constatés directement dans les capitaux propres résultant des variations de la juste valeur des instruments financiers considérés comme étant disponibles à la vente ou qui font partie des relations de couverture dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie efficaces ainsi que des écarts de conversion des comptes des sociétés étrangères. Le montant des actions propres représente le montant versé par la société pour le rachat de ses actions propres.

19. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|--|---------------------|---------------------|
| Régimes de retraite (voir la Note 19 b) | 3 718 | 3 357 |
| Rémunération différée (voir la Note 19 a) | 54 | 35 |
| Sous-total | 3 772 | 3 392 |
| Instruments financiers (voir la Note 19 c) | 100 | 161 |
| Autres provisions (voir la Note 19 d) | 4 854 | 4 695 |
| Total | 8 726 | 8 248 |

Au 31 décembre 2003 et 2002, des provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de M € 3,533 et M € 3,209 respectivement, des provisions pour instruments financiers pour un montant de M € 1 et M € 11 et d'autres provisions pour un montant de M € 2 844 et M € 3 194 ont une échéance à plus d'un an.

a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les

salariés décident de convertir tout ou partie de leur rémunération variable ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée. Contrairement aux régimes de retraite, la rémunération différée est versée sous la forme d'une somme forfaitaire lors du départ à la retraite du salarié.

b) Régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités qui sont stipulées dans des accords de retraite, conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités. La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. En Allemagne, les indemnités de départ à la retraite sont principalement payées sur la base du niveau de salaire et de l'ancienneté. Certains régimes de retraite sont calculés sur la base du salaire au cours de la dernière année d'activité ou sur une moyenne des trois dernières années d'activité alors que d'autres régimes sont fixes et déterminés en fonction de la classification dont relève le salarié (soit, le niveau de salaire et la fonction occupée).

Des évaluations actuarielles sont régulièrement réalisées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

| Hypothèses en % | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Taux d'actualisation | 5 – 5,25 | 5 – 5,75 | 5 – 6 |
| Taux d'augmentation des salaires | 3 | 3 | 3 – 3,5 |
| Taux d'inflation | 1,25 - 2 | 1,75 | 2 |

Les gains ou pertes actuariels de l'exercice ne sont pas comptabilisés en résultat mais ajoutés au solde des gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés. Si le montant cumulé des gains et pertes nets non comptabilisés au début de l'exercice excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou 10 % de la juste valeur des fonds

de retraite gérés de chaque entité juridique correspondante, cet excédent est amorti linéairement en résultat sur la durée de vie active résiduelle moyenne des salariés adhérant à chaque plan.

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être déterminé de la manière suivante :

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Variation des obligations de retraite à prestations définies | | | |
| Obligations de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice | 4 287 | 3 880 | 3 512 |
| Accroissement de la période | 122 | 124 | 84 |
| Charge d'intérêt | 241 | 229 | 220 |
| Modifications du régime | 14 | 0 | (8) |
| Pertes actuarielles | 9 | 201 | 191 |
| Acquisitions et autres | 237 | 8 | 12 |
| Prestations versées | (175) | (155) | (131) |
| Obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice | 4 735 | 4 287 | 3 880 |

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|------------|------------|------------|
| Modifications des fonds de retraite gérés | | | |
| Juste valeur des fonds gérés à l'ouverture de l'exercice | 532 | 571 | 682 |
| Rendement effectif des fonds gérés | 27 | (35) | (70) |
| Cotisations | 16 | 42 | 1 |
| Acquisitions/ autres | 92 | 0 | 0 |
| Prestations versées | (48) | (46) | (42) |
| Juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice | 619 | 532 | 571 |

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 | 31 décembre 2001 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Excédent des obligations de retraite sur la valeur des fonds ⁽¹⁾ | 4 116 | 3 755 | 3 309 |
| Pertes nettes actuarielles non comptabilisées | (384) | (398) | (158) |
| Coût des droits acquis au cours de l'exercice non comptabilisé | (14) | 0 | 0 |
| Montant net comptabilisé en provision | 3 718 | 3 357 | 3 151 |

⁽¹⁾ Ecart entre les obligations de retraite à prestations définies et la valeur de marché des fonds gérés à la fin de l'exercice.

L'obligation de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice est constitué par la valeur actuelle, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents. Les pertes actuarielles de M € 384 au 31 décembre 2003 (en 2002 : M € 398), résultent essentiellement de la diminution du taux d'actualisation pour les obligations de retraite en Allemagne de 5,75 % à 5,25 %. L'augmentation de l'obligation de retraite à prestations définies et des fonds gérés fondée sur les "acquisitions/autres" est essentiellement due à l'achat de 25 % d'actions supplémentaires d'Astrium.

La juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice comprend les actifs détenus à long terme par les fonds de pensions pour le personnel qui existent uniquement pour payer ou financer les prestations au personnel. Les fonds gérés ne sont pas entièrement exposés aux fluctuations des cours de bourse, dans la mesure où seule la fraction la plus limitée des fonds gérés est placée dans de tels instruments.

Le 1er novembre 2003 EADS a mis en place un nouveau régime de retraite pour Astrium UK. L'obligation de retraite à prestations définies de ce nouveau régime, calculé en partant de l'hypothèse que tous les salariés choisiront de transférer leurs droits, s'élève à M GBP 117. Les fonds gérés sont comptabilisés pour un montant de M GBP 65 entraînant un endettement net de M GBP 52 qui couvre le risque maximum associé à la création du nouveau régime. Tous les montants sont convertis en euros selon le taux de conversion EUR/GBP en vigueur au 31 décembre 2003 (1 Euro = 0,7048 GBP). Dans le cadre de l'achat des 25 % restants d'Astrium à BAE, l'endettement au titre du régime de retraite britannique est comptabilisé comme la contrepartie du prix d'acquisition, conduisant de ce fait à la capitalisation d'écarts d'acquisition supplémentaires à hauteur de M € 74 (M GBP 52).

Le montant net de M € 3 718 (2002 : M € 3 357) comptabilisé en provision représente le montant comptabilisé en provision au bilan. La provision contient l'excédent des obligations de retraite sur la valeur des fonds, ajusté en fonction des gains/pertes nets actuariels qui n'ont pas à être comptabilisés parce qu'ils ne

répondent pas aux critères de comptabilisation. Les gains et pertes nets actuariels comprennent à la fois les gains/pertes actuariels liés aux obligations de retraite à prestations définies et l'écart entre le rendement effectif et le rendement attendu des fonds gérés.

Les éléments de la charge de retraite périodique nette compris dans le "Résultat d'exploitation", se décomposent comme suit :

| en M € | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|------------|------------|------------|
| Accroissement de la période | 122 | 124 | 84 |
| Charge d'intérêts | 241 | 229 | 220 |
| Rendement attendu des actifs gérés | (33) | (42) | (47) |
| Perte actuarielle nette | 29 | 8 | 0 |
| Charge de retraite périodique nette | 359 | 319 | 257 |

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour obligations de retraite :

| en M € | 2003 | 2002 |
|---|--------------|--------------|
| Variation des provisions pour obligations de retraite en 2003 | | |
| Provision pour obligations de retraite à l'ouverture de l'exercice | 3 357 | 3 151 |
| Charge de retraite périodique nette | 359 | 319 |
| Cotisations | (16) | (16) |
| Consommation (prestations versées) | (127) | (109) |
| Acquisitions et autres | 145 | 12 |
| Provision pour obligations de retraite à la clôture de l'exercice | 3 718 | 3 357 |

c) Instruments financiers

Les provisions au titre des instruments financiers s'élèvent à M € 100 au 31 décembre 2003 (M € 161 au 31 décembre 2002) et représentent la juste valeur de marché négative essentiellement des swaps de taux d'intérêt de M € 82 alors que les provisions de l'exercice antérieur représentaient la juste

valeur de marché négative des instruments financiers dérivés en devises étrangères.

d) Autres provisions

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

| en M € | Solde au 1 ^{er} janvier 2003 | Gains ou pertes de change | Dotations | Reclassements/ Variation de périmètre | Utilisation | Reprise | Solde au 31 décembre 2003 |
|---|---|---------------------------------|--------------|---|----------------|--------------|---------------------------------|
| Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions | 1 215 | (222) | 286 | (1) | (145) | (112) | 1,021 |
| Provisions pour charges sur contrats en cours | 802 | (1) | 391 | 25 | (260) | (74) | 883 |
| Provisions pour pertes à terminaison | 433 | (2) | 107 | 28 | (102) | (25) | 439 |
| Provisions pour charges fiscales courantes | 255 | 0 | 267 | 4 | (181) | (6) | 339 |
| Provisions pour garanties | 180 | (6) | 52 | 3 | (46) | (23) | 160 |
| Provisions pour litiges et réclamations | 175 | (13) | 108 | 0 | (6) | (44) | 220 |
| Provisions pour charges de personnel | 322 | 0 | 158 | 7 | (112) | (10) | 365 |
| Provisions pour mesures de restructuration | 300 | (1) | 304 | 16 | (134) | (40) | 445 |
| Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance | 252 | (40) | 61 | 7 | (57) | (34) | 189 |
| Autres provisions pour risques et charges | 761 | (17) | 394 | (78) | (164) | (103) | 793 |
| Total | 4 695 | (302) | 2 128 | 11 | (1 207) | (471) | 4 854 |

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions de M € 583 (M € 689 au 31 décembre 2002) et les risques liés à la valeur des actifs de M € 438 (M € 526 au 31 décembre 2002) correspondant à Airbus et ATR (voir la Note 25 "Engagements hors bilan").

20. Dettes financières

EADS a emprunté € 1,5 milliard par le biais de deux émissions d'euro-obligations dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes* (euro-obligations à moyen terme)). La première émission d'un milliard d'euros porte intérêt au taux de 4,625 % qui a été transformé en un taux variable de 3 M-Euribor + 1,02 %. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros porte intérêt au taux de 5,5 %.

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|---|------------------|------------------|
| Obligations | 21 | 209 |
| Dettes à l'égard d'établissements financiers | 314 | 256 |
| Dettes à l'égard de sociétés affiliées | 90 | 166 |
| Prêts | 84 | 80 |
| Dettes au titre des contrats de location-financement | 82 | 100 |
| Autres | 387 | 374 |
| Dettes financières à court terme (exigibles à moins d'un an) | 978 | 1 185 |
| Obligations | 1 640 | 44 |
| <i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 1 598 (31 décembre 2002 : 0)</i> | | |
| Dettes à l'égard d'établissements financiers | | |
| <i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 570 (31 décembre 2002 : 810)</i> | 1 075 | 1 313 |
| Dettes à l'égard de sociétés affiliées | | |
| <i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 3 (31 décembre 2002 : 0)</i> | 6 | 0 |
| Prêts | | |
| <i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 541 (31 décembre 2002 : 667)</i> | 799 | 968 |
| Dettes au titre des contrats de location-financement | | |
| <i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 47 (31 décembre 2002 : 150)</i> | 269 | 320 |
| Dettes financières à long terme | 3 789 | 2 645 |
| Total | 4 767 | 3 830 |

L'incidence de la variation des taux de change sur les dettes financières s'élève à M € (433), essentiellement en raison de l'affaiblissement du dollar américain en 2003.

Sont incluses sous le poste "Autres" les dettes financières à l'égard des associés des coentreprises.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus s'élèvent à M € 679 (M € 749 en 2002).

Les dépôts bancaires sur compte sequestre liés au financement des appareils de M € 1 131 et M € 1 146 respectivement au 31 décembre 2003 et 2002 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux opérations concernées. La présentation de l'exercice antérieur a été corrigée en conséquence (voir la Note 2 : "Principales règles et méthodes comptables").

M € 236 d'avances remboursables ont été reclassées du poste « autres dettes » au poste « dettes financières » en considération

du fait qu'in fine l'avance financière reçue a été analysée comme un prêt bancaire normal.

Les montants globaux d'engagements financiers qui viendront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

| en M € | Dettes financières |
|--------------|--------------------|
| 2004 | 978 |
| 2005 | 238 |
| 2006 | 392 |
| 2007 | 156 |
| 2008 | 244 |
| Au-delà | 2 759 |
| Total | 4 767 |

21. Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|--|---------------------|---------------------|
| Dettes fournisseurs | 5 117 | 5 070 |
| Autres dettes d'exploitation | 11 318 | 10 246 |
| Dont avances versées par les clients | 3 807 | 3 578 |
| Dont avances remboursables de gouvernements européens | 4 851 | 4 265 |
| Dont dettes fiscales y compris taxe sur les salaires | 833 | 623 |
| Dont dettes à l'égard des sociétés affiliées | 50 | 80 |
| Dont dettes à l'égard des sociétés liées autres | 31 | 85 |
| autres | 1 746 | 1 615 |
| Total | 16 435 | 15 316 |

Hors incidence des taux de change, les avances versées par les clients ont augmenté de M € 570. L'augmentation des avances

remboursables de gouvernements européens se rapporte pour l'essentiel au programme A 380.

M € 236 d'avances remboursables ont été reclassées du poste « autres dettes d'exploitation » au poste « dettes financières » en considération du fait qu'in fine l'avance financière reçue a été analysée comme un prêt bancaire normal.

Echéances - Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2003 comprennent des échéances à plus d'un an pour un montant de M € 46 (31 décembre 2002 : M € 33). Les "autres dettes d'exploitation" comprennent des échéances à moins d'un an pour un montant de M € 4 135 (31 décembre 2002 : M € 3 982) et à plus de cinq ans pour un montant de M € 4 264 (31 décembre 2002 : M € 3 715).

22. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur comptabilisés comme des contrats de location simple (M € 2 009 et M € 2 273 au 31 décembre 2003 et 2002, respectivement).

23. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2003, sont inclus dans la situation de trésorerie d'EADS (figurant sous le poste « Autres dettes d'exploitation » dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés) M € 273 (31 décembre 2001 et 2002 : M € 386 et M € 227) représentant la trésorerie d'Airbus gérée par BAES. Sont en outre inclus des montants de M € 613, M € 596 et M € 414 au 31 décembre 2003, 2002 et 2001 respectivement, qui représentent la part d'EADS de la trésorerie de MBDA gérée par BAES et Finmeccanica. Ces montants sont à la disposition immédiate d'EADS sur demande.

En ce qui concerne la présentation du bilan consolidé au 31 décembre 2002 et du tableau de flux de trésorerie consolidé pour 2002, EADS a considéré comme faisant partie de la situation de trésorerie (soit, la trésorerie et certains titres traités comme éléments de trésorerie), entre autres, un montant de M € 160 relatif à Astrium. Conformément à la méthode de l'intégration proportionnelle appliquée pour Astrium en 2002, ce montant correspond aux avances de trésorerie réalisées au profit d'Astrium dont EADS pourrait réclamer le remboursement

auprès de BAES, conformément au pacte d'actionnaires d'Astrium.

Le tableau ci-après fournit de plus amples détails relatifs aux acquisitions (donnant lieu à des actifs acquis et des passifs pris en charge supplémentaires) et cessions de filiales et unités opérationnelles :

| en M € | 31 décembre 2003 |
|---|---------------------|
| Prix d'acquisition (cession) total, net | 32 |
| dont partie réglée avec la trésorerie | 32 |
| Trésorerie totale au titre des acquisitions/(cessions) de filiales et unités opérationnelles, nette | (3) |
| Flux de trésorerie provenant des cessions nettes, nets de la trésorerie | 29 |

Est inclus dans le prix de vente (acquisition) total cumulé reçu en 2003 de M € 32 l'acquisition des actions ASL Lemwerder et de 25 % d'Astrium sans contrepartie nette en espèces et le prix de vente reçu des cessions essentiellement de Celerg (M € 13) et de RACOM (M € 19).

| en M € | 31 décembre 2003 |
|--|---------------------|
| Immobilisations corporelles | 62 |
| Actifs financiers | 5 |
| Stocks (nets) | 115 |
| Créances clients | 126 |
| Trésorerie | 3 |
| Actif | 311 |
| Provisions | (235) |
| Dettes fournisseurs | (143) |
| Dettes financières | (109) |
| Autres actifs et autres dettes | (14) |
| Passif | (501) |
| Juste valeur des actifs nets | (190) |
| Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions | 164 |
| Moins trésorerie propre liée aux filiales (cédées) / achetées | (3) |
| Flux de trésorerie provenant des cessions nettes, nets de la trésorerie | (29) |

Outre les acquisitions et cessions détaillées ci-dessus, des apports supplémentaires en espèces ont été effectués dans les filiales suivantes déjà consolidées selon la méthode de l'intégration globale ; Dornier (M € 62), Aeronautica Industrial (M € 12), EADS Telecom France (M € 10) et Gesellschaft für Flugzielandarstellung (M € 7).

Le poste "Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles/activités et résultat des mises en équivalence" dans

le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend le résultat des participations (M € 246, M € 134 et M € 22 en 2003, 2002 et 2001, respectivement).

L'incidence de la variation des taux de change sur les montants de trésorerie s'élève à (M € (83)), essentiellement en raison de l'affaiblissement du dollar américain en 2003.

24. Litiges et réclamations

Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à engager des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être raisonnablement estimés. L'expression "raisonnablement possible" est utilisée dans le cadre des présentes notes pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime mais seulement possible. La résolution définitive de ces affaires pourrait avoir une incidence sur les résultats d'exploitation consolidés du Groupe de l'exercice au cours duquel la provision initialement estimée serait ajustée. Le Groupe estime cependant que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter de manière significative sa situation financière consolidée.

EADS n'a connaissance d'aucun autre élément exceptionnel ou procédure judiciaire ou arbitrale en instance ou susceptible d'être intentée qui aurait, ou aurait pu, au cours d'un exercice récent, avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière, ses activités, ses résultats ou son Groupe, mis à part les éléments indiqués ci-après.

EADS (plus précisément, DADC et Dornier GmbH) est actuellement et a été partie prenante à plusieurs litiges et procédures d'arbitrage avec les membres de la famille Dornier, actionnaires minoritaires de Dornier GmbH. Ces litiges portaient sur la validité de plusieurs décisions des assemblées générales des actionnaires de Dornier GmbH concernant principalement les apports des activités et actifs de Dornier. Ces apports ont fait l'objet de deux procédures d'arbitrage, qui ont été récemment tranchées en faveur d'EADS/Dornier GmbH. De même, la validité de certains de ces apports a été confirmée par la cour d'appel régionale de Stuttgart. Toutefois, d'autres procédures, relatives notamment à l'apport des actions de Dornier Luftfahrt GmbH par Dornier à Fairchild Dornier Luftfahrt Beteiligungs GmbH, sont encore en instance. EADS et Dornier GmbH espèrent que les procédures en cours seront tranchées en leur faveur, comme cela a été le cas en vertu des décisions récentes.

Fin 2002, une demande d'arbitrage a été déposée à l'encontre d'une filiale d'EADS fournissant des équipements aux termes d'un contrat commercial qui a pris fin il y a plusieurs années. EADS estime avoir des arguments de défense solides, tant sur le fond que sur la forme, pour contester cette réclamation. A un stade aussi précoce de la procédure, le risque financier ne pouvait être évalué avec précision. En juin 2003, il a été notifié à

EADS que la procédure d'arbitrage était suspendue à la demande du requérant.

EADS (plus précisément Euromissile GIE) a obtenu gain de cause fin 2002 dans une procédure d'arbitrage intentée par Thales et s'est vu octroyer des dommages-intérêts sur le fondement de sa demande reconventionnelle dont le montant en principal s'élève à 108 millions d'euros. Thales n'a pu obtenir en référé la suspension de l'exécution immédiate de la sentence arbitrale et les sommes ont été versées à Euromissile le 17 février 2003. Thales a interjeté appel de cette sentence arbitrale visant à obtenir son annulation. Des conclusions sont en cours d'échange entre les parties et un arrêt de la Cour d'appel de Paris est attendu avant la fin de l'année 2004. Par conséquent, le paiement a été neutralisé au sein des provisions pour litiges et réclamations en 2003.

25. Engagements hors bilan

Passif hors bilan

Financement des ventes – Au regard de ses activités Airbus et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sûretés adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque financier sur les avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés au bilan en fonction du contractant qui assume les risques et les bénéfices de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 12, "Immobilisations corporelles"), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 13, "Participations, autres participations et actifs financiers à long terme"), soit enfin (iv) comme un élément de stock. Au 31 décembre 2003, la provision correspondante s'élève à M € 590 pour les contrats de location simple, M € 431 pour les prêts et contrats de location-financement et M € 27 pour les stocks. Un montant de M € 38 est comptabilisé en provisions au titre du risque de financement des ventes d'avions (voir la Note 19d, "Autres provisions").

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs. Les **loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en engagements hors bilan et se présentent comme suit :

| en M € | |
|---|--------------|
| Au plus tard en 2004 | 203 |
| Après 2004 et au plus tard en 2008 | 861 |
| Après 2008 | 1 216 |
| Total | 2 280 |
| Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers | (1 204) |
| Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé) | 1 076 |

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de M € 2 280 au 31 décembre 2003 résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de la sous-location auprès des clients d'un montant de M € 1 561. Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (M € 1 204 au 31 décembre 2003) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. La valeur nominale des engagements futurs au titre des contrats de location (après les reventes précitées) portant sur les avions est donc passée de M € 1 452 au 31 décembre 2002 à M € 1 076, essentiellement en raison de l'affaiblissement du dollar américain par rapport à l'euro pour un montant de M € (246). EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie soit, le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de M € 545 au 31 décembre 2003 (voir la Note 19d, "Autres provisions").

Au 31 décembre 2003 et 2002, le risque total consolidé au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus 100 % et ATR 50 %) :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|---|------------------|------------------|
| Risque brut total | 4 225 | 4 191 |
| Juste valeur estimée de la garantie (avion) | (2 594) | (2 599) |
| Risque net (entièrement provisionné) | 1 631 | 1 592 |

Détail des provisions / dépréciations cumulées :

| en M € | 31 décembre 2003 | 31 décembre 2002 |
|--|------------------|------------------|
| Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple | 590 | 459 |
| Dépréciation cumulée sur les prêts liés au financement des appareils et contrats de location-financement | 431 | 444 |
| Dépréciation cumulée sur les stocks | 27 | 0 |
| Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) | 38 | 72 |
| Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) | 545 | 617 |
| Total provisions / amortissements cumulés au titre du risque lié au financement des ventes | 1 631 | 1 592 |

Garanties de valeur des actifs – Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. La direction estime que les risques financiers associés à ces garanties peuvent être raisonnablement appréhendés et estimés. Trois facteurs contribuent à cette appréciation : (i) la garantie couvre uniquement une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque avion ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur de l'actif est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; et (iii) les dates de mise en oeuvre des garanties de valeur des actifs en cours s'étalent jusqu'à 2015. Si la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'appareil, la vente de l'appareil sous-jacent est comptabilisée comme un contrat de location simple (voir les Notes 12 « Immobilisations corporelles » et 22 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'appareils. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le groupe est exposé. Au 31 décembre 2003, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes qui ne dépasse pas le critère des 10 %, s'élève à M € 733, ne comprenant pas M € 408 pour lequel le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de M € 438 (voir la Note 19d : « Autres provisions »). Cette provision couvre un déficit attendu éventuel entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Comme les dates de mise en jeu des garanties de valeur des actifs ont lieu en moyenne au cours de la 10ème année suivant la livraison de l'avion, les garanties de valeur des actifs émises en 2003 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2013, et, par conséquent, aucune augmentation du risque à court terme n'est prévue.

Malgré la garantie sous-jacente, si Airbus se trouvait dans l'impossibilité d'honorer ses engagements au titre des opérations de financement des ventes et des garanties de valeur des actifs, certaines sociétés du groupe EADS et BAES seraient conjointement et solidairement responsables des risques liés au financement des ventes encourus par Airbus avant le 1er janvier 2001. En revanche, après le 1er janvier 2001, les risques pour EADS au regard des engagements encourus par Airbus doivent être appréciés au titre de son statut d'actionnaire d'Airbus SAS. En ce qui concerne ATR, chaque associé est conjointement, solidairement et indéfiniment responsable à l'égard des tiers. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Bien que des **engagements de crédits relais** destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également donnés, ils ne sont pas jugés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne se produit qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable que ces crédits envisagés ne seront pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conservent la propriété de l'actif et n'encourent aucun risque inhabituel sur cet actif autres que ceux portant sur l'encours lié à cet actif, et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer les risques pour Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Engagements de financement des retraites – EADS participe à plusieurs participations communes avec BAES, dont les plus importantes en termes de personnel sont Airbus et MBDA. En ce qui concerne chaque participation commune, tant que BAES demeure actionnaire, les salariés britanniques peuvent rester affiliés aux régimes de retraite de BAES, qui remplissent actuellement les critères de régimes de retraite à prestations définies. BAES a récemment annoncé un déficit concernant les fonds de retraite gérés par rapport aux obligations de retraite correspondantes qui s'élève à M GBP 2 099 qui auraient été comptabilisées dans les comptes de BAES si la nouvelle norme comptable FRS 17 qui sera applicable au Royaume-Uni avait déjà été mise en oeuvre. En tant qu'affiliées aux régimes de BAES, les participations communes d'EADS pourraient potentiellement être affectées par un tel déficit. Toutefois, les accords d'actionnaires entre EADS et BAES ont pour effet de plafonner les cotisations que la participation commune doit verser au régime de retraite pendant une certaine durée (soit, jusqu'en 2011 pour Airbus). Toute cotisation supplémentaire serait versée par BAES. EADS n'est, par conséquent,

pas exposée à une augmentation des cotisations résultant du sous-financement du régime de retraite au cours de la période de plafonnement des cotisations. A l'heure actuelle, EADS ne dispose que d'informations très limitées sur l'impact que ce sous-financement pourrait avoir sur les participations communes à l'expiration de la période de plafonnement des cotisations. Par conséquent, EADS inscrit en charges les cotisations versées au titre régime de retraite comme s'il s'agissait de régimes à cotisations définies.

Autres engagements – Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne fin vis à vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Les **loyers nominaux futurs** (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et de contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à M € 940 au 31 décembre 2003 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes :

| en M € | |
|--------------|------------------------------------|
| | au plus tard en 2004 |
| | après 2004 et au plus tard en 2008 |
| | après 2008 |
| Total | 940 |

26. Informations relatives aux instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers, notamment des risques de taux de change et des risques de taux d'intérêt, tels qu'ils seront développés ci-après. La gestion et la limitation de ces risques financiers chez EADS sont généralement prises en charge par le service central de trésorerie au siège d'EADS conformément à des politiques arrêtées par le conseil d'administration. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place et aux Divisions et unités opérationnelles du Groupe.

Risque de marché

Risque de change – EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre la grande majorité des opérations hautement probables du Groupe.

Les produits d'EADS sont libellés principalement en dollars américains bien que la majeure partie de ses dépenses soient engagées en euros et dans une moindre mesure en GBP. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices

seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar américain. L'intention du Groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats.

Pour les besoins de la présentation des informations financières, EADS désigne une partie des éléments sous-jacents comme la position couverte pour couvrir son risque en dollars américains le cas échéant, en utilisant essentiellement des contrats de devises à terme et des contrats d'option, comme instruments de couverture.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en dollars américains de l'exercice suivant jusqu'à 2011. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements totaux à la livraison des appareils. Le montant des premiers flux est arrêté par un comité de trésorerie et couvre en général jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars américains. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commande ferme ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture peut être ajusté pour prendre en compte les mouvements macro-économiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant.

En ce qui concerne les activités liées à un projet, EADS couvre en général 100 % sur la base de rentrées spécifiques résultant de contrats fermes et individuels. La couverture est mise en place en fonction des projets individuels, c'est à dire à la signature de chaque nouveau contrat.

Risque de taux d'intérêt – Le Groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net est géré à travers plusieurs types d'instruments afin de minimiser les risques et impacts financiers. Par conséquent, le Groupe peut utiliser des dérivés de taux d'intérêt aux fins de couverture.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert. En ce qui concerne la trésorerie, EADS n'investit que dans des instruments à court terme et/ou des instruments qui sont liés à un indice d'intérêts variable afin de minimiser davantage tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et son portefeuille de valeurs.

Risque de prix – La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis dans des instruments

financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme et soumis uniquement à un risque de prix négligeable. Par conséquent, le Groupe évalue son exposition au risque de prix comme étant minime.

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs. Cela est rendu possible grâce au montant total disponible de trésorerie du Groupe, supporté en outre par un montant non-négligeable de lignes de crédit non consommées (€ 2,85 milliards au 31 décembre 2003, et une ligne de crédit de 700 M€ de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)). Toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par EADS dans des instruments financiers fortement liquides et non spéculatifs, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché avec une échéance généralement à court terme.

Risque de crédit

EADS est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance de ses contreparties (par exemple les compagnies aériennes) concernant notamment les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit. Les ventes de produits et de services sont faites aux clients solvables. Les opérations de trésorerie ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés sont limitées aux établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de risques propres à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

b) Montants notionnels

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas

forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

| en M € | Exercice clos le 31 décembre 2003 | | | |
|--|-----------------------------------|------------------|---------------|--------|
| | Jusqu'à 1 an | Durée résiduelle | | Total |
| | | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Contrats de change : | | | | |
| Contrats de vente à terme nets | 7 104 | 22 581 | 3 604 | 33 289 |
| Achats d'options de vente « put » en USD | 285 | 0 | 0 | 285 |
| Contrats de swaps en USD | 1 800 | 0 | 0 | 1 800 |

| en M € | Exercice clos le 31 décembre 2002 | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------|--------|
| | Jusqu'à 1 an | Durée résiduelle | | Total |
| | | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Contrats de change : | | | | |
| Contrats de vente à terme nets | 10 852 | 23 408 | 6 122 | 40 382 |
| Achats d'options de vente « put » | 1 094 | 343 | 0 | 1 437 |
| Ventes d'options d'achat « call » | 1 094 | 343 | 0 | 1 437 |

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance:

| en M € | Exercice clos le 31 décembre 2003 | | | |
|---------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------|-------|
| | Jusqu'à 1 an | Durée résiduelle | | Total |
| | | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Contrats de taux : | 0 | 802 | 2 964 | 3 766 |

c) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur

et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers au 31 décembre 2003 :

| Taux d'intérêt en % | EUR | USD | GBP |
|---------------------|------|------|------|
| 6 mois | 2,19 | 1,18 | 4,16 |
| 1 an | 2,33 | 1,42 | 4,35 |
| 5 ans | 3,73 | 3,77 | 4,95 |
| 10 ans | 4,52 | 4,90 | 5,04 |

Les valeurs nettes comptables et les justes valeurs des instruments financiers du Groupe sont les suivantes :

| en M € | 31 décembre 2003 | | 31 décembre 2002 | |
|--|------------------------|--------------|------------------------|--------------|
| | Valeur nette comptable | Juste valeur | Valeur nette comptable | Juste valeur |
| Instruments financiers au bilan | | | | |
| Actif : | | | | |
| Participations et actifs financiers à long terme | 2 489 | 2 489 | 2 396 | 2 396 |
| Valeurs mobilières de placement | 468 | 468 | 799 | 799 |
| Trésorerie | 7 404 | 7 404 | 5 401 | 5 401 |
| Passif : | | | | |
| Dettes financières | 4 767 | 4 776 | 3 830 | 3 830 |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| Contrats de devises avec des justes valeurs positives | 7 932 | 7 932 | 2 804 | 2 804 |
| Contrats de devises avec des justes valeurs négatives | (18) | (18) | (161) | (161) |
| Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs positives | 32 | 32 | 15 | 15 |
| Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs négatives | (82) | (82) | 0 | 0 |

Les justes valeurs positives et négatives au 31 décembre 2003 sur les contrats de change ouverts qui couvrent des ventes futures de devises seront transférés des "autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés" (accumulated other comprehensive income) au compte de résultat lorsque les opérations correspondantes se dénoueront, à différentes dates entre la date de clôture et 8 ans à compter de la date de clôture. Les plus et moins-values liées à l'évaluation de ces instruments en 2003 (nettes des impôts différés de M € 2 285) s'élèvent à M € 4 068. Le montant qui a été transféré des autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés au compte de résultat en 2003 est de M € 945 (net des impôts différés de M € 526). Au 31 décembre 2003, une plus-value latente nette au titre de ces instruments financiers dérivés de M € 2 524 (nette d'impôts différés de M € 1 424), a été constatée au sein des capitaux propres consolidés, hors intérêts minoritaires.

Instruments financiers au bilan – Les justes valeurs reposent sur des estimations élaborées en utilisant diverses techniques d'évaluation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces notes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations au 31 décembre 2003 et 2002, qui ne sont pas obligatoirement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers.

Les méthodologies utilisées pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont les suivantes :

Placements à court terme, trésorerie, prêts à court terme, dettes fournisseurs – Les montants nets comptables reflétés dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison de la période relativement courte entre la création de l'instrument et sa réalisation prévue.

Dettes à long terme ; dettes à court terme – Les dettes à long et à court terme ne sont pas considérées comme des dettes détenues à des fins de transaction.

Titres de placement – La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est estimée en fonction de leur cours de marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction de méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises et de taux d'intérêt – La juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2003 et 2002.

27. Rémunérations en actions

a) Plans d'options de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans d'options de souscription d'actions en 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité Exécutif et aux

cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Pour le plan de souscription d'actions pour 2003, de manière analogue à tous les plans d'options de souscription d'actions déjà en vigueur d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution. Par

conséquent, aucune charge de rémunération n'a été reconnue au titre de ce plan.

Les principales caractéristiques de ces options sont résumées dans les tableaux suivants :

| | Première Tranche | Deuxième Tranche | Troisième Tranche |
|---|--|--|--|
| Date de l'assemblée générale des actionnaires | 24 mai 2000 | 24 mai 2000 | 10 mai 2001 |
| Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution) | 26 mai 2000 | 26 octobre 2000 | 12 juillet 2001 |
| Nombre d'options attribuées | 5 324 884 | 240 000 | 8 524 250 |
| Nombre d'options en circulation | 5 060 400 | 240 000 | 7 818 725 |
| Nombre total de salariés éligibles | 850 | 34 | 1 650 |
| Date d'exercice | 50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque assemblée générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels. | | |
| Date d'expiration | Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option | | |
| Droit de conversion | Une option pour une action | | |
| Acquisition des droits | Acquis à 100 % | Acquis à 100 % | Acquis à 50 % |
| Prix d'exercice | 20,90 euros | 20,90 euros | 24,66 euros |
| Conditions du prix d'exercice | 110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution | 110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution | 110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution |
| Nombre d'options exercées | 0 | 0 | 0 |

| | Quatrième Tranche | Cinquième Tranche |
|---|--|--|
| Date de l'assemblée générale des actionnaires | 10 mai 2001 | 6 mai 2003 |
| Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution) | 9 août 2002 | 10 octobre 2003 |
| Nombre d'options attribuées | 7 276 700 | 7 563 980 |
| Nombre d'options en circulation | 7 205 975 | 7 563 980 |
| Nombre total de salariés éligibles | 1 562 | 1 491 |
| Date d'exercice | 50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque assemblée générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels. | |
| Date d'expiration | Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option | |
| Droit de conversion | Une option pour une action | |
| Acquisition des droits | 0 % | 0 % |
| Prix d'exercice | 16,96 euros | 15,65 euros |
| Conditions du prix d'exercice | 110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution | 110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution |
| Nombre d'options exercées | 0 | 0 |

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'options de souscription d'actions :

| | Nombre d'options | | | | |
|---|--------------------|----------------------------------|----------|-----------|----------------------|
| | Options attribuées | Solde au 1 ^{er} janvier | Exercées | Annulées | Solde au 31 décembre |
| Première & deuxième tranches | | | | | |
| 2000 | 5 564 884 | - | - | (189 484) | 5 375 400 |
| 2001 | - | 5 375 400 | - | - | 5 375 400 |
| 2002 | - | 5 375 400 | - | - | 5 375 400 |
| 2003 | - | 5 375 400 | - | (75 000) | 5 300 400 |

| | Nombre d'options | | | | |
|--------------------------|--------------------|----------------------------------|----------|-----------|----------------------|
| | Options attribuées | Solde au 1 ^{er} janvier | Exercées | Annulées | Solde au 31 décembre |
| Troisième tranche | | | | | |
| 2001 | 8 524 250 | - | - | (597 825) | 7 926 425 |
| 2002 | - | 7 926 425 | - | - | 7 926 425 |
| 2003 | - | 7 926 425 | - | (107 700) | 7 818 725 |

| | Nombre d'options | | | | |
|--------------------------|--------------------|----------------------------------|----------|----------|----------------------|
| | Options attribuées | Solde au 1 ^{er} janvier | Exercées | Annulées | Solde au 31 décembre |
| Quatrième tranche | | | | | |
| 2002 | 7 276 700 | - | - | (600) | 7 276 100 |
| 2003 | - | 7 276 100 | - | (70 125) | 7 205 975 |

| | Nombre d'options | | | | |
|--------------------------|--------------------|----------------------------------|----------|--------------------|----------------------|
| | Options attribuées | Solde au 1 ^{er} janvier | Exercées | Annulées | Solde au 31 décembre |
| Cinquième tranche | | | | | |
| 2003 | 7 563 980 | - | - | - | 7 563 980 |
| Total | 28 929 814 | 20 577 925 | - | (1 040 734) | 27 889 080 |

b) Plan d'actionnariat des salariés (ESOP)

En 2003, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des trois autres plans qui ont été mis en place en 2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont pu acquérir chacun un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan ESOP 2003. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de € 12,48, calculé avec une décote de 14,5 % par rapport au cours du marché le plus bas à la bourse de Paris le 10 octobre 2003 (fixé à € 14,60), le jour où le Conseil d'administration a accordé le droit d'acheter des actions dans le cadre du plan ESOP 2003. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la bourse de Paris au cours des vingt jours de bourse qui ont précédé le 10 octobre 2003, donnant ainsi un prix de souscription de € 12,48.

Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche

B, les salariés ne peuvent vendre les actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés et ont également la possibilité de voter aux assemblées générales annuelles des actionnaires. EADS a émis 1 686 682 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € dans le cadre des deux tranches. Aucune charge de rémunération n'a été reconnue dans le cadre du plan ESOP 2003.

28. Opérations entre parties liées

Parties liées – Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2003, 2002 et 2001 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, toutes les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations avec des parties liées incluent l'Etat français, DaimlerChrysler, Lagardère, et SEPI (Etat espagnol). A l'exception des opérations avec l'Etat français, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, au plan individuel comme au plan global. Les opérations avec l'Etat français incluent essentiellement les ventes réalisées par les divisions Aéronautique, Défense & Systèmes de sécurité et Espace.

Rémunération – La rémunération et les coûts associés des administrateurs en exercice et les pensions de retraite et autres montants versés aux administrateurs à la retraite se sont élevées à M € 8,01 au 31 décembre 2003 (2002 : M € 8,39). La rémunération précitée n'inclut pas le coût de rémunération lié aux rémunérations en actions, dans la mesure où les prix d'exercice des options attribuées aux administrateurs étaient supérieurs au cours de l'action à la date de l'attribution. EADS n'a accordé aucun prêt, ni avances, ni garanties pour le compte des administrateurs en exercice ou à la retraite. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la Note 27 "Rémunérations en actions" ci-dessus et à la Note 9 « Rémunération » des notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

29. Placements immobiliers

Le Groupe détient des placements immobiliers comptabilisés en immobilisations corporelles, essentiellement apportés par Dasa à EADS, qui sont loués à des tiers. Les placements immobiliers apportés par Dasa ont été comptabilisés à leur juste valeur au 1^{er} juillet 2000. Pour les besoins de la communication des

informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », EADS a établi les justes valeurs des placements immobiliers sur la base des valeurs au bilan d'ouverture d'EADS.

Les justes valeurs ont été déterminées au moyen des montants officiels indiqués pour les terrains et des valeurs assurées ainsi que des valeurs issues des loyers tirés des immeubles. La détermination des justes valeurs est essentiellement étayée par des documents probants du marché et a été effectuée en tenant compte des justes valeurs au 1^{er} juillet 2000 par un expert indépendant reconnu et justifiant d'une expérience récente du secteur et de la catégorie des placements immobiliers évalués. Comme il n'y a eu que des changements très mineurs depuis cette date, le Groupe n'a pas eu recours aux services d'un expert indépendant depuis lors.

Les immeubles détenus en tant que placements immobiliers sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile de 20 ans. Les valeurs attribuées aux biens immobiliers sont les suivantes :

| en M € | Coût historique | Amortissements cumulés au 31 décembre 2002 | Valeur comptable au 31 décembre 2002 | Amortissements | Cessions | Amortissements cumulés au 31 décembre 2003 | Montant net au 31 décembre 2003 |
|---|-----------------|--|--------------------------------------|----------------|----------|--|---------------------------------|
| Valeur comptable des placements immobiliers | 283 | (31) | 252 | (8) | (3) | (42) | 241 |

La juste valeur des placements immobiliers du Groupe s'élève à M € 258 au 31 décembre 2003 (2002 : M € 258). Les loyers perçus en 2003 se sont élevés à M € 12 (2002 : M € 13, 2001 : M € 12), les charges d'exploitation directes relatives à ces biens immobiliers se sont élevées à M € 12 (2002 : M € 10 ; 2001 : M € 7).

"Informations relatives au périmètre de consolidation". Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. En raison de l'achat des actions restantes d'Astrium N.V. en 2003, la société et ses filiales sont consolidées par intégration globale en 2003 (voir la Note 4 « Acquisitions et cessions »).

30. Participations à des coentreprises

Les principales participations du Groupe à des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe

Les montants ci-après représentent la quote-part globale du Groupe au titre des éléments d'actif et de passif et des produits et charges relatifs aux coentreprises :

| en M € | 2003 | 2002 |
|-----------------------------------|-------|-------|
| Actifs immobilisés | 572 | 1 073 |
| Actifs courants | 1 745 | 2 909 |
| Provisions | 176 | 661 |
| Dettes | 1 599 | 2 937 |
| Chiffre d'affaires | 1 471 | 2 556 |
| Résultat des activités ordinaires | 88 | (203) |
| Résultat net | 76 | (212) |

31. Résultat par action

Résultat par action de base - Cette information se calcule en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires par le

nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires (M €) | 152 | (299) | 1 372 |
| Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation | 800 957 248 | 804 116 877 | 807 295 879 |
| Bénéfice / (Perte) par action de base | 0,19 | (0,37) | 1,70 |

Résultat par action dilué - Pour leur calcul, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. La seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe est constituée par les options de souscription d'actions. Dans la mesure où les prix d'exercice des options de souscription d'actions en vertu des plans de

souscription d'actions initiés par le Groupe excèdent le prix de l'action d'EADS, la prise en compte de ces actions ordinaires potentielles serait antidilutive. En conséquence, le résultat net ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sont les mêmes pour le calcul du bénéfice par action, tant de base, que dilué.

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Bénéfice net (perte) attribuable aux actionnaires (M €) | 152 | (299) | 1 372 |
| Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation | 800 957 248 | 804 116 877 | 807 295 879 |
| Bénéfice / (Perte) par action dilué (€) | 0,19 | (0,37) | 1,70 |

32. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2003 était de 109 135 salariés par rapport à 103 967 au 31 décembre 2002.

33. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'a eu lieu après le 31 décembre 2003 qui doit être mentionné. Les comptes ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration le 5 mars 2004.

Annexe

"Informations sur le Périmètre de Consolidation"

| | 2003 | % | 2002 | % | Société | Siège |
|---|------|--------|------|--------|---|------------------------------------|
| Airbus | F | 80,00 | F | 80,00 | 128829 Canada Inc. | Canada |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | A 320 Financing limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AA Credit Aircraft Leasing Limited | Ile de Man |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AFC (USA) 1 inc | U.S.A. |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AFS (Cayman) 11 Limited | Ile Caïmans |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AFS (Cayman) Ltd | Ile Caïmans |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AFS Cayman Aerospace Limited | Ile Caïmans |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AI Leasing Inc. | U.S.A. |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AI Participation S.A.R.L. | Blagnac (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AIFI LLC | Ile de Man |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AIFS (Cayman) Ltd. | Ile Caïmans |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AIFS Cayman Liquidity Ltd. | Ile Caïmans |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AIFS Leasing Company Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AINA Inc. | U.S.A. |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus China Limited | Hong-Kong |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Deutschland GmbH | Hamburg (Allemagne) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Espana SL | Madrid (Espagne) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Finance Company Ltd | Dublin (Irlande) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus France S.A.S. | Toulouse (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Holding SA | France |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Industrie Financial Services Holdings B.V. | Pays-Bas |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Industrie Financial Services Holdings Ltd. | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Industrie Financial Services Ltd. | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Industrie G.I.E. | Blagnac (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Invest | Toulouse (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus North American Holdings Inc. (AINA) | U.S.A. |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus S.A.S. | Toulouse (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Service Company Inc. (ASCO) | U.S.A. |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus Transport International S.N.C. (ATI) | Blagnac (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Airbus UK Limited | Royaume-Uni |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Aircabin GmbH | Laupheim (Allemagne) |
| | E | 16,00 | E | 16,00 | Alexandra Bail G.I.E. | France |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Avaio Aerospace Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Avaio Aviation Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Avaio International Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Avaio Leasing Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Avaio Limited | Ile de Man |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Aviateur Aerospace Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Aviateur Eastern Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Aviateur Finance Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Aviateur International Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Aviateur Leasing Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Aviateur Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Avion Finance Limited | Irlande |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | AVSA SARL | Blagnac (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | KID-Systeme GmbH | Buxtehude (Allemagne) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Norbus | U.S.A. |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Star Real Estate SAS | Boulogne (France) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Total Airline Service Company | Emirats arabes unis |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Wichita | U.S.A. |
| 38 structures ad hoc sont également consolidées | | | | | | |
| Défense & Systèmes de Sécurité | F | 100,00 | | | Aircraft Services Lenwerder GmbH | Lemwerder (Allemagne) |
| | P | 37,501 | P | 37,50 | ALKAN | Valenton (France) |
| | F | 100,00 | | | Apsya | France |
| | F | 99,99 | F | 99,99 | ARC | CA, USA |
| | F | 55,00 | F | 55,00 | Aviation Defense Service S.A. | Saint-Gilles (France) |
| | P | 50,00 | P | 50,00 | Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH | Aschau/Inn (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Cogent Defence & Security Networks (R.U.) | Newport, Pays de Galles |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Dornier Flugzeugwerft GmbH | Manching (Allemagne) |
| | F | 93,58 | F | 75,89 | Dornier Services GmbH | Friedrichshafen (Allemagne) |
| | F | 93,58 | F | 75,89 | Dornier Verteidigung und Zivile Systeme | Friedrichshafen (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS CASA Military Aircraft | Madrid (Espagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Deutschland GmbH-Military Aircraft TB 51 | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Deutschland GmbH-VA (Restaktivitätcn) (Unterschleißheim) | Unterschleißheim (Restaktivitätcn) |
| | F | 25,00 | F | 100,00 | EADS Radio Communication Systems GmbH & Co. KG | Ulm (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Services | Boulogne (France) |
| | F | 100,00 | | | EADS System & Defence Electronics Belgium | Oostkamp (Belgique) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS System & Defence Electronics SA | Velizy (France) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom Benelux | Bruxelles (Belgique) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Telecom Canada Ltd | Dallas, Texas (USA) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom Danmark | Copenhague (Denemark) |

| | 2003 | % | 2002 | % | Société | Siège |
|--|------|--------|------|--------|--|---------------------------------|
| Défense & Système de Sécurité | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom Deutschland GmbH | Ulm (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom Deutschland GmbH | Unterschleißheim (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom Espana | Barcelona (Espagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Telecom Federal Systems Division | San Antonio, TX, USA |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Telecom Holding | Paris (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Telecom Inc (MATRA CUSA) | Dallas, Texas (USA) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom Mexico SA de CV | Mexico DF (Mexique) |
| | F | 89,95 | F | 89,95 | EADS Telecom North America | Dallas, Texas (USA) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom SAS | Bois d'Arcy (France) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom Spa | Milan (Italie) |
| | F | 100,00 | F | 59,10 | EADS Telecom UK Ltd | Royaume-Uni |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EUROBRIDGE Mobile Brücken GmbH | Friedrichshafen (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Evation GmbH | Ulm (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Fairchild Controls Corporation | Frederick Maryland (USA) |
| | p | 50,00 | P | 50,00 | Forges de Zeebrugge S.A. | Herstal-Liege (Belgique) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Germantown Holding Company | Frederick Maryland (USA) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Gesellschaft für Flugzielerstellung mbH | Allemagne |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | FmElo Elektronik-und Luftfahrtgeräte GmbH | Ulm (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Hagenuk Marinekommunikation GmbH | Flintbek (Allemagne) |
| | F | 98,95 | F | 98,95 | Intecom Holding ULC | Dallas, Texas (USA) |
| | F | 81,25 | F | 81,25 | LFK-Lenkflugkörpersysteme GmbH | Unterschleißheim (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | M.C.N. SAT HOLDING | Velizy (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | M.P. 13 | Paris (France) |
| | P | 50,0 | | | Maitrise d'Oeuvre SyStème | Issy les Moulineaux (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Manhattan Beach Holdings Co. | Frederick Maryland (USA) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | Marconi Overseas Ltd. | Cheimsford (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Matra Aerospace Inc. | Frederick Maryland (USA) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Matra Défence | Velizy (France) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | Matra Electronique | La Croix Saint-Ouen (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Matra Hokding GmbH | Frankfurt (Allemagne) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA France | Velizy (France) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA Inc. | Westlake, CA (USA) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA Italy SpA | Rome (Italie) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA M.S.A. | Chatillon sur Bagneux (France) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA SAS | Velizy (France) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA Services | Velizy (France) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA Treasury | Jersey (Royaume-Uni) |
| | P | 37,50 | P | 37,50 | MBDA UK Ltd. | Stevenage, Herts (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | MULTICOMS | Vélizy (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Operations Services Germany | Unterschleißheim (Allemagne) |
| | F | 80,00 | F | 80,00 | Pentastar Holding | Paris (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Proj2 | Paris (France) |
| | P | 50,00 | P | 50,00 | Propulsion Tactique S.A. | La Ferte Saint Aubin (France) |
| | F | 98,95 | | | Pyderion Contact Technologies Inc. | Dallas, Texas (USA) |
| | E | 33,00 | | | Reuteeh Radar Systems (Pty) Ltd. | Stellenosch (Afrique du Sud) |
| | E | 18,75 | | | Roxel | Saint-Médard-en-Jalles (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Sycamore S.A. | Boulogne-Billancourt (France) |
| | F | 67,00 | F | 67,00 | TAURUS Systems GmbH | Schrobenhausen (Allemagne) |
| | P | 50,00 | P | 50,00 | TDA-Armements S.A.S. | La Ferté Saint Aubin (France) |
| | F | 98,00 | F | 98,00 | TDW-Ges für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH | Schrobenhausen (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | International Test & Services | Vélizy (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | TYXCorp. | Reston VA U.S.A. |
| | E | 50,00 | | | United Monolithic Semiconductors France S.A.S. | Orsay (France) |
| | E | 50,00 | | | United Monolithic Semiconductors Holding | Orsay (France) |
| | E | 50,00 | | | United Monolithic Semiconductors GmbH | Ulm (Allemagne) |
| Espace | F | 100,00 | P | 75,00 | Computadoras,Redes e Ingenieria SA (CRISA) | Madrid (Espagne) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | EADS Astrium GmbH | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | | | EADS Astrium Jersey Ltd. | Jersey (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | EADS Astrium Ltd. | Stevenage (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | EADS Astrium N.V. | The Hague (Pays Bas) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | EADS Astrium SAS | Toulouse (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS CASA Spacio S.L. | Madrid (Espagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Deutschland GmbH - Space Services | Munich (Allemagne) |
| | F | 68,40 | P | 68,40 | EADS Dornier Raumfahrt Holding GmbH | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | P | 100,00 | EADS Space B.V. | Amsterdam (Pays Bas) |
| | F | 100,00 | | | EADS Space Transportation (Holding) SAS | Paris (France) |
| | F | 100,00 | | | EADS Space Transportation GmbH | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | | | EADS Space Transportation N.V. | Amsterdam (Pays Bas) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Space Transportation S.A. | Les Muraux (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Global DASA LLC | New York (USA) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | Matra Marconi Space UK Ltd. | Stevenage (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | MMS Systems Ltd | Stevenage (Royaume-Uni) |
| | E | 47,40 | E | 47,40 | Nahuelsat S.A. | Buenos Aires (Argentine) |

| | 2003 | % | 2002 | % | Société | Siège |
|---|-------|--------|-------|----------------------------|---|-------------------------------|
| Espace | F | 100,00 | P | 75,00 | NRSCL Infoterra Ltd | Southwood (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | | | Paradigm Secure Communications (Holding) Ltd | Southwood (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | | | Paradigm Secure Communications Ltd | Southwood (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | | | Paradigm Service Ltd | Southwood (Royaume-Uni) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH | Backnang (Allemagne) |
| | F | 100,00 | P | 75,00 | TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG | Backnang (Allemagne) |
| Avions de transport militaire | F | 90,00 | | | Airbus Military SL | Madrid (Espagne) |
| | F | 100,00 | | | CASA Aircraft USA, Inc. | Chantilly / Virginia (USA) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS CASA S.A. (Unit: EADS CASA Military Transport Aircraft) | Madrid (Espagne) |
| Aéronautique | F | 80,00 | F | 50,00 | Aerobail GE | Paris (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | American Eurocopter Corp. | Dallas, Texas (USA) |
| | F | 60,00 | | | American Eurocopter LLC | Dallas, Texas (USA) |
| | P | 50,00 | P | 51,00 | ATR GIE | Toulouse (France) |
| | F | 50,10 | F | 50,10 | Composites Aquitaine S.A. | Salaunes (France) |
| | F | 50,00 | F | 50,00 | Composites Atlantic Ltd | Halifax (Canada) |
| | F | 88,00 | F | 88,00 | EADS Aeroframe services LLC | Lake Charles, Louisiana (USA) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS ATR S.A. | Toulouse (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS EFW Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft GmbH | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Revima APU S.A. | Caudebec en Caux (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Revima S.A. | Tremblay en France (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Seca S.A. | Le Bourget (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Socata S.A. | Le Bourget (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Sogerma S.A. | Mérignac (France) |
| | F | 50,10 | F | 50,10 | EADS Sogerma Tunisie | Monastir (Tunisie) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Elbe Flugzeugwerke GmbH | Dresden (Allemagne) |
| | F | 75,00 | F | 75,00 | Eurocopter South East Asia | Singapour |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Eurocopter Canada Ltd | Ontario (Canada) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Eurocopter Deutschland GmbH | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Eurocopter Holding S.A. | Paris (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Eurocopter S.A. | Marignane (France) |
| | F | 76,52 | F | 76,52 | Helibras-Helicopteros do Brasil S.A. | Itajuba (Brésil) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Maroc Aviation S.A. | Casablanca (Maroc) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Noise Reduction Engineering B.C. | Washington D.C. (USA) |
| | F | 100,00 | | | Socata Aircraft Inc. | Miami, Florida (USA) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | Sogerma America Barfield B.C. | Miami, Florida (USA) |
| | F | 100,00 | | | Sogerma Drawings S.A. | Mérignac (France) |
| 40 structures ad hoc sont également consolidées | | | | | | |
| Siège | F | 100,00 | F | 100,00 | Airbus Financial Company Holding B.V. | Dublin (Irlande) |
| | F | 75,00 | F | 75,00 | DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs | Munich (Allemagne) |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | Dassault Aero Service | |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | Dassault Assurances Coutage | |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | Dassault Aviation | Paris (France) |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | Dassault Falcon Jet and subsidiaries | Teterboro NJ (USA) |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | Dassault Falcon Service | |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | Dassault International France | Vaucresson (France) |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | Dassault Intenational Inc | Paramus NJ (USA) |
| | F | 93,58 | F | 75,89 | Dornier Zentrale | Friedrichshafen (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS CASA France | Paris (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS CASA S.A. (Headquarters) | Madrid (Espagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Deutschland GmbH - Zentrale | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Deutschland GmbH, FO - Forschung | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Deutschland GmbH, | |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | LO - Liegenschafeln OTN | Munich (Allemagne) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS France | Paris (France) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS North America Inc. | Washington (USA) |
| | F | 100,00 | F | 100,00 | EADS Raumfahrt Beteiligugs GmbH | Ottobrunn (Allemagne) |
| | E | 46,03 | E | 45,96 | IPS | |
| E | 46,03 | E | 45,96 | Société Toulouse Colomiers | | |
| E | 46,03 | E | 45,96 | Sogitec Industries | Suresnes (France) | |

F: Consolidation par intégration globale

P: Consolidation par intégration proportionnelle

E: Mise en équivalence

Les pourcentages de détention respectifs sont supposés représenter le pourcentage d'intérêt d'EADS dans la société concernée

1.2.2 Comptes Sociaux

Comptes Sociaux d'EADS N.V. **Bilan**

| (en millions d'euros) | | Au 31 décembre | |
|--|----------|----------------|---------------|
| Actif | Note | 2003 | 2002 |
| Ecarts d'acquisition | 3 | 4 354 | 4 618 |
| Actifs financiers | 3 | 9 647 | 5 479 |
| Actif immobilisé | | 14 001 | 10 097 |
| Créances clients et autres actifs d'exploitation | 4 | 3 778 | 5 343 |
| Valeurs mobilières de placement | 5 | 307 | 657 |
| Disponibilités | 5 | 6 117 | 3 793 |
| Actif circulant | | 10 202 | 9 793 |
| Total actif | | 24 203 | 19 890 |
| Passif | | | |
| Capital social | | 813 | 811 |
| Réserves | | 15 336 | 11 954 |
| Capitaux propres | 6 | 16 149 | 12 765 |
| Passifs financiers | | 194 | – |
| Autres dettes d'exploitation | 7 | 7 860 | 7 125 |
| Dettes | | 8 054 | 7 125 |
| Total passif | | 24 203 | 19 890 |

Compte de résultat

| (en millions d'euros) | 2003 | 2002 |
|-----------------------------------|------------|--------------|
| Produits des participations | 398 | 118 |
| Autres charges | (246) | (417) |
| Résultat net de l'exercice | 152 | (299) |

1. Généralités

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

La description des activités de la société et de la structure du groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux

comptes consolidés, s'applique aussi aux comptes sociaux de la société. Conformément à l'article 402 Livre 2 du Code civil néerlandais, le compte de résultat est présenté sous forme synthétique.

2. Principes comptables

Sauf indication contraire, les principes comptables décrits dans les notes annexes aux comptes consolidés s'appliquent également aux comptes sociaux de la société.

3. Actif immobilisé

Les variations des immobilisations s'analysent comme suit:

| en M € | Ecarts d'acquisition | Actifs financiers | Total |
|---|-------------------------|----------------------|---------------|
| Solde au 31 décembre 2002 | 4 618 | 5 479 | 10 097 |
| Acquisitions | - | 449 | 449 |
| Amortissements | (264) | - | (264) |
| Produits nets des participations | - | 398 | 398 |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers / autres mouvements | - | 3 482 | 3 482 |
| Dividendes perçus | - | (161) | (161) |
| Solde au 31 décembre 2003 | 4 354 | 9 647 | 14 001 |

La variation de la juste valeur des instruments financiers / autres mouvements reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur de l'application de la norme IAS 39.

4. Créances clients et autres actifs d'exploitation

| en M € | Au 31 décembre | |
|---|----------------|--------------|
| | 2003 | 2002 |
| Créances sur les filiales | 3 561 | 5 214 |
| Créances sur les sociétés liées | 57 | 49 |
| Autres actifs d'exploitation | 160 | 80 |
| Total créances et autres actifs d'exploitation | 3 778 | 5 343 |

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein de EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation ont tous une échéance à moins d'un an.

5. Valeurs mobilières, Disponibilités

EADS a modifié la présentation des titres à court terme. Les titres à court terme pour lesquels les risques de variation de

valeur sont négligeables, qui étaient auparavant présentés sous le poste "Valeurs mobilières de placement", ont été reclassés sous le poste "Disponibilités". De plus amples informations à ce titre figurent à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les valeurs mobilières comprennent essentiellement des titres de placement.

6. Capitaux propres

| en M € | Capital social | Primes d'apport | Primes d'émission | Ecart de réévaluation à la juste valeur cumulé (AOCI) | Actions propres | Réserve légale | Report à nouveau | Total |
|---|----------------|-----------------|-------------------|---|-----------------|----------------|------------------|---------------|
| Solde au 31 décembre 2001 | 809 | 8 459 | 1 065 | (1 278) | - | 240 | 582 | 9 877 |
| Augmentation de capital | 2 | | 14 | | | | | 16 |
| Perte nette de l'exercice | | | | | | | (299) | (299) |
| Dividendes versés | | | | | | | (403) | (403) |
| Affectation à la réserve légale | | | | | | 40 | (40) | |
| Achat d'actions propres | | | | | (156) | | | (156) |
| Variation des autres écarts de réévaluation à la juste valeur | | | | 3 730 | | | | 3 730 |
| Solde au 31 décembre 2002 | 811 | 8 459 | 1 079 | 2 452 | (156) | 280 | (160) | 12 765 |
| Augmentation de capital | 2 | | 19 | | | | | 21 |
| Bénéfice net | | | | | | | 152 | 152 |
| Dividendes versés | | | (240) | | | | | (240) |
| Affectation à la réserve légale | | | | | | 190 | (190) | |
| Achat d'actions propres | | | | | (31) | | | (31) |
| Variation des autres écarts de réévaluation à la juste valeur | | | | 3 482 | | | | 3 482 |
| Solde au 31 décembre 2003 | 813 | 8 459 | 858 | 5 934 | (187) | 470 | (198) | 16 149 |

Pour de plus amples informations relatives aux capitaux propres, veuillez vous reporter à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les écarts de conversion cumulés dégagés lors de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont inclus dans le poste "écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés".

Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés se rapportent essentiellement aux variations constatées sur les justes valeurs des instruments financiers affectés aux filiales. En application de la loi Néerlandaise, les réserves légales concernent la part d'EADS dans les produits non distribués des participations pour M € 466 (2002 : M € 280) et les coûts de développements générés en interne capitalisés pour M € 4 (2002 : nul).

7. Autres dettes d'exploitation

| en M € | 2003 | 2002 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes à l'égard des filiales | 6 999 | 6 335 |
| Dettes à l'égard des sociétés liées | 765 | 741 |
| Autres dettes | 96 | 49 |
| Total | 7 860 | 7 125 |

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

8. Engagements hors bilan

Des garanties ont été données pour le compte de sociétés du Groupe pour un montant total de M € 56.

9. Rémunérations

EADS a modifié en 2003 la présentation des primes. Elles étaient auparavant présentées au cours de l'exercice où le paiement était intervenu. En 2003, conformément à la réglementation néerlandaise, les primes se rattachant à l'exercice présenté, normalement versées au cours de l'exercice suivant, sont présentées. Les primes au titre de

l'exercice antérieur sont ajustées en conséquence.

La rémunération et les coûts associés des administrateurs en exercice et les pensions de retraite et autres montants versés aux administrateurs à la retraite en 2003 se présentent de la manière suivante :

| en € | 2003 en euros | 2002 en euros |
|--|------------------|------------------|
| Part fixe | 3 981 000 | 4 493 538 |
| Part variable (pour l'exercice présenté) | 3 821 930 | 3 672 425 |
| Jetons de présence | 205 000 | 220 000 |
| | 8 007 930 | 8 385 963 |

Rémunération individuelle versée aux membres du Conseil d'administration :

| 2003 | Part fixe en euros | Part variable en euros pour 2003 | Jetons de présence en euros | Total en euros |
|--------------------------------|-----------------------|--|-----------------------------------|-------------------|
| Administrateurs | | | | |
| Manfred Bischoff | 60 000 | 153 000 | 70 000 | 283 000 |
| Arnaud Lagardère | - | 102 000 | 40 000 | 142 000 |
| Philippe Camus | 1 114 500 | 916 309 | - | 2 030 809 |
| Rainer Hertrich | 1 114 500 | 916 309 | - | 2 030 809 |
| Noël Forgeard | 1 097 000 | 1 067 949 | - | 2 164 949 |
| Hans-Peter Ring | 310 000 | 322 113 | - | 632 113 |
| Eckhard Cordes | 30 000 | 76 500 | 25 000 | 131 500 |
| Pedro Ferreras | 30 000 | 76 500 | 25 000 | 131 500 |
| Jean-René Fourtou | 30 000 | 76 500 | 10 000 | 116 500 |
| Michael Rogowski | 30 000 | 76 500 | 25 000 | 131 500 |
| Anciens administrateurs | | | | |
| Jean-Luc Lagardère | 60 000 | 31 875 | 10 000 | 101 875 |
| Axel Arendt | 105 000 | - | - | 105 000 |
| Total : | 3 981 000 | 3 821 930 | 205 000 | 8 007 930 |

¹⁾ Les primes de M. Jean-Luc Lagardère et M. Arnaud Lagardère sont incluses au pro-rata de leur présence au Conseil d'Administration.

| 2002 | Part fixe en euros | Part variable en euros pour 2002 | Jetons de présence en euros | Total en euros |
|--------------------------------|--------------------------|--|-----------------------------------|-------------------|
| Administrateurs | | | | |
| Manfred Bischoff | 60 000 | 142 000 | 70 000 | 272 000 |
| Jean-Luc Lagardère | 60 000 | 142 000 | 70 000 | 272 000 |
| Philippe Camus | 1 202 281 ⁽¹⁾ | 849 000 | - | 2 051 281 |
| Rainer Hertrich | 1 500 146 ⁽²⁾ | 849 000 | - | 2 349 146 |
| Noël Forgeard | 1 042 997 | 1 087 925 | - | 2 130 922 |
| Eckhard Cordes | 30 000 | 71 000 | 25 000 | 126 000 |
| Pedro Ferreras | 30 000 | 71 000 | 35 000 | 136 000 |
| Jean-René Fourtou | 30 000 | 71 000 | 5 000 | 106 000 |
| Michael Rogowski | 30 000 | 71 000 | 15 000 | 116 000 |
| Anciens administrateurs | | | | |
| Axel Arendt | 508 114 | 318 500 | - | 826 614 |
| Total : | 4 493 538 | 3 672 425 | 220 000 | 8 385 963 |

¹⁾ dont des versements supplémentaires de € 57 399 liés aux exercices antérieurs

²⁾ dont des versements supplémentaires de € 355 632 liés aux exercices antérieurs

Le tableau ci-après indique les options de souscription d'actions d'EADS attribuées aux membres du conseil d'administration :

| Nombre d'options | au 1er janvier 2003 | attribuées en 2003 | au 31 décembre 2003 | prix d'exercice en euros | date d'expiration |
|------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------------|----------------------|
| Philippe Camus | 135 000 | - | 135 000 | 20,90 | 8 juillet 2010 |
| | 135 000 | - | 135 000 | 24,66 | 12 juillet 2011 |
| | 135 000 | - | 135 000 | 16,96 | 8 août 2012 |
| - | - | 135 000 | 135 000 | 15,65 | 9 octobre 2013 |
| Rainer Hertrich | 135 000 | - | 135 000 | 20,90 | 8 juillet 2010 |
| | 135 000 | - | 135 000 | 24,66 | 12 juillet 2011 |
| | 135 000 | - | 135 000 | 16,96 | 8 août 2012 |
| | - | 135 000 | 135 000 | 15,65 | 9 octobre 2013 |
| Noël Forgeard | 110 000 | - | 110 000 | 20,90 | 8 juillet 2010 |
| | 88 000 | - | 88 000 | 24,66 | 12 juillet 2011 |
| | 108 000 | - | 108 000 | 16,96 | 8 août 2012 |
| | - | 108 000 | 108 000 | 15,65 | 9 octobre 2013 |
| Hans-Peter Ring | 10 000 | - | 10 000 | 20,90 | 8 juillet 2010 |
| | 28 000 | - | 28 000 | 24,66 | 12 juillet 2011 |
| | 37 000 | - | 37 000 | 16,96 | 8 août 2012 |
| | - | 50 000 | 50 000 | 15,65 | 9 octobre 2013 |
| Total : | 1 191 000 | 428 000 | 1 619 000 | | |

Les engagements de retraite relatifs aux membres du Comité exécutif représentés au conseil d'administration s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un engagement de retraite prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder une pension annuelle correspondant à 50 % de leur salaire annuel de base au terme de cinq ans au sein du Comité exécutif d'EADS, entre l'âge de 60 ans et 65 ans. Dans le cas des Présidents, l'âge de départ à la retraite est 60 ans. Cet engagement passera à 60% après dix ans au sein du Comité exécutif d'EADS.

Ces régimes de retraite ont été mis en place et financés à travers des plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite sont

également régis par leurs propres règles ; à titre d'exemple, l'ancienneté minimum et d'autres conditions requises aux fins de conformité aux réglementations nationales.

Les montants présentés pour les membres du Comité exécutif ne prennent pas en compte les avantages en nature auxquels ils ont également droit ni les incidences fiscales et sociales nationales.

Les membres du Comité exécutif ont droit à une voiture de fonction. Monsieur Rainer Hertrich bénéficie également d'un logement gratuit en France.

EADS n'a accordé aucun prêt, ni avances, ni garanties pour le compte des administrateurs en exercice ou à la retraite.

Informations Supplémentaires

1. Rapport des auditeurs

Introduction

Nous avons audité les états financiers ci-joints d'EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Champ d'intervention

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers donnent une image sincère et fidèle de la situation financière d'EADS au 31 décembre 2003, ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux financiers pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (« IFRS ») et conformément aux principes financiers et comptables généralement admis aux Pays-Bas, et respectent dans tous les autres domaines les dispositions statutaires applicables reprises au Chapitre 9 du 2^{ème} Tome du Code Civil Néerlandais.

La Haye, le 5 mars 2004 Amsterdam, le 5 mars 2004

KPMG Accountants NV Ernst & Young Accountants

2. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves légales.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que le bénéfice net de M € 152, tel que résultant du compte de résultat de l'exercice 2003, soit imputé au report à nouveau et qu'un montant brut de € 0,40 par action soit versé aux actionnaires à titre de dividende par prélèvements sur les réserves ou primes distribuables.

3. Événements postérieurs à la clôture

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.3 Honoraires des Auditeurs

Honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe pour les exercices 2003 et 2002.

| | KPMG Accountants N.V. | | | | Ernst & Young Accountants | | | |
|--|----------------------------|---------------|----------------------------|---------------|------------------------------|---------------|----------------------------|---------------|
| | 2003 | | 2002 | | 2003 | | 2002 | |
| | Montant (en milliers €) | % | Montant (en milliers €) | % | Montant (en milliers €) | % | Montant (en milliers €) | % |
| Audit | | | | | | | | |
| • Audit légal et certification des comptes annuels et consolidés | 4 514 | 65,1% | 4 049 | 62,0% | 4 263 | 64,2% | 3 728 | 56,8% |
| • Missions accessoires | 2 133 | 30,7% | 1 804 | 27,7% | 1 108 | 16,7% | 2 785 | 42,5% |
| Sous-total | 6 647 | 95,8% | 5 853 | 89,7% | 5 371 | 80,9% | 6 513 | 99,3% |
| Autres Prestations | | | | | | | | |
| • Juridique, fiscal, social | 294 | 4,2% | 675 | 10,3% | 1 105 | 16,7% | 45 | 0,7% |
| • Technologies de l'information | — | — | — | — | 28 | 0,4% | — | — |
| • Audit interne | — | — | — | — | — | — | — | — |
| • Autres | — | — | — | — | 132 | 2,0% | — | — |
| Sous-total | 294 | 4,2% | 675 | 10,3% | 1 265 | 19,1% | 45 | 0,7% |
| Total | 6 941 | 100,0% | 6 528 | 100,0% | 6 636 | 100,0% | 6 558 | 100,0% |

Chapitre 2

Gouvernement d'Entreprise

2.1 Direction et Contrôle

2.1.1 Conseil d'Administration, *Chairmen* (Présidents) et *Chief Executive Officers*

En vertu de ses Statuts, les affaires de la Société sont gérées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration comprend onze membres au plus, qui sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration a adopté un règlement d'ordre intérieur (le « **Règlement Intérieur** ») lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 juillet 2000. Le Règlement Intérieur a été récemment modifié lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 5 décembre 2003 afin de prendre en compte les recommandations en matière de gouvernement d'entreprise décrites ci-dessous. Le Règlement Intérieur précise la composition, le rôle et les principales responsabilités du Conseil d'administration. Il établit le mode de désignation et les responsabilités des *Chairmen* (Présidents) et des *Chief Executive Officers*. Le Règlement Intérieur prévoit également la création de deux comités (le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations) dont il fixe la composition, les rôles et les règles de fonctionnement.

Le Conseil d'administration a également adopté ses propres Règles relatives au Délit d'Initié, qui imposent à ses membres des restrictions concernant la négociation des actions du Groupe dans certaines circonstances (pour plus d'informations, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation Néerlandaise »).

Les parties au *Participation Agreement* sont convenues que les droits de vote attachés aux Actions Indirectes EADS seront exercés par EADS Participations B.V. de façon à ce que le Conseil d'administration d'EADS soit composé des administrateurs d'EADS Participations B.V. ainsi que de deux administrateurs indépendants qui ne sont ni dirigeant, administrateur, salarié ou agent des groupes DaimlerChrysler, SOGEPA, Lagardère ou de l'Etat et qui n'ont aucun lien professionnel ou commercial significatif avec ces derniers. En vertu du *Participation Agreement*, le premier Conseil d'administration comprend onze membres dont :

- quatre désignés par DaimlerChrysler ;
- quatre désignés par SOGEADE ;
- un désigné par SEPI ;
- deux administrateurs indépendants, dont l'un désigné par DaimlerChrysler et l'autre par SOGEADE.

Conformément aux Statuts, le mandat des membres du premier Conseil d'administration expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2005. Les membres du Conseil d'administration seront élus lors de cette assemblée

générale, puis tous les cinq ans lors de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider, à tout moment, de suspendre ou de révoquer un membre du Conseil d'administration. Le nombre de mandats successifs pour lesquels un administrateur peut être nommé n'est pas limité.

Le Conseil d'administration initial a nommé deux *Chairmen* (« Présidents »), l'un choisi parmi les administrateurs désignés par DaimlerChrysler, l'autre choisi parmi les administrateurs désignés par SOGEADE.

Les Présidents assurent le bon fonctionnement du Conseil d'administration, en particulier dans ses relations avec les *Chief Executive Officers* à qui ils apporteront leurs concours en ce qui concerne les discussions stratégiques de haut niveau avec les partenaires extérieurs.

Le Conseil d'administration a également nommé deux *Chief Executive Officers* qui sont responsables de la direction au quotidien de la Société, dont l'un a été choisi parmi les administrateurs désignés par DaimlerChrysler et l'autre parmi les administrateurs désignés par SOGEADE.

La Société est représentée par le Conseil d'administration ou par les deux *Chief Executive Officers* agissant conjointement. En outre, la Société a donné à chacun des deux *Chief Executive Officers* un pouvoir général pour pouvoir représenter chacun individuellement la Société.

En cas de désaccord entre les deux *Chief Executive Officers*, la question objet du désaccord sera soumise aux deux Présidents.

Les *Chief Executive Officers* ne concluront pas d'opérations qui relèvent des responsabilités principales du Conseil d'administration à moins que ces opérations n'aient été approuvées par ce dernier.

Les responsabilités principales du Conseil d'administration comprennent entre autres :

- l'approbation de toute modification dans la nature et le domaine d'activité du Groupe ;
- l'approbation de la stratégie d'ensemble et du plan stratégique du Groupe ;
- l'approbation du *business plan* et du budget annuel du Groupe ;
- la fixation des principaux objectifs de performance du Groupe ;
- la nomination des membres du Comité Exécutif (voir ci-dessous) et du Secrétaire Général ;

- l'approbation des propositions de nomination des présidents du conseil de surveillance (ou organe équivalent) et des *chefs executive officers* (ou fonction équivalente) des principales unités opérationnelles et importantes sociétés du Groupe ;
- l'approbation des modifications importantes de la structure organisationnelle du Groupe ;
- l'approbation des principales décisions relatives aux investissements, projets, produits ou désinvestissements du Groupe, prévus au *business plan* et dont la valeur est supérieure à 200 000 000 euros ;
- l'approbation des alliances stratégiques et partenariats majeurs du Groupe ;
- l'approbation de toute décision importante affectant l'activité missiles balistiques du Groupe ;
- l'approbation des questions relatives à la politique actionnariale et des mesures ou annonces importantes vis-à-vis du marché ;
- l'approbation d'autres mesures et activités d'une importance fondamentale pour le Groupe ou impliquant un niveau de risque inhabituel.

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2003. Le taux moyen de participation aux réunions a été de 76 %. Parmi les sujets abordés et les activités autorisées dans le cadre de ces réunions figurent la stratégie d'EADS, les réorganisations (telles que la poursuite de la restructuration de la Division Espace et la réorganisation du domaine de la Défense et de la Sécurité), les grands projets d'investissements et contrats (tels que l'autorisation de l'A340 HGW, l'offre portant sur le Futur Avion Ravitailleur Stratégique (FSTA) et les contrats Skynet 5/Paradigm, ainsi que les contrats portant sur l'A400M et le NH90), l'approbation des plans opérationnels, des budgets, de la politique de couverture et de financement, de la rémunération (y compris un plan d'options de souscription d'actions et un plan d'actionnariat salarié) ainsi que les résultats financiers et prévisions du Groupe. Le Conseil d'administration a également abordé des sujets concernant les ressources humaines et le personnel, tels que la gestion de la qualification mais aussi l'attrait, la rétention et le développement de cadres à haut potentiel dans le but d'assurer la qualité future de la direction d'EADS et le caractère international de sa structure de direction. Au cours de cette période, le Conseil d'administration a été régulièrement tenu informé de l'évolution de ces différents sujets au moyen de rapports d'activités présentés par les *Chief Executive Officers*, comprenant des calendriers prévisionnels et des plans stratégiques et opérationnels.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 décembre 2003, a débattu des recommandations en matière de gouvernement d'entreprise applicables à EADS à la lumière des

meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise applicables dans les pays où EADS est implantée. Le Conseil d'administration a adopté les recommandations relatives à son fonctionnement comprenant, notamment, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de sa performance, l'adoption de dispositions afférentes au statut personnel de ses administrateurs (ce qui comprend leur rémunération individuelle et la politique de rémunération établie par le Conseil d'administration les concernant), le rôle des comités du Conseil d'administration et l'amélioration des droits des actionnaires comprenant, notamment, l'accès des actionnaires à l'information par la mise en ligne de pages consacrées au gouvernement d'entreprise sur le site Internet d'EADS.

Après l'adoption de ces recommandations, le Conseil d'administration a décidé de définir des directives internes à l'intention de ses administrateurs (les « **Directives des Administrateurs** ») qui définissent leurs droits et obligations ainsi que le rôle du Conseil d'administration tel que défini dans le Règlement Intérieur.

L'Assemblée générale des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 6 mai 2003 a nommé Hans Peter Ring *Chief Financial Officer* et membre du Comité Exécutif en qualité d'administrateur en remplacement d'Axel Arendt dont la démission a pris effet le 1^{er} novembre 2002.

Messieurs Philippe Camus et Rainer Hertrich ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 10 mai 2000 et ont été nommés en qualité de *Chief Executive Officers* lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le même jour. Manfred Bischoff et Jean-Luc Lagardère ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 19 juin 2000 et leur nomination a pris effet le 7 juillet 2000 ; ils ont été nommés Présidents lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 juillet 2000. En tant que successeur de Jean-Luc Lagardère, Arnaud Lagardère a été désigné comme l'un des Présidents du Conseil d'administration et membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations, lors d'une réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mars 2003; ces nominations prenant effet immédiatement à la date de sa nomination comme administrateur lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 6 mai 2003.

Chaque administrateur dispose d'une voix, étant entendu toutefois qu'en cas de vacance au sein du Conseil d'administration d'un poste d'administrateur désigné par DaimlerChrysler ou par SOGEADE, les administrateurs désignés par DaimlerChrysler et qui sont présents ou représentés lors de la réunion disposeront ensemble du même nombre de voix que les administrateurs désignés par SOGEADE et qui sont présents ou représentés à la réunion et vice versa. Toutes les décisions prises par le Conseil d'administration doivent être approuvées par au moins sept administrateurs votant en personne ou par procuration. Depuis

le 8 juillet 2003, l'administrateur désigné par SEPI ne dispose plus de la faculté de blocage des décisions du Conseil d'administration relatives aux Questions Relatives à CASA (tel que ce terme est défini en « Partie 2/3.3.2 Relations avec les Principaux Actionnaires — Organisation de la Société EADS Participations B.V. »).

Lors des réunions du Conseil d'administration, le quorum est d'au moins un administrateur désigné par SOGEADE et un administrateur désigné par DaimlerChrysler.

Dans l'hypothèse d'une situation de blocage au sein du Conseil d'administration d'EADS, autre qu'une de celles donnant droit à DaimlerChrysler d'exercer la promesse d'achat qui lui sera consentie par SOGEADE (voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les Principaux Actionnaires — Promesse d'Achat »), il en sera référé à Arnaud Lagardère (ou à toute personne désignée par Lagardère) en tant que représentant de SOGEADE et au président de DaimlerChrysler. S'il apparaît qu'une situation de blocage, y compris relevant de celles donnant droit à

DaimlerChrysler d'exercer ladite promesse d'achat (mais en cas avec l'accord de SOGEPA et de DaimlerChrysler), est de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires d'EADS, une telle assemblée sera convoquée à l'effet d'en délibérer ; les droits de vote de DaimlerChrysler, SOGEADE et SEPI étant neutralisés lors de ladite assemblée.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil d'administration a le pouvoir de constituer des comités composés de certains de ses membres. Outre le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration a la possibilité de constituer d'autres comités auxquels il pourra déléguer certaines fonctions mineures ou accessoires; cette délégation ne dégageant cependant pas l'ensemble des administrateurs de leur responsabilité collective. Le quorum pour l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de toute réunion des comités sera d'au moins un administrateur désigné par SOGEADE et un administrateur désigné par DaimlerChrysler. Toutes les décisions des comités seront prises à la majorité simple.

Composition du Conseil d'Administration

| Nom | Age | Début de mandat | Fin de mandat | Fonction principale exercée dans le Groupe | Fonction principale exercée en dehors du groupe EADS |
|-------------------|-----|-----------------|---------------|--|---|
| Manfred Bischoff | 61 | 2000 | 2005 | <i>Chairman</i> d'EADS | Responsable de DaimlerChrysler pour la branche aérospatiale |
| Arnaud Lagardère | 43 | 2003 | 2005 | <i>Chairman</i> d'EADS | Gérant et associé commandité de Lagardère |
| Philippe Camus | 55 | 2000 | 2005 | <i>Chief Executive Officer</i> | Vice-Président, Directeur Général Délégué de Arjil Commanditée — Arco (gérant et associé commandité de Lagardère) |
| Rainer Hertrich | 54 | 2000 | 2005 | <i>Chief Executive Officer</i> | Président de l'association allemande des industries aérospatiales, BDLI ; |
| Hans Peter Ring | 53 | 2003 | 2005 | <i>Chief Financial Officer</i> d'EADS | Membre du conseil de surveillance (<i>Aufsichtsrat</i>) de M+W Zander - D.I.B. Facility Management GmbH |
| Eckhard Cordes | 53 | 2000 | 2005 | Membre du Conseil d'administration d'EADS | Membre du Directoire de DaimlerChrysler |
| Pedro Ferreras | 48 | 2000 | 2005 | Membre du Conseil d'administration d'EADS | Président du conseil d'administration de Corporación Uniland, S.A. |
| Noël Forgeard | 57 | 2000 | 2005 | Président et <i>chief executive officer</i> d'Airbus | Membre du conseil d'administration d'IMS SA |
| Louis Gallois | 60 | 2000 | 2005 | Membre du Conseil d'administration d'EADS | Président de la SNCF |
| Jean-René Fourtou | 64 | 2000 | 2005 | Membre du Conseil d'administration d'EADS | Président Directeur Général de Vivendi Universal |
| Michael Rogowski | 65 | 2000 | 2005 | Membre du Conseil d'administration d'EADS | Président du conseil de surveillance de J.M. Voith AG |

Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société

Manfred Bischoff

Le Dr. Manfred Bischoff a rejoint Daimler-Benz AG en 1976. Il fut membre du Directoire de DaimlerChrysler, au sein duquel il fut chargé des activités Aérospatiales et Industrielles de 1995 au 15 décembre 2003. Avant d'exercer sa fonction actuelle auprès d'EADS, le Dr. Bischoff a tout d'abord exercé la fonction de directeur financier à partir de 1989, puis, de 1995 à mars 2000, de président et *chief executive officer* de Dasa AG, l'une des trois sociétés fondatrices d'EADS. Il est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat (Dr. rer. pol.) en économie de l'université de Heidelberg.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- *Chairman of the board of directors* d'EADS Participations B.V. ;
- Président du conseil de surveillance de Dasa AG ;
- Président du conseil de surveillance de DCLRH ;
- Membre du conseil de surveillance de Lagardère ;
- Membre du conseil de surveillance de Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG ;
- Membre du conseil de surveillance de Fraport AG ;
- Membre du conseil de surveillance de Gerling-Konzern Versicherungs-Beteiligungs-AG ;
- Membre du conseil de surveillance de J.M. Voith AG ;
- Membre du conseil de surveillance de Royal KPN N.V.

Arnaud Lagardère

M. Arnaud Lagardère est gérant et associé commandité de Lagardère depuis 2003. Il débute sa carrière en 1986 en qualité de directeur général de MMB, société holding de Hachette et Europe 1. En 1987, il est nommé vice président du conseil de surveillance de la banque Arjil, avant d'être nommé responsable des activités émergentes et des supports électroniques de Matra. En 1994, il devient *chief executive officer* de Grolier Inc. aux Etats-Unis. Il est co-gérant de Lagardère depuis 1998. En 1999, il accède aux fonctions de président de Lagardère Media et de Lagardère Active. Arnaud Lagardère est diplômé en économie de l'université Paris Dauphine.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- *Chairman of the board of directors* d'EADS Participations B.V. ;
- Président du conseil d'administration de Lagardère Thématiques ;
- Président de Lagardère Active ;

- Président de Lagardère Images ;
- Président délégué de Lagardère Active Broadcast ;
- Président de Lagardère Active Broadband ;
- Président de Lagardère SAS ;
- Président assumant les fonctions de directeur général de Lagardère Media (Hachette SA) ;
- Président assumant les fonctions de directeur général de Lagardère Capital & Management ;
- Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Vice Président du conseil de surveillance de la Banque Arjil & Cie ;
- Président assurant les fonctions de directeur général d'Arjil Commanditée – ARCO ;
- Représentant permanent de Lagardère Active Publicité au conseil d'administration de Lagardère Active Radio International ;
- Représentant de Hachette SA au conseil de gérance de SEDI TV-TEVA ;
- Gérant de Lagardère Elevage ;
- Membre du conseil d'administration de Lagardère Ressources ;
- Membre du conseil d'administration de LVMH ;
- Membre du conseil d'administration de France Télécom ;
- Membre du conseil d'administration Hachette Livre ;
- Membre du conseil d'administration de Hachette Distribution Services ;
- Membre du conseil d'administration de Fimalac ;
- Membre du conseil d'administration de Hachette Filipacchi Médias ;
- Membre du conseil de surveillance de Virgin Stores ;
- Président de l'Association des sociétés soutenant la candidature de Paris pour l'organisation des jeux olympiques 2012.

Philippe Camus

M. Philippe Camus est l'ancien président du Directoire d'Aérospatiale Matra. Entré dans le groupe Lagardère en 1982 à la Direction Générale où il a été président du Comité Financier du groupe Matra jusqu'en 1992, il est ensuite nommé président

et directeur général du Comité Financier du groupe Lagardère en 1993 et co-gérant de Lagardère en 1998. M. Camus est ancien élève diplômé de l'Ecole Normale Supérieure de Paris et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est également agrégé de Physique et en Sciences actuarielles.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- *Chief executive officer* d'EADS Participations B.V. ;
- Président de GIFAS — Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales ;
- Représentant permanent de Lagardère au conseil d'administration de Hachette SA ;
- Représentant permanent de Hachette SA au conseil d'administration de Hachette Distribution Services ;
- Président d'EADS France ;
- Membre du conseil d'administration de Dassault Aviation ;
- Membre du conseil d'administration de Lagardère Active Broadcast ;
- Membre du conseil d'administration de Hachette Filipacchi Médias ;
- Membre du conseil d'administration de La Provence ;
- Membre du conseil d'administration de Nice Matin ;
- Membre du conseil de surveillance des Editions P. Amaury ;
- Membre du comité des actionnaires et du comité des rémunérations d'Airbus ;
- Pilote du contrôle interne du groupe Aero Ré.

Rainer Hertrich

M. Rainer Hertrich a démarré sa carrière en 1997 chez Messerschmitt-Bölkow-Blohm (MBB). En 1994, il est nommé à la direction en tant que vice président du contrôle de gestion de Deutsche Aerospace AG. En 1996, il devient directeur de la Division Moteurs Aéronautiques de Dasa AG et *chief executive officer* de MTU, une filiale de Dasa AG. En 2000, il devient président et *chief executive officer* de Dasa AG. Fin 2001, il est élu Président de BDLI, l'Association Allemande de l'Industrie Aérospatiale. M. Hertrich a étudié la gestion d'entreprise à l'université technique de Berlin et à l'université de Nuremberg et est titulaire d'une licence de commerce.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- *Chief executive officer* d'EADS Participations B.V. ;

- Président du conseil de surveillance de EADS Deutschland GmbH ;
- Président du conseil d'administration d'EADS Space B.V. ;
- Président du comité des actionnaires et membre du comité des rémunérations d'Airbus ;
- Membre du conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « **Fondation** »).

Hans Peter Ring

M. Hans Peter Ring a démarré sa carrière chez MBB en 1977. En 1987, il est nommé directeur du contrôle de gestion de l'activité Missiles de la société. Il est ensuite devenu directeur du contrôle de gestion de la division Aviation et Systèmes de Défense de Dasa AG. De 1992 à 1995, M. Ring a occupé les fonctions de directeur financier et d'administrateur de Dornier Luftfahrt, filiale de Dasa AG. En 1996, il a été nommé vice président en charge du contrôle de gestion de Dasa, puis d'EADS. M. Hans Peter Ring a été nommé *Chief Financial Officer* d'EADS en 2002. Il est diplômé en gestion des entreprises.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- Membre du comité des actionnaires d'Airbus ;
- Membre du conseil d'administration d'EADS Space B.V. ;
- Membre du conseil de surveillance d'Eurocopter ;
- Membre du conseil de surveillance d'Eurocopter Holding ;
- Membre du conseil d'administration d'EADS CASA ;
- Membre du conseil d'administration d'EADS North America ;
- Membre du conseil consultatif de Deutsche Bank (région de Munich).

Eckhard Cordes

Le Dr. Eckhard Cordes a rejoint Daimler-Benz AG en qualité de stagiaire de direction en 1976. Il est membre du Directoire de DaimlerChrysler depuis 1998. Il fut d'abord chargé du développement *corporate*, de la gestion informatique, des MTU/Moteurs diesel et de TEMIC avant de prendre en charge la division Véhicules Commerciaux en 2000. Il a étudié la gestion des entreprises à l'université de Hambourg où il a obtenu un diplôme de commerce et un doctorat en gestion d'entreprise.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- Président de Detroit Diesel Corporation ;
- Président de MTU Motoren-und Turbinen-Union Friedrichshafen GmbH ;

- Président de EvoBus GmbH ;
- Membre du conseil d'administration de Rheinmetall AG ;
- Membre du conseil d'administration de Deutsche Messe AG ;
- Membre du conseil d'administration de Deutsche BP AG.

Pedro Ferreras

M. Pedro Ferreras est le secrétaire du Ministère de l'Industrie et de l'Energie et président de Sociedad Estatal de Participaciones Industriales (SEPI), président du bureau espagnol des brevets et siège aux conseils d'administration d'importantes sociétés telles que Telefonica, Repsol et Argentaria. M. Pedro Ferreras est avocat et associé fondateur du cabinet juridique Ferreras Abogados. Il a également enseigné le droit administratif à l'université de León.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- Président de Ferreras Abogados ;
- Président du conseil d'administration d'ALCASA ;
- Vice Président de Consorcio Zona Franca de Barcelona ;
- Membre du rectorat de l'Asociación para el Progreso y la Direccion (A.P.D) et de l'Asociación para el Progreso y la Direccion (A.P.D. zona mediterranea).

Noël Forgeard

M. Noël Forgeard est entré dans le groupe Matra en 1987 en tant que vice président des activités Défense et Espace. En 1992, il est nommé directeur général de Lagardère et *chief executive officer* de Matra Hautes Technologies. Il a rejoint Airbus Industrie en qualité de directeur général en 1998 avant de devenir le premier président et *chief executive officer* d'Airbus en 2001. M. Forgeard est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- Président assumant les fonctions de directeur général d'Airbus Holding SA ;
- Président du comité exécutif d'Airbus France ;
- Président du conseil d'administration d'Airbus España, SL ;
- Président du conseil de surveillance d'Airbus Deutschland GmbH ;
- Président du conseil d'administration d'Airbus Military, SL ;
- Membre du conseil d'administration d'Airbus UK Ltd ;

- Membre du conseil d'administration d'EADS CASA ;
- Membre du conseil d'administration de l'Ecole Polytechnique.

Louis Gallois

M. Louis Gallois est président de la SNCF depuis 1996. Il a occupé divers postes au sein des Ministères de l'Economie et des Finances, de la Recherche et de l'Industrie et de la Défense depuis 1972. En 1989, il est nommé président du conseil d'administration de SNECMA puis, en 1992, président du conseil d'administration d'Aérospatiale. Il est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) en sciences économiques et est un ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- Membre du conseil d'administration de Thales ;
- Membre du conseil d'administration de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Jean-René Fourtou

M. Jean-René Fourtou est entré chez Brossard & Michel en tant que consultant en 1963. Par la suite, il a été nommé administrateur de Brossard Consulting et enfin *chief operating officer*. En 1986, il a rejoint Rhône Poulenc en qualité de président directeur général, avant de devenir vice président du Directoire d'Aventis. Il a été nommé président directeur général de Vivendi Universal en 2002. M. Jean-René Fourtou est diplômé de l'Ecole Polytechnique.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- Président du conseil de surveillance de groupe Canal+ ;
- Membre du conseil de surveillance d'Axa ;
- Membre du conseil de surveillance d'Aventis ;
- Membre du comité de direction d'Axa Milleimes SAS ;
- Membre du conseil d'administration de Stichting Administratiekantor EADS (la « **Fondation** ») ;
- Membre du conseil d'administration de *The Equitable Life Assurance* ;
- Membre du conseil d'administration de Cap Gemini ;
- Président de la Chambre de Commerce Internationale (CCI).

Michael Rogowski

Le Dr. Michael Rogowski est président du conseil de surveillance de J.M. Voith AG depuis 2000 et est également

président de l'Association de l'Industrie Allemande. Le Dr. Michael Rogowski a intégré J.M. Voith GmbH en 1974 où il était alors chargé des ressources humaines et de la gestion du matériel. En 1982, il devient responsable de la division technologie propulsive, est nommé président du Directoire de J.M. Voith GmbH en 1986, puis de J.M. Voith AG en 1997. Il a étudié l'ingénierie économique et obtenu un doctorat à l'université de Karlsruhe en 1969.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus

- Membre du conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « **Fondation** ») ;
- Membre du conseil de surveillance de Deutsche Messe AG ;
- Membre du conseil de surveillance de Talanx AG/HDI Versicherung ;
- Membre du conseil de surveillance de IKB Deutsche Industrie-Bank AG ;
- Membre du conseil de surveillance de KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau ;
- Membre du conseil de surveillance de KSB AG.

Des résolutions visant à prendre acte des démissions de MM. Jean-René Fourtou et Eckhard Cordes de leurs mandats d'administrateurs et visant à désigner, respectivement, MM. François David (président directeur général de la COFACE depuis 1994) et Rüdiger Grube (membre du Directoire de DaimlerChrysler AG responsable du *corporate development* depuis 2002) pour leur succéder à compter de l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'EADS qui se réunira le 6 mai 2004, seront soumises à ladite assemblée générale des actionnaires.

La Société n'a pas nommé de censeurs au Conseil d'administration. Conformément à la loi néerlandaise en vigueur, les salariés ne sont pas autorisés à élire un administrateur. Les administrateurs ne sont soumis à aucune obligation de détention minimale d'actions de la Société.

Administrateurs Indépendants

Les deux administrateurs indépendants nommés dans le respect des critères d'indépendance énoncés plus haut sont Jean-René Fourtou et Michael Rogowski.

Evaluation de la Performance du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 5 décembre 2003, a décidé de procéder à une évaluation annuelle de sa performance à compter de janvier 2004. Une évaluation plus approfondie de la performance du Conseil d'administration sera effectuée tous les trois ans, avec l'aide éventuelle de consultants externes.

Pour cette année, l'autoévaluation a été effectuée par les Présidents du Conseil d'administration, sur la base des réponses fournies par les administrateurs à un questionnaire. Les Présidents ont évalué ensemble les réponses des administrateurs et ont discuté des conclusions à en tirer lors de la séance du Conseil d'administration du 5 mars 2004.

L'autoévaluation à laquelle ont été soumis le Conseil d'administration et ses comités comprend une évaluation générale des réunions et des procédures suivies par le Conseil d'administration ainsi qu'une revue des activités du Conseil d'administration et de ses Comités au cours de l'année écoulée. Le questionnaire abordait des sujets tels que la fréquence et l'attention apportée à la préparation des réunions ainsi que le contenu des délibérations. Les administrateurs devaient également évaluer le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration, la qualité des débats et l'ouverture d'esprit qui y règne, l'indépendance des opinions exprimées, l'aptitude à prendre une décision à partir de positions divergentes ainsi que l'accès dont disposent les administrateurs aux informations essentielles.

Les conclusions de la première autoévaluation ont révélé que la performance globale du Conseil d'Administration est très satisfaisante. Des dispositions supplémentaires permettant aux administrateurs de participer aux réunions par vidéoconférence amélioreront d'autant plus la participation générale à ces réunions.

L'autoévaluation du Conseil d'Administration a confirmé que les représentants des groupes d'actionnaires avaient et défendaient des opinions propres relevant toutes de questions pertinentes allant dans le sens des intérêts économiques des actionnaires individuels. Eu égard à l'absence de relations fournisseurs-clients substantielles entre EADS et ses actionnaires de référence et à l'indépendance de ces derniers les uns vis-à-vis des autres, il est entendu que les administrateurs représentatifs des actionnaires de référence représentent de manière satisfaisante les intérêts de l'ensemble des actionnaires.

Par ailleurs, les administrateurs ont indiqué, lors de l'autoévaluation, que la composition du Conseil d'Administration, où figure une palette de différentes expériences représentées au sein du Conseil d'Administration, ainsi que le déroulement des réunions, conduisaient à l'expression de positions autonomes et complémentaires et que des discussions importantes sur les tâches stratégiques et opérationnelles pour 2004 avaient eu lieu.

Globalement, la qualité des travaux des comités a également été jugée satisfaisante. Le Conseil d'administration, lors de sa décision du 5 décembre 2003, a fourni au Comité d'audit et au Comité des Rémunérations et des Nominations des pouvoirs supplémentaires afin de se conformer aux nouveaux standards de gouvernement d'entreprise applicables dans les pays où EADS est implantée.

2.1.2 Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à la nomination des commissaires aux comptes et la fixation de leur rémunération et quant à l'approbation des comptes annuels et des comptes intérimaires, de s'entretenir avec les commissaires aux comptes sur leur programme d'audit et sur les résultats de leur contrôle des comptes et de s'assurer du suivi du caractère adéquat des contrôles internes du Groupe, de ses principes comptables et des ses procédures d'information financière. Le Comité d'Audit a la responsabilité de s'assurer du bon déroulement des activités d'audit internes et externes ainsi que de veiller à ce qu'il soit accordé l'importance nécessaire aux questions d'audit lors des réunions du Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit revoit les comptes annuels, semestriels et trimestriels à la fois sur la base des documents préalablement distribués et de ses discussions avec les commissaires aux comptes. Le responsable de la comptabilité et le *Chief Financial Officer* sont présents aux réunions du Comité d'Audit afin de répondre à toutes les questions soulevées.

Le Comité d'Audit est présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère et comprend, en outre, Eckhard Cordes et Louis Gallois. Le Comité d'Audit se réunit deux fois par an ou plus fréquemment selon les circonstances. Le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises en 2003 avec un taux de participation de 88 %, pour revoir les comptes 2002 et les comptes semestriels 2003 de la Société. Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 décembre 2003, a décidé d'élargir le rôle du Comité d'Audit en 2004 pour inclure, en particulier, la revue des comptes trimestriels et la surveillance des procédures de contrôle interne. S'agissant des procédures de contrôle interne, le Conseil d'administration a demandé la formalisation et la mise en œuvre d'un système amélioré de gestion et de contrôle interne des risques. Voir « – Procédures de Contrôle Interne ».

2.1.3 Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations (dont l'ancienne dénomination de Comité du Personnel a été remplacée lors de la réunion du Conseil du 5 décembre 2003) est chargée de formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du Comité Exécutif et des *chief executive officers* des principales unités opérationnelles d'EADS et du Secrétaire Général, la politique des ressources humaines et des rémunérations ainsi que les plans de rémunération à long terme (il joue notamment un rôle central dans la détermination et la révision de la part variable de la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif). Il approuve les contrats de travail et les autres questions contractuelles intéressant les membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif. Le Comité des Rémunérations et des Nominations, présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère, comprend, en outre, Philippe Camus, Rainer Hertrich, Eckhard Cordes et Louis Gallois.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit deux fois par an, ou plus fréquemment selon les circonstances. Il s'est réuni à six reprises en 2003, avec un taux de participation moyen de 86 %, pour examiner la politique de rémunération (notamment le régime de retraite des membres du Comité Exécutif), le versement des primes au titre de l'exercice 2002, le plan d'options de souscription d'actions et le plan d'actionnariat salarié pour 2003 et proposer la nomination des *chief executive officers* des principales unités opérationnelles de la Société telles que EADS *Space*, les nouvelles unités opérationnelles de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité et EADS EFW. En outre, le Comité des Rémunérations et des Nominations a proposé au Conseil d'administration la nomination d'un nouveau membre du comité exécutif d'Airbus. En application de la décision de modification du Règlement Intérieur prise par le Conseil d'administration du 5 décembre 2003, de nouvelles tâches ont été attribuées au Comité des Rémunérations et des Nominations, telles que la présentation de recommandations relatives à la nomination des présidents du conseil de surveillance (ou organe équivalent) et des *chief executive officers* (ou fonction équivalente) des principales unités opérationnelles et importantes sociétés du Groupe, ainsi que du Secrétaire Général.

2.1.4 Comité Exécutif

Les *Chief Executive Officers*, assistés par un Comité Exécutif (le « Comité Exécutif »), sont chargés d'assurer la gestion quotidienne de la Société. Le Comité Exécutif, présidé par les *Chief Executive Officers*, comprend également les dirigeants des grandes divisions fonctionnelles du Groupe. Le Comité Exécutif s'est réuni neuf fois en 2003.

Sont débattues au sein du Comité Exécutif, entre autres, les questions suivantes :

- la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie des activités d'EADS ;
- la gestion, l'organisation et la structure juridique du Groupe;
- le niveau de performance des activités et des fonctions de support du Groupe; et
- toutes les questions liées à l'activité de la Société.

L'organisation interne du Comité Exécutif est définie en fonction de la répartition des tâches entre ses membres sous la supervision des *Chief Executive Officers*. Nonobstant les responsabilités collectives définies ci-dessus, chaque membre du Comité Exécutif est responsable, à titre personnel, de la gestion de sa Division ou unité et est tenu de se conformer aux décisions prises par les *Chief Executive Officers* ou par le Comité Exécutif, selon les cas.

Les *Chief Executive Officers* s'efforcent de trouver un consensus sur les questions débattues entre les membres réunis

au sein du Comité Exécutif. Faute de parvenir à un consensus, les *Chief Executive Officers* sont autorisés à trancher la question. En cas de divergence sur une question fondamentale ou présentant un intérêt substantiel, le membre du Comité Exécutif ayant exprimé son désaccord sur cette question pourra

demander aux *Chief Executive Officers* qu'ils soumettent la question à l'avis des Présidents.

La durée du mandat des membres du Comité Exécutif est de cinq ans.

Composition du Comité Exécutif

| Nom | Age | Début de mandat | Fin de mandat | Fonction principale |
|---------------------------------|-----|-----------------|---------------|---|
| Philippe Camus | 55 | 2000 | 2005 | <i>Chief Executive Officer</i> |
| Rainer Hertrich | 54 | 2000 | 2005 | <i>Chief Executive Officer</i> |
| François Auque | 47 | 2000 | 2005 | Directeur de la Division Espace |
| Ralph Crosby | 56 | 2002 | 2007 | Président et <i>chief executive officer</i> d'EADS North America |
| Thomas Enders | 45 | 2000 | 2005 | Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité |
| Francisco Fernández-Sainz | 58 | 2002 | 2007 | Directeur de la Division Avions de Transport Militaire |
| Noël Forgeard | 57 | 2000 | 2005 | Directeur de la division Airbus et Président et <i>chief executive officer</i> d'Airbus |
| Jean-Louis Gergorin | 57 | 2000 | 2005 | Directeur de la Coordination Stratégique |
| Jean-Paul Gut | 42 | 2000 | 2005 | Directeur d'EADS International |
| Gustav Humbert | 54 | 2000 | 2005 | <i>Chief Operating Officer</i> d'Airbus |
| Jussi Itävuori | 48 | 2002 | 2007 | Directeur des Ressources Humaines |
| Hans Peter Ring | 53 | 2002 | 2007 | <i>Chief Financial Officer</i> |
| Dietrich Russell ^(*) | 62 | 2000 | 2005 | Directeur de la Division Aéronautique |

^(*) Le Conseil d'administration du 5 mars 2004 a accepté la démission de Dietrich Russell, effective au 30 avril 2004. En plus de sa fonction actuelle d'un des deux *Chief Executive Officer* d'EADS, Rainer Hertrich exercera ces fonctions à compter du 1^{er} mai 2004.

Philippe Camus, *Chief Executive Officer*

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute société ».

Rainer Hertrich, *Chief Executive Officer*

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société ».

François Auque, Directeur de la Division Espace.

Il a rejoint Aerospatiale Matra en 1991 en qualité de directeur financier, après une carrière au sein du groupe Suez et de la Cour des Comptes. Il a exercé les fonctions de vice-président chargé des finances et de la stratégie d'Aerospatiale Matra, de directeur financier et de directeur général du groupe en charge des Satellites et a été membre du Directoire d'Aerospatiale Matra. M. Auque est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

(IEP) et est un ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Ralph D. Crosby Jr., Directeur d'EADS North America

Ancien Président de la branche Systèmes Intégrés de *Northrop Grumman Corporation*, Vice Président et Directeur Général de la Division Aviation Commerciale et de la division B-2 de la société. Titulaire d'une licence en sciences de la *Military Academy* aux Etats-Unis, d'une maîtrise en relations internationales de l'Institut Supérieur des Etudes Internationales à Genève et d'une autre en économie de l'université de Harvard.

Thomas Enders, Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité

Il a rejoint MBB/Dasa AG en 1991 après avoir exercé diverses fonctions dans différents instituts de recherche internationaux, auprès du Parlement Allemand et du Centre d'Analyse et de Prévision du ministère allemand de la Défense. Après plusieurs

années au sein de la direction marketing de la société, il est nommé Secrétaire Général de Dasa AG en 1995. De 1996 à 2000, il est responsable de la stratégie et de la technologie du groupe. M Enders est diplômé de l'université de Bonn et de l'université UCLA en Californie.

Francisco Fernández Sainz, Directeur de la Division Avions de Transport Militaire

Ancien Directeur Général de Airbus España, il est entré chez CASA en 1971 comme ingénieur et a ensuite occupé les diverses fonctions de Directeur de la Production (1975), Directeur de projet (1979), Directeur du développement technique à la Direction technique (1982), Vice Président en charge de la Production (1984) et Vice Président exécutif responsable des programmes (1997). M. Fernández Sainz est diplômé de l'ICADE (maîtrise en gestion des entreprises) et est un ingénieur aéronautique de haut rang.

Noël Forgeard, Président et Chief Executive Officer d'Airbus

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société ».

Jean-Louis Gergorin, Directeur de la Coordination Stratégique

M. Gergorin a débuté sa carrière au service du gouvernement français, devenant Directeur de Prévision au ministère des Affaires Etrangères et membre du comité franco-allemand en charge de la sécurité et de la défense. Il a ensuite rejoint le secteur privé où il a occupé des postes de direction stratégiques chez Matra Lagardère et d'Aerospatiale Matra. M. Gergorin est un ancien élève de l'Ecole Polytechnique (Paris) et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il fait également partie des anciens élèves du *Stanford Executive Program*.

Jean-Paul Gut, Directeur d'EADS International

Avant juillet 2000, Jean-Paul Gut était Président exécutif d'Aerospatiale Matra Lagardère International et directeur général du groupe, en charge de la Défense et du Transport Spatial chez Aerospatiale Matra. En mars 1998, il est nommé membre du Directoire du groupe Lagardère, responsable des opérations internationales et du secteur des Hautes Technologies. M. Gut est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP) et possède une maîtrise en économie.

Gustav Humbert, Chief Operating Officer d'Airbus

Ancien membre du Directoire de Dasa AG en charge de la division Avions commerciaux, M. Humbert est entré chez Messerschmitt-Bölkow-Blohm (MBB) en 1980 avant de devenir Président et *chief executive officer* de Daimler Benz Aerospace Airbus GmbH en 1994. Il est titulaire d'un diplôme de l'Université Technique de Hanovre en mécanique et technique de production et d'un Doctorat en ingénierie du département d'ingénierie mécanique de l'Université de Hanovre.

Jussi Itävuori, Directeur des Ressources Humaines

M. Itävuori a rejoint EADS en septembre 2001. Entré chez *Kone Corporation* en 1982, il est nommé en 1989 directeur des ressources humaines et membre du comité exécutif de *Kone Elevators*. En 1995, il devient membre du comité exécutif et directeur des ressources humaines de *Kone Corporation*. Il a servi en tant que pilote et officier dans l'Armée de l'Air Finlandaise. Il est titulaire d'une maîtrise d'économie de la *Vaasa School* en Finlande.

Hans Peter Ring, Chief Financial Officer

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société ».

Dietrich Russell, Directeur de la Division Aéronautique

Ancien *Chief Operating Officer* d'Airbus Industrie, M. Russell est entré chez Dasa AG 1995 en tant que membre du conseil d'administration responsable de la division Aéronautique. M. Russell est diplômé en économie et en ingénierie métallurgique et est titulaire d'un Doctorat d'ingénieur de l'Université Technique RWTH d'Aix-la-Chapelle. Il a travaillé pendant 24 ans pour le compte de Mannesmann avant de rejoindre Dasa AG.

2.1.5 Procédures de Contrôle Interne

2.1.5.1 Objet des Procédures de Contrôle Interne

L'une des missions fondamentales de la Direction consiste à favoriser l'émergence d'un environnement favorable au contrôle interne (« CI ») au sein d'EADS, en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Ce qui suit est une présentation sommaire des pratiques et procédures en vigueur au sein du Groupe destinées à :

- (i) permettre à EADS d'identifier et de réagir face à des risques significatifs, qu'il s'agisse de risques opérationnels, financiers ou liés au respect des procédures et réglementations applicables, au sein de l'organisation du Groupe ;
- (ii) assurer la qualité de la transmission des informations financières, notamment grâce à la conception et la mise en œuvre de procédures destinées à favoriser des flux d'informations pertinentes et fiables, transmises en temps utile ; et
- (iii) assurer le respect des lois et réglementations applicables au Groupe ainsi que des procédures internes en vigueur au sein du Groupe.

Malgré la qualité de leur conception, les systèmes de CI comportent des limites, telles que leur vulnérabilité à des manœuvres visant à contourner ou à enfreindre les contrôles en vigueur. Par conséquent, il n'est possible de garantir la pleine efficacité des procédures de CI du Groupe, malgré tous les soins et efforts déployés en ce sens.

2.1.5.2 Présentation de la Structure du Contrôle Interne

La responsabilité générale de l'environnement du CI du Groupe incombe au Conseil d'administration d'EADS. Les *Chief Executive Officers* d'EADS et le *Chief Financial Officer* d'EADS, ainsi que le Comité Exécutif, sont chargés de veiller à l'application des procédures de CI dans tout le Groupe, sous la supervision du Comité d'Audit de la Société. L'exercice des fonctions de contrôle journalier est délégué aux Divisions du Groupe (Airbus, MTAD, DS, Aéronautique, Espace) et à ses unités opérationnelles. Les acteurs et les structures intervenant dans des procédures spécifiques du CI du Groupe sont identifiés au paragraphe 2.1.5.3 ci-dessous, qui présente une description de ces procédures.

Interaction avec les Principes de Gestion en Vigueur au sein d'EADS

Le cadre du CI du Groupe est étroitement imbriqué dans les procédures de gestion du Groupe dont il suit les principes directeurs.

L'un des principes directeurs de gestion du Groupe est la délégation des responsabilités et pouvoirs aux unités opérationnelles. Ce principe de subsidiarité implique une nette séparation des responsabilités entre le siège d'EADS et les Divisions ou les unités opérationnelles. Le siège d'EADS définit les objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe et assume la responsabilité ultime des orientations suivies par le Groupe. Les Divisions et unités opérationnelles conservent la responsabilité de l'ensemble des décisions opérationnelles et des activités entrant dans leur périmètre d'intervention.

La Direction doit disposer d'une bonne visibilité des facteurs nécessaires à la prise de décisions stratégiques. Des procédures et des outils de reporting ont été instaurés, non seulement pour améliorer cette visibilité mais aussi pour permettre à la Direction de veiller à l'application régulière des procédures de CI dans toute l'organisation. Dans le cadre de ces procédures de reporting, les opérations, activités et risques substantiels (notamment ceux dépassant les seuils prédéfinis) doivent être portés à la connaissance des niveaux hiérarchiques compétents de l'organisation.

Sources et Normes des Procédures de Contrôle Interne

Les politiques, procédures et seuils qui constituent l'environnement du CI d'EADS sont communiqués à l'ensemble du Groupe au moyen :

- d'aides-mémoire (ex. « Principes et responsabilités de gestion d'EADS », « Aide-mémoire de contrôle financier »),
- de manuels (ex. « Procédures relatives à la trésorerie », « Manuel de comptabilité », « Manuel de présentation des rapports ») et
- de directives (ex. « Politique de financement »).

Des règles internes écrites régissent le fonctionnement des principaux responsables du système de CI d'EADS, à savoir (i) le Conseil d'administration, y compris son Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations, (ii) le Comité Exécutif et (iii) le Comité Commercial et le Comité des Fusions et Acquisitions. Les procédures de CI suivies par certaines filiales et entreprises communes proviennent des pactes d'actionnaires applicables à ces entités. Parmi les normes externes qui ont influencé le système de CI d'EADS figurent le « Contrôle interne – Cadre général » défini par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO ») ainsi que des normes spécifiques au secteur industriel telles que celles qui sont définies par l'*International Standards Organization* (« ISO »).

2.1.5.3 Présentation des Procédures Spécifiques de Contrôle Interne

Le Groupe a mis en oeuvre un système de CI visant à garantir de manière raisonnable au Conseil d'administration, aux *Chief Executive Officers* et au *Chief Financial Officer* que les risques liés aux activités du Groupe sont gérés conformément aux politiques et procédures établies par EADS. Le présent rapport se concentre sur les procédures de CI définies par le siège du Groupe et auxquelles les filiales du Groupe sont soumises. Certaines filiales comme Airbus et des entreprises communes telles que MBDA ont mis en place des systèmes de CI spécifiquement adaptés à leurs activités et conçus en conformité avec le cadre général du CI du Groupe. La continuité avec le cadre général défini par EADS est notamment garantie par la présence d'EADS au sein des organes de surveillance et de direction de ces entités affiliées (ex. Comité des actionnaires d'Airbus, conseil d'administration de MBDA).

Ce qui suit est une description des CI du Groupe relatifs au suivi des risques susceptibles d'affecter de manière significative la situation financière et les résultats des activités d'EADS⁽¹⁾. Voir « Partie 2/1.5 Facteurs de Risque » et « 1.1.7 Gestion des Risques de Marché », pour plus d'informations sur ces risques ainsi que sur les autres risques auxquels le Groupe est exposé.

Contrôles et Procédures en Matière de Reporting Financier

Le cœur du CI du Groupe repose sur des procédures destinées à assurer la fiabilité des comptes et des autres informations financières utilisés par la Direction et communiqués aux investisseurs. Ces procédures s'inscrivent dans le cadre d'un modèle de contrôle financier englobant la planification stratégique, la planification opérationnelle, les évaluations et le reporting, les décisions et actions ainsi que la communication financière. Cette approche intégrée de la planification et du reporting vise à améliorer la communication interne et la transparence entre services et unités opérationnelles du Groupe, qui sont essentielles à la préparation d'états financiers exacts et fiables.

⁽¹⁾ Ce rapport ne constitue donc pas une description exhaustive de l'ensemble des procédures de contrôle interne d'EADS.

Procédures de Consolidation – Reporting Financier Externe

Le modèle de contrôle financier définit les procédures de planification et de reporting applicables à l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe ainsi que les responsabilités du *Chief Financial Officer*, chargé du développement, de l'application et de la surveillance de ces procédures. L'une des principales tâches incombant au *Chief Financial Officer* consiste à superviser la préparation des comptes consolidés d'EADS, effectuée sous le contrôle direct du *chief accounting officer*. Ce dernier est chargé de l'application des systèmes et règles de consolidation du Groupe et de la définition des politiques comptables, des règles de reporting et des directives financières au niveau du Groupe permettant d'assurer la cohérence et la qualité des informations financières transmises par les unités opérationnelles et les Divisions. Les pratiques comptables d'EADS sont décrites dans un manuel de comptabilité agréé par les auditeurs de la Société. Toute modification du manuel de comptabilité d'EADS est soumise à l'approbation des *chief accounting officers* et, lorsqu'il s'agit de modifications importantes, du *Chief Financial Officer* ou du Conseil d'administration (sur la base des recommandations du Comité d'Audit).

Le contrôle du reporting financier est assuré, non seulement par l'élaboration de systèmes et de politiques comptables à l'échelle du Groupe, mais également par une procédure organisée de remontée ponctuelle d'informations fiables en provenance des unités soumises au reporting. Le processus de reporting est décrit brièvement ci-dessous :

Les services comptables des unités opérationnelles enregistrent les informations en utilisant le logiciel de consolidation comptable du Groupe et en suivant les principes comptables exposés dans la procédure comptable commune au Groupe. Les comptables du siège responsables de chaque Division assurent la surveillance et la vérification du travail des services comptables des unités opérationnelles concernées. Les comptables des Divisions fournissent également un appui direct aux unités opérationnelles afin de veiller à ce que les pratiques comptables du Groupe soient appliquées de manière satisfaisante.

Au cours de chaque cycle de reporting, les *Chief Financial Officers* de chaque unité opérationnelle rencontrent fréquemment le responsable de la comptabilité d'EADS afin de s'entretenir des informations financières communiquées par les unités opérationnelles.

Avant d'être communiqués au public et d'être ensuite soumis à l'approbation des actionnaires, les comptes consolidés sont vérifiés par les auditeurs de la Société, examinés par le Comité d'Audit et soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Présentation des Rapports de Gestion Interne

En dehors de leur utilisation dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de la Société, les pratiques et procédures de reporting financier sont également conçues pour fournir fréquemment à la Direction (au moins une fois par mois) des informations de gestion orientées vers la prise de décisions dans le cadre du contrôle de la performance opérationnelle du Groupe. Lesdites informations comprennent des rapports réguliers sur les liquidités et la trésorerie, ainsi que d'autres informations financières utilisées pour la planification d'opérations stratégiques ainsi que le contrôle et la supervision des risques économiques liés aux activités du Groupe.

Procédures de Surveillance des Obligations Hors-Bilan

Au sein du Groupe, les engagements hors-bilan proviennent principalement des contrats de bail, de l'octroi de garanties et de contentieux en cours ou probables. Les unités opérationnelles et les Divisions sont tenues d'enregistrer ou de fournir des informations sur toutes les garanties financières pour alimenter un système destiné à en assurer le suivi. Les garanties dont les montants dépassent un certain seuil prédéfini doivent être approuvées par le *Chief Financial Officer*, les *Chief Executive Officers* ou le Conseil d'administration, selon le cas.

La Direction perfectionne actuellement des procédures de suivi du niveau d'exposition lié à certains engagements hors-bilan dans l'ensemble du Groupe. En particulier, un système spécifique de suivi des garanties est en cours de mise en œuvre afin de surveiller l'exposition aux risques encourus au titre des garanties consenties dans le Groupe.

Pour Airbus et les entreprises communes telles que MBDA qui font l'objet d'un contrôle conjoint, le siège d'EADS se procure des informations de synthèse sur son exposition au titre des engagements hors-bilan liés aux garanties consenties, à partir de rapports réguliers portant sur cette exposition dont il est débattu aux comités financiers d'Airbus et de MBDA.

Autres Contrôles et Procédures Significatifs

Procédures de Gestion de Trésorerie

Les procédures de gestion de trésorerie définies par le service central de trésorerie au siège d'EADS améliorent la capacité de la Direction à identifier et évaluer les risques de liquidité, de change ainsi que les risques de taux d'intérêt. Les filiales contrôlées au sein du Groupe sont soumises aux procédures de gestion centralisée de la trésorerie. A titre d'exemple, en plus des contacts réguliers au niveau opérationnel, des réunions du comité de trésorerie d'Airbus auxquelles participent le Trésorier d'EADS, les *chief financial officers* ou le trésorier d'Airbus et le trésorier de BAE (et/ou son représentant), se tiennent régulièrement afin de contrôler l'exposition d'Airbus aux risques de change et de taux d'intérêt ainsi que ses pratiques de couverture, de

financement, de ventes et de financement de projets. Des procédures de contrôle analogues sont en vigueur au sein des entités détenues conjointement comme MBDA.

- **Gestion des Liquidités.** Le maintien de liquidités destinées au financement de l'activité constitue l'une des principales missions du service central de la trésorerie. La planification de l'état de la trésorerie et les rapports du service central de la trésorerie établis tous les mois, en association avec le service du contrôle de gestion, fournissent à la Direction les informations nécessaires pour contrôler l'état de la trésorerie du Groupe et mettre en œuvre les mesures nécessaires permettant d'assurer sa liquidité globale. Voir « 1.1.6 Liquidité et Ressources en Capital ».

Afin d'assurer les niveaux de liquidité visés et de protéger sa trésorerie, le Groupe a instauré un système de mise en commun de la trésorerie (*cash pooling*) alimenté par un système de collecte quotidienne des liquidités des filiales contrôlées vers des comptes gérés pour le Groupe. Des procédures de prévention de fraude sur les paiements sont en voie d'établissement au sein de l'ensemble du Groupe.

- **Gestion de Couverture.** Les opérations commerciales donnent lieu à de fortes expositions aux risques de change et de taux d'intérêt, voir « 1.1.7 Gestion des Risques de Marché — Risques de Change » et « Partie 2/1.5.1 Risques de Marché — Exposition au Risque de Change ». Une politique de couverture au sein du Groupe est définie et mise à jour régulièrement par le Conseil d'administration. Afin de veiller à ce que les opérations de couverture soient réalisées conformément à la politique de couverture du Groupe, celles-ci sont effectuées par le service central de la trésorerie. Ce service effectue une analyse permanente du risque et propose des mesures appropriées aux unités opérationnelles et aux Divisions en matière de gestion des risques de change et de taux d'intérêt. Il incombe aux filiales de calculer, de mettre à jour et de surveiller leur exposition aux risques de change et de taux d'intérêt et d'en rendre compte chaque mois au service central de la trésorerie, conformément aux procédures de trésorerie établies.

Une part importante de l'exposition du Groupe au risque de change est liée aux activités d'Airbus, dont la politique de couverture est placée sous la responsabilité du Comité des actionnaires d'Airbus. Le Comité de trésorerie d'Airbus assure le suivi de l'exposition aux risques de change et décide de la mise en œuvre détaillée de la politique de couverture d'Airbus. Cependant, les opérations de couverture elles-mêmes sont exécutées par le service central de la trésorerie.

Fusions et Acquisitions

S'agissant des opérations de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements du Groupe, la Direction a mis en place des procédures d'examen et d'approbation centralisées au niveau du siège d'EADS. Les procédures de CI imposent que soient examinées, avant leur approbation, toutes les opérations de fusions et d'acquisitions par un Comité des Fusions et Acquisitions pour le compte du Comité Exécutif. Le Comité des Fusions et Acquisitions est présidé par le responsable de la coordination stratégique et se compose du *Chief Financial Officer* et des directeurs responsables des opérations de fusions et d'acquisitions et du contrôle de gestion au niveau du siège d'EADS. Le service des affaires juridiques est représenté de façon permanente au Comité des Fusions et Acquisitions et des représentants d'autres services sont invités ponctuellement à participer à certaines réunions.

Les projets qui ne sont pas considérés comme stratégiques et qui portent sur des opérations d'un montant inférieur à un seuil prédéfini sont soumis à l'examen et à l'approbation du Comité des Fusions et Acquisitions. Les projets stratégiques portant sur des opérations d'un montant élevé doivent être approuvés soit par les *Chief Executive Officers*, soit par le Conseil d'administration, selon les critères définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Les rôles et responsabilités spécifiques du Comité des Fusions et Acquisitions sont définis dans un corps de règles internes adoptées par le Comité Exécutif. Cette procédure d'examen et d'approbation des projets est mise en œuvre lors des quatre étapes critiques de la procédure de revue de toute opération de fusion ou d'acquisition. Cette procédure débute par une analyse de l'opportunité stratégique de l'opération et de la définition de son cadre juridique et s'achève par un examen final de l'ensemble de l'opération.

Contrats Commerciaux/Activité de Vente

Les contrats commerciaux auxquels est partie EADS ou l'une de ses filiales opérationnelles sont susceptibles d'exposer le Groupe à des risques financiers, des risques d'exploitation et des risques juridiques importants. Pour maîtriser ces risques, la Direction a élaboré des procédures d'examen des propositions de contrat afin d'éviter qu'EADS ou toute société du Groupe ne soit partie à des contrats commerciaux importants l'exposant à un risque trop élevé ou incompatible avec ses objectifs globaux. Ces procédures comprennent (i) des seuils et des critères établis par le Conseil d'administration visant à déterminer le profil de risque et de rentabilité des contrats envisagés et (ii) un processus de validation préalable des contrats jugés à haut risque.

Les contrats d'un montant inférieur au seuil défini doivent être approuvés par le *Chief Financial Officer*. Ceux qui sont réputés à haut risque doivent être soumis à un Comité Commercial

permanent (au sein duquel le *Chief Financial Officer* et le responsable d'EADS International siègent en qualité de membre permanent). Ce comité est chargé d'examiner les propositions et de recommander une décision aux *Chief Executive Officers*. Son rôle et ses responsabilités spécifiques sont définis dans un ensemble de règles internes adoptées par le Comité Exécutif.

Dans le cas d'Airbus, les contrats sont approuvés conformément à une politique de gouvernement d'entreprise propre à Airbus, largement inspirée des directives du Groupe. Certains contrats d'Airbus doivent cependant être examinés par le Comité Commercial d'EADS si leur montant est supérieur à des seuils spécifiques. En règle générale, dès lors qu'EADS partage le contrôle d'une filiale avec un tiers, le Comité Commercial est chargé de déterminer la position d'EADS au sujet des contrats commerciaux proposés.

- **Financement des ventes.** Dans le cadre de certains contrats commerciaux, le Groupe peut être amenée à conclure des accords de financement de ventes. S'agissant du financement des ventes d'Airbus, un budget annuel est établi selon le processus de planification opérationnelle du Groupe, puis est validé par le Comité des actionnaires d'Airbus. Le Comité de trésorerie d'Airbus approuve les opérations de financement des ventes au cas par cas, conformément à ses directives d'évaluation des risques. Voir « 1.1.6 Liquidité et Ressources en Capital – Financement des Ventes » et « Partie 2/1.5.1 Risques de Marché – Exposition au Risque Lié au Financement des Ventes ».

Approvisionnement

Un groupe de la taille et de la complexité d'EADS requiert une politique d'approvisionnement commune afin de tirer le meilleur parti des synergies et de minimiser les inefficacités du processus d'approvisionnement. Pour que l'approvisionnement du Groupe puisse être assuré efficacement et dans le respect des règles d'éthique, un ensemble de procédures d'achats groupés s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie d'approvisionnement commune a été établie et est mise en oeuvre par le responsable de l'approvisionnement et le comité des directeurs chargés de l'approvisionnement.

Fonctions de Contrôle Interne Spécialisées

Audit Interne

Des audits internes sont réalisés par le service de l'audit d'EADS sous la direction du Secrétaire Général de la Société. Se fondant sur un plan d'audit annuel approuvé et sur une évaluation globale des risques auxquels sont exposées les diverses activités du Groupe, le service d'audit du Groupe (i) examine les processus d'exploitation afin d'identifier des moyens d'améliorer la gestion des risques et l'efficacité opérationnelle et (ii) veille au respect des obligations légales, des politiques internes, des

directives et procédures régissant les processus en vigueur (ex. conformité avec les procédures comptables internes du Groupe). L'audit interne comprend également des vérifications *ad hoc*, effectuées sur demande de la Direction, visant les risques actuels (par exemple, soupçons d'activités illégales) et futurs (par exemple, gestion des contrats).

Contrôle de Gestion

Les tâches fondamentales de planification, de suivi et de reporting qui incombent au service de contrôle de gestion offrent à celui-ci une vision d'ensemble du Groupe. De ce fait, le service de contrôle de gestion est également appelé à interagir avec d'autres services du siège afin de s'assurer que des activités telles que les opérations de fusions et d'acquisitions et d'approvisionnement sont menées conformément à la politique et à la stratégie du Groupe. Cette vision d'ensemble dont dispose le service de contrôle de gestion lui confère un rôle à part entière dans le processus d'évaluation des risques. Par ailleurs, le service de contrôle de gestion est chargé de gérer la couverture d'assurance du Groupe.

Respect des Lois et Réglementations

Le Groupe est soumis à de nombreux régimes juridiques dans chacune des juridictions dans lesquelles il exerce ses activités. La Direction des affaires juridiques d'EADS, en collaboration avec les services juridiques des différentes Divisions et unités opérationnelles, est chargée de veiller à la bonne application des procédures destinées à garantir que le Groupe exerce ses activités dans le respect des lois, réglementations et autres obligations applicables. Elle supervise également toutes les procédures contentieuses affectant le Groupe et s'assure que les actifs du Groupe, notamment ceux qui portent sur la propriété intellectuelle, sont efficacement protégés d'un point de vue juridique. La Direction des affaires juridiques participe directement aux principaux stades du contrôle. Elle intervient, par exemple, dans les aspects juridiques des opérations de fusions et d'acquisitions et dans l'examen et l'approbation des contrats commerciaux.

La Direction des affaires juridiques joue, avec le Secrétaire Général de la Société, un rôle essentiel dans la création et l'administration (i) des procédures fixant le cadre du gouvernement d'entreprise au sein d'EADS et (ii) de la documentation juridique qui est relative aux délégations de pouvoirs et de responsabilités et qui détermine le cadre de la gestion et du CI en vigueur au sein du Groupe.

2.1.5.4 Perspectives d'Avenir des Contrôles Internes

L'ensemble du dispositif de CI est actuellement soumis à un processus global d'examen et d'évaluation, mené en coordination avec des consultants extérieurs. Par conséquent, l'environnement du CI décrit dans le présent document est amené à évoluer dans les prochaines années.

En particulier, le processus d'examen du CI et de la gestion des risques vise à :

- assurer le respect des normes néerlandaises, qu'elles soient déjà en vigueur ou qu'elles doivent être adoptées à l'avenir, en particulier dans le cadre du Code néerlandais du gouvernement d'entreprise, sans toutefois déroger aux réglementations allemande, française, espagnole et américaine ;
- préparer le Groupe à être conforme aux normes définies par la Loi Sarbanes-Oxley relatives au CI et portant sur les procédures et contrôles de reporting et de communication financière;
- identifier les points faibles du CI existant au sein du Groupe et proposer des améliorations des procédures de gestion des risques ;
- permettre au Groupe de gérer et de minimiser les risques de dysfonctionnement de son dispositif de contrôle des risques ; et
- fusionner la documentation sur les procédures de contrôle et leur analyse afin d'établir un système consolidé de gestion des risques (intégrant les états financiers, le suivi du respect des normes et réglementations applicables et l'appréciation des risques d'exploitation).

2.2 Intérêts des Administrateurs et des Dirigeants

2.2.1 Rémunération et Avantages en Nature Accordés aux Administrateurs et aux Principaux Dirigeants

La politique de rémunération d'EADS vise à attirer et fidéliser les talents qui contribueront au succès commercial du Groupe. La politique de rémunération d'EADS est dès lors conçue pour privilégier ce que le Groupe désire valoriser et récompenser.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs non-membres du Comité Exécutif et d'administrateurs membres du Comité Exécutif.

Rémunération des Administrateurs

Les administrateurs non-membres du Comité Exécutif reçoivent une rémunération cible totale cumulée d'un montant de 900 000 euros pour une année pleine. Cette rémunération cible se compose (i) d'une part fixe s'élevant à 30 000 euros par administrateur et 60 000 euros par *Chairman*, (ii) de jetons de présence pour participation aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des comités du Conseil d'administration (si ces réunions de comités ont lieu à des dates différentes de celles du Conseil d'administration) (5 000 euros par administrateur et 10 000 euros par *Chairman*, par réunion) et (iii) d'une part variable composée d'une participation aux résultats calculée sur la base du résultat d'exploitation avant impôts et charges d'intérêt (EBIT*) du groupe EADS, de 50 000 euros par administrateur et de 100 000 euros par *Chairman* en cas de réalisation à 100% des objectifs. Les règles de calcul des

participations aux résultats des administrateurs non-membres du Comité Exécutif sur la base de l'EBIT* du Groupe sont les mêmes que pour les membres du Comité Exécutif (voir ci-dessous « Rémunération des Membres du Comité Exécutif »). Les administrateurs non-membres du Comité Exécutif ne bénéficient pas d'indemnités de départ.

Les administrateurs membres du Comité Exécutif ne reçoivent ni jetons de présence pour participation aux réunions du Conseil d'administration, ni aucune rémunération spécifique en qualité d'administrateur en sus de leur rémunération perçue en qualité de membre du Comité Exécutif (voir ci-dessous « Rémunération des Membres du Comité Exécutif »). Les administrateurs membres du Comité Exécutif ont le droit de souscrire aux plans d'options de souscription d'actions (voir « 2.3.3 Options Consenties aux Salariés ») et de participer aux plans d'actionnariat salarié en leur qualité de salariés éligibles (voir également « 2.3.2 Offres d'Actions aux Salariés »). En outre, les administrateurs membres du Comité Exécutif ont droit à une retraite.

Les montants des différents éléments constitutifs de rémunérations versées aux administrateurs membres du Comité Exécutif et aux administrateurs non-membres du Comité Exécutif au cours de l'exercice 2003, ainsi que certaines informations supplémentaires telles que le nombre d'options de souscription d'actions octroyées et les droits à la retraite auxquels peuvent prétendre les administrateurs membres du Comité Exécutif sont présentés dans les « Notes Annexes aux Comptes Sociaux de la Société – Note 9 : Rémunérations ».

Les administrateurs membres du Comité Exécutif ont également droit à des primes en cas de départ initié par la Société. Le montant de ces primes de départ varie en fonction du type de contrat (contrats à durée déterminée de cinq ans donnant droit à une rémunération intégrale jusqu'à la fin de la période contractuelle à laquelle s'ajoute une indemnité d'un montant maximum de 18 mois de rémunération cible ou contrats à durée indéterminée donnant droit à une indemnité d'un montant maximum de 24 mois de rémunération cible).

A la date du présent document, les membres du Conseil d'administration (y compris ceux également membres du Comité Exécutif) détiennent un total de 39 788 actions EADS (hors titres détenus par le biais d'OPCVM).

Rémunération des Membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif, comprenant les administrateurs membres du Comité Exécutif mais également les membres du Comité Exécutif non-membres du Conseil d'administration, perçoivent une rémunération cible totale cumulée d'un montant de 12 294 955 euros sur la base d'une année pleine. Cette rémunération cible se compose à 50 % d'une part fixe et à 50 % d'une part variable (en pratique, la part variable peut représenter plus de 50 % de la rémunération totale en cas de dépassement des objectifs). La part variable est calculée sur la base de deux composants égaux : (i) une

participation aux résultats calculée sur la base du résultat d'exploitation avant impôts et charges d'intérêt (EBIT*) du Groupe (à partir de 2004, un indicateur de trésorerie sera introduit à hauteur de 25 % en complément de l'EBIT*) et (ii) un bonus correspondant à la réalisation d'objectifs personnels.

Le montant total des rémunérations versées de manière directe ou indirecte par EADS et toutes les sociétés du Groupe aux deux *Chief Executive Officers* de la Société, M. Philippe Camus et M. Rainer Hertrich, au cours de l'exercice 2003, s'élève à 1 963 500 euros chacun.

2.2.2 Options Accordées aux Deux Chief Executive Officers

Voir ci-dessous « 2.3.3 Options Consenties aux Salariés ».

2.2.3 Conventions Réglementées

EADS étant une société de droit néerlandais, les articles L.225-38 à L.225-43 et L.225-86 à L.225.91 du Code de commerce français relatifs aux conventions réglementées ne lui sont pas applicables.

L'Article 2 :146 du code civil néerlandais prévoit les dispositions suivantes : « Sauf stipulation contraire des statuts, une société (*naamloze vennootschap*) sera représentée par les membres de son conseil de surveillance pour toutes les questions donnant lieu à un conflit d'intérêt entre la société et un ou plusieurs des membres de son conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires aura à tout moment pouvoir de désigner une ou plusieurs personnes à cette fin ». Dans le cas d'EADS, les Statuts prévoient des dispositions différentes puisqu'ils autorisent le Conseil d'administration à représenter la Société pour toutes les questions où elle se trouve en conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2003, aucune convention n'a été conclue entre la Société et l'un des membres de son Conseil d'administration ou de ses principaux dirigeants ou encore avec un actionnaire détenant plus de 5 % des droits de vote de la Société, autres que des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Pour une description des relations entre la Société et ses principaux actionnaires, voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les Principaux Actionnaires ».

Comme stipulé au paragraphe « Partie 2/3.1.3.1 Obligations d'Information Permanente », la Société a l'obligation, en vertu de la loi financière espagnole, de transmettre à la CNMV certaines informations relatives à toute opération réalisée avec toute partie intéressée.

2.2.4 Prêts et Garanties

EADS n'a accordé aucun prêt à ses administrateurs ni aux membres de son Comité Exécutif.

2.3 Participation et Intéressement

2.3.1 Plans de Participation et d'Intéressement Existant en Faveur des Salariés

La politique de rémunération d'EADS est étroitement liée à la réalisation des objectifs des employés individuellement et de l'entreprise, tant au niveau des Divisions qu'au niveau du Groupe. Un plan d'options de souscription d'actions pour les dirigeants du groupe EADS a été mis en place (voir « — Options Consenties aux Salariés ») et les employés se sont vus offrir des actions à des conditions favorables au moment de l'introduction en bourse de la Société (voir « — Offres d'Actions aux Salariés »).

Conformément à la législation française, EADS France met en oeuvre des accords de participation et des accords d'intéressement spécifiques afin d'octroyer des primes aux salariés sur la base de l'amélioration de la productivité ou sur la base d'objectifs administratifs ou techniques.

La politique salariale d'EADS Deutschland GmbH est, dans une large mesure, marquée par une grande souplesse et est fortement liée aux résultats d'exploitation de la société, à l'augmentation de valeur de cette dernière et à la réalisation d'objectifs individuels.

Il n'existe actuellement aucune disposition légale ou aucun accord de participation en faveur des employés d'EADS CASA. Par ailleurs, le personnel technique et l'équipe dirigeante perçoivent une rémunération liée aux bénéfices de l'entreprise, sous réserve de la réalisation des objectifs de la Société et des objectifs de performance individuels.

2.3.2 Offres d'Actions aux Salariés

Dans le cadre de son introduction en bourse, EADS a offert à ses salariés éligibles environ 1,5 % de son capital social après introduction en bourse. Cette offre aux salariés, portant sur un maximum de 12 222 385 actions, comprenait une formule permettant aux salariés éligibles de bénéficier d'un effet de levier. Dans le cadre de cette formule, l'investissement était constitué par l'apport personnel payé par le salarié plus un montant résultant d'un contrat de swap de la société gestionnaire des fonds pour cette formule égal à 9 fois le montant payé. Les salariés éligibles se sont vus offrir des actions au prix de 15,30 euros, soit le prix de l'offre au public, moins une décote de 15 %.

L'offre réservée aux salariés était ouverte aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient titulaires de contrats de travail français, allemand ou espagnol ; et
- étaient salariés de sociétés de droit français, allemand ou espagnol dans lesquelles EADS détenait (i) la majorité du capital, ou (ii) au moins 10 % du capital social, pour autant qu'EADS ait désigné ces sociétés à participation minoritaire comme éligibles.

Suivant que le salarié a acquis les actions par le biais d'un plan français, allemand ou espagnol, directement ou par le biais d'un FCPE, le salarié n'a pas le droit de vendre ses actions pour une des périodes de blocage suivantes : 18 mois, 3 ans, 5 ans ou 6 ans.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 11 769 259 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 21 septembre 2000.

En octobre 2001, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 017 894 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB, le 8 octobre 2001, sous le n° 01-1200 et note d'opération définitive visée par la COB, le 13 octobre 2001, sous le n° 01-1209) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Afrique du Sud, en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, au Maroc, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe ont été offertes au prix de 10,70 euros par action.
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 10,70 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 017 894 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2001.

En octobre 2002, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 022 939 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB le 30 septembre 2002, sous le n° 02-1062 et note d'opération définitive visée par la COB le 11 octobre 2002, sous le n° 02-1081) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe ont été offertes au prix de 8,86 euros par action.
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 7,93 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 022 939 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 4 décembre 2002.

En octobre 2003, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 027 996 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

L'offre réservée aux salariés (note d'opération visée par la COB le 25 septembre 2003 sous le numéro 03-836) était ouverte aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe ont été offertes au prix de 12,48 euros par action.
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 12,48 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 1 686 682 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2003.

2.3.3 Options Consenties aux Salariés

Lors de ses réunions du 26 mai 2000, du 20 octobre 2000, du 12 juillet 2001, du 9 août 2002 et du 10 octobre 2003, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage des habilitations qui lui ont été données par les assemblées générales du 24 mai 2000, du 10 mai 2001 et du 6 mai 2003, a approuvé l'octroi d'options de souscriptions d'actions de la Société. Les principales caractéristiques de ces options sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| | Première tranche | Deuxième tranche |
|---|--|--|
| Date de l'assemblée générale | 24 mai 2000 | 24 mai 2000 |
| Date de la réunion du Conseil d'administration | 26 mai 2000 | 20 octobre 2000 |
| Nombre d'options octroyées | 5 324 884 | 240 000 |
| Nombre d'options restantes en circulation | 5 060 400 | 240 000 |
| dont : actions pouvant être souscrites par des administrateurs et des membres de l'équipe dirigeante | 720 000 | 60 000 |
| Nombre total de salariés éligibles | Environ 850 | 34 |
| Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées | 50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de la date d'attribution des options. Les options ne peuvent pas être exercées pendant une période de 3 semaines qui précède chaque assemblée générale des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des données trimestrielles. | 50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de la date d'attribution des options. Les options ne peuvent pas être exercées pendant une période de 3 semaines qui précède chaque assemblée générale des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des données trimestrielles. |
| Date d'expiration | Dixième anniversaire d'attribution des options | Dixième anniversaire d'attribution des options |
| Prix d'exercice | 20,90 € | 20,90 € |
| Nombre d'options exercées | 0 | 0 |
| | Troisième tranche | Quatrième tranche |
| Date de l'assemblée générale | 10 mai 2001 | 10 mai 2001 |
| Date de la réunion du Conseil d'administration | 12 juillet 2001 | 9 août 2002 |
| Nombre d'options octroyées | 8 524 250 | 7 276 700 |
| Nombre d'options restantes en circulation | 7 818 725 | 7 205 975 |
| dont : actions pouvant être souscrites par : | | |
| — M. Philippe Camus | 135 000 | 135 000 |
| — M. Rainer Hertrich | 135 000 | 135 000 |
| — les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2001 (troisième tranche) et de l'année 2002 (quatrième tranche) | 738 000 | 808 000 |

| | Troisième tranche | Quatrième tranche |
|--|--|--|
| Nombre total de bénéficiaires éligibles | Environ 1 650 | Environ 1 562 |
| Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées | 50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de la date d'attribution des options. Les options ne peuvent pas être exercées pendant une période de 3 semaines qui précède chaque assemblée générale des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des données trimestrielles. | 50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de la date d'attribution des options. Les options ne peuvent pas être exercées pendant une période de 3 semaines qui précède chaque assemblée générale des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des données trimestrielles. |
| Date d'expiration | Dixième anniversaire d'attribution des options | Dixième anniversaire d'attribution des options |
| Prix d'exercice | 24,66 € | 16,96 € |
| Nombre d'options exercées | 0 | 0 |
| | Cinquième Tranche | |
| Date de l'assemblée générale | 6 mai 2003 | |
| Date de la réunion du Conseil d'administration | 10 octobre 2003 | |
| Nombre d'options susceptibles d'être souscrites | 7 563 980 | |
| Nombre d'options en circulation | 7 563 980 | |
| dont : actions susceptibles d'être souscrites par : | | |
| — M. Philippe Camus | 135 000 | |
| — M. Rainer Hertrich | 135 000 | |
| — les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2003 | 808 000 | |
| Nombre total de bénéficiaires éligibles | Environ 1 491 | |
| Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées | 50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de la date d'attribution des options. Les options ne peuvent pas être exercées pendant une période de 3 semaines qui précède chaque assemblée générale des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des données trimestrielles. | |
| Date d'expiration | Dixième anniversaire d'attribution des options | |
| Prix d'exercice | 15,65 € | |
| Nombre d'options exercées | 0 | |
| Nombre d'options annulées au cours de l'année 2003 | 0 | |

(*) pour plus d'information sur les options accordées aux administrateurs également membres du Comité Exécutif, se reporter à la « Notes Annexes aux Comptes Sociaux de la Société – Note 9 : Rémunérations ».

3.1 Perspectives Financières pour 2004

Chiffre d'affaires

En 2004, la Société vise un chiffre d'affaires stable de l'ordre de 29 à 30 milliards d'euros pour cette quatrième année consécutive de faiblesse économique. La croissance des activités de défense devrait compenser le recul du chiffre d'affaires enregistré par Airbus, imputable à la faiblesse du dollar américain et à un léger repli des livraisons d'appareils.

L'objectif de chiffre d'affaires pour 2004 se base sur l'hypothèse d'un fléchissement plus important du dollar US par rapport à 2003 (taux Euro-dollar US de 1,20 contre taux Euro-dollar US de 1,10) pour le calcul de la part de chiffre d'affaires qui est naturellement couvert par les achats libellés en dollars US (ce qui représente approximativement le tiers du total du chiffre d'affaires d'EADS).

Après un audit approfondi de son carnet de commandes, Airbus prévoit en 2004 la livraison de près de 300 appareils, contre 305 en 2003. Grâce à une gestion prudente de ses commandes fermes, Airbus dispose de la souplesse nécessaire pour faire face à des événements imprévus et pour cantonner le financement de ses ventes dans des limites strictes.

Il est prévu que le chiffre d'affaires de la Division Espace sera à peu près stable en 2004, soutenu par un carnet de commandes très fourni (dont dix satellites de télécommunications civils). A moyen terme, sa croissance devrait être dynamisée par des programmes de grande envergure, tels que le contrat Paradigm d'une valeur de 2,5 milliards de livres sterling (fourniture de services de communications sécurisées de Skynet 5 pour le compte du Ministère de la Défense Britannique) ou encore des opportunités telles que la conception, la livraison et l'exploitation de Galileo, système européen de navigation par satellite.

Il est prévu que l'accélération des programmes de défense dans les autres Divisions (Aviation de Transport Militaire, Aéronautique, Systèmes de Défense et de Sécurité) stimule la croissance du chiffre d'affaires. L'A400M, les hélicoptères Tiger et NH90 ainsi que les programmes de missiles constitueront les principaux catalyseurs de la croissance en 2004.

EBIT* (avant Amortissement des Écarts d'Acquisition et Éléments Exceptionnels)

En 2004, la Direction d'EADS s'attend à une hausse de sa marge opérationnelle. Avec un an d'avance sur la reprise du marché de l'aviation commerciale prévue en 2005, EADS vise un résultat opérationnel (EBIT*) d'un montant d'environ 1,8 milliard d'euros en 2004 (contre 1,5 milliard d'euros en 2003).

Compte tenu de la lente reprise du transport aérien qui est toujours soumis à d'importantes pressions, EADS

considère cet objectif comme réaliste et cohérent avec la priorité qu'elle donne à la fiabilité et à la prudence financière. Cet objectif marque une étape majeure vers l'objectif de marge opérationnelle à deux chiffres d'EADS à moyen terme et préserve la solidité de sa situation financière.

EADS a anticipé l'obligation légale d'application des normes internationales en matière d'information financière (IFRS) puisqu'elle a modifié ses principes comptables relatifs aux frais de Recherche et Développement afin de se conformer pleinement aux normes IAS 38. Ce changement n'a pas eu d'incidence significative en 2003, tandis qu'en 2004, il est attendu qu'environ 100 millions d'euros de frais de Recherche et Développement seront capitalisés. Cette modification comptable a été intégrée dans l'objectif d'EBIT* d'un montant de 1,8 milliard d'euros pour 2004.

Le succès de la montée en puissance des programmes de missiles, d'Eurofighter et des hélicoptères militaires, associé à l'augmentation croissante du chiffre d'affaires issu du développement de l'A400M contribueront à la croissance de l'EBIT*. Parallèlement, après une période de fortes prises de commandes dans la défense, la Direction va se concentrer sur l'exécution de ces importants programmes et sur leur rentabilité, ainsi que sur la performance de l'ensemble de ses activités de défense. L'EBIT* 2004 tiendra compte des frais et investissements liés aux plans d'amélioration de la rentabilité qui seront lancés au sein de LFK et de l'unité opérationnelle Systèmes de Défense et de Communication.

Tandis que l'EBIT* 2004 pourrait être affecté par la possibilité d'un léger fléchissement des livraisons chez Airbus en 2004 et par la poursuite des efforts de Recherche et Développement relatifs à l'A380, le redressement prévu de la Division Espace sera une source importante d'accroissement de la rentabilité d'EADS. L'important plan de restructuration actuellement en cours ainsi qu'un certain nombre d'améliorations en terme d'organisation constituent les principaux facteurs de retour à l'équilibre de l'EBIT* de la Division Espace en 2004.

Trésorerie

En 2004, EADS prévoit de continuer à générer un flux de trésorerie disponible positif avant financements des ventes. En effet, la Société n'aura de cesse de chercher à compenser les frais liés à ses investissements dans l'A380 et à la construction de Skynet 5 par des mesures constantes de préservation de la trésorerie. Sans déroger à sa rigueur financière, EADS entend également poursuivre le contrôle qu'elle exerce sur le financement de ses ventes dans l'aviation commerciale, alors que son risque brut en la matière ne devrait pas augmenter de plus de 0,9 milliard de dollars US environ.

3.2 Calendrier Prévisionnel de Communication Financière pour 2004

Annonce des résultats annuels 2004 :
8 mars 2004

Assemblée générale annuelle :
6 mai 2004

Annonce des résultats du premier trimestre 2004 :
12 mai 2004

Forum des analystes et des investisseurs institutionnels (*Global Investor Forum*) :
21-22 juin 2004

Annonce des résultats du premier semestre 2004 :
29 juillet 2004

Annonce des résultats du troisième trimestre 2004 :
4 novembre 2004

Table de Concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture de ce document déposé comme partie intégrante du Document de Référence EADS pour l'exercice 2003, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

| | | |
|--|-----------------|-------------------------|
| Attestations des Responsables | Partie 2 | SECTIONS |
| • Attestations des Responsables du Document de Référence | | 5.2 |
| • Attestations des Contrôleurs Légaux des Comptes | | 5.3.2 |
| • Politique d'Information | | 5.4 |
| Renseignements de Caractère Général sur EADS et son Capital | Partie 2 | SECTIONS |
| Droit et Réglementation Applicables à EADS | | 3.1.3 - 3.1.11 - 3.1.12 |
| Capital Social | | |
| • Modifications du Capital Social ou des Droits Attachés aux Actions | | 3.2.1 |
| • Capital Social Émis | | 3.2.2 |
| • Capital Social Autorisé | | 3.2.3 |
| • Tableau d'Évolution du Capital Social sur Cinq Ans | | 3.2.5 |
| Marchés de Titres | | |
| • Tableau d'Évolution des Cours et Volumes Depuis Juillet 2000 | | 3.4 |
| • Dividendes | | 3.5 |
| Capital Social et Droits de Vote | | |
| • Répartition Actuelle du Capital Social et des Droits de Vote | | 3.3.1 |
| • Modifications de la Répartition du Capital Social de la Société Depuis sa Constitution | | 3.3.4 |
| • Relations avec les Principaux Actionnaires | | 3.3.2 |
| Activités du Groupe EADS | Partie 2 | SECTIONS |
| • Organisation du Groupe EADS (relations entre EADS et ses filiales) | | 1.1.1 |
| • Chiffres clés du Groupe EADS | | 1.1.1 |
| • Informations par Divisions | | 1.1.1 à 1.1.6 |
| • Marchés et Positionnement Concurrentiel d'EADS | | 1.1.2 à 1.1.6 |
| • Politique d'Investissement | | 1.1.7 |
| Analyse des Risques du Groupe EADS | Partie 2 | SECTIONS |
| • Facteurs de Risques | | |
| – Risques de Marché | | 1.5.1 et Partie 1/1.1.7 |
| – Risques Particuliers Liés à l'Activité d'EADS | | 1.5.2 |
| – Risques Juridiques | | 1.5.3 |
| – Risques Industriels et Liés à l'Environnement | | 1.5.4 |
| • Assurances et Couverture de Risques | | 1.5.5 |
| Actif Net - Situation Financière - Résultats | Partie 1 | SECTIONS |
| • Etats Financiers Consolidés et Annexes | | 1.2.1 |
| • Engagements Hors-Bilan | | 1.1.6 |
| • Honoraires des Auditeurs | | 1.3 |
| • Comptes Sociaux et Annexes | | 1.2.2 |
| Gouvernement d'Entreprise | Partie 1 | SECTIONS |
| • Composition et Fonctionnement des Organes d'Administration | | 2.1.1 |
| • Composition et Fonctionnement des Comités | | 2.1.2 - 2.1.3 |
| • Rémunérations et Avantages Accordés aux Principaux Dirigeants | | 2.2.1 - 2.3.3 |
| • Dix premiers Salariés Non Mandataires Sociaux | | 2.3.3 |
| • Conventions Réglementées | | 2.2.3 |
| Evolution Récente | Partie 2 | SECTION |
| | | 2.1 |
| Perspectives d'Avenir | Partie 1 | SECTION |
| | | 3.1 |

Ce document est également disponible aux
adresses suivantes:

**European Aeronautic Defence and Space
Company – EADS**

En France

37, boulevard de Montmorency
75781 Paris cedex 16 – France

En Allemagne

81663 Munich – Allemagne

En Espagne

Avenida de Aragón 404
28022 Madrid – Espagne

**European Aeronautic Defence
and Space Company – EADS N.V.**

Le Carré
Beechavenue 130 – 132
1119 PR Schiphol-Rijk
The Netherlands
www.eads.net